

PROCES VERBAL
CONSEIL DE LA
MÉTROPOLE
jeudi 18 février 2016 à 09h00
 Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse

L'an deux mille seize le jeudi dix-huit février à neuf heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil de la Métropole s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	112
Procurations :	22
Date de convocation :	12 février 2016

Présents

Aucarville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Francis SANCHEZ
Balma	M. Laurent MERIC, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, M. Bernard LOUMAGNE, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguères	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Jean-Louis MIEGEVILLE
Toulouse	Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Charlotte BOUDARD, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Joël CARREIRAS, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJIJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Jean-Luc LAGLEIZE, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marthe MARTI, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Brigitte MICOULEAU,

	Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Marie-Dominique VEZIAN
Mme Lysiane MAUREL	Francis SANCHEZ
Mme Sophie LAMANT	Vincent TERRAIL-NOVES
M. Maurice GRENIER	Robert MEDINA
M. Edmond DESCLAUX	Joseph CARLES
M. Jacques SEBI	Michel ROUGE
M. Bernard SOLERA	Aviv ZONABEND
M. Christophe ALVES	Marie-Pierre CHAUMETTE
Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES	Emilion ESNAULT
M. Maxime BOYER	Frédéric BRASILES
M. Sacha BRIAND	Grégoire CARNEIRO
Mme Hélène COSTES-DANDURAND	Michel AUJOULAT
Mme Vincentella DE COMARMOND	Isabelle HARDY
M. Henri DE LAGOUTINE	Bertrand SERP
M. Djillali LAHIANI	Bruno COSTES
M. Jean-Michel LATTES	Julie ESCUDIER
M. Laurent LESGOURGUES	Pierre ESPLUGAS-LABATUT
M. Antoine MAURICE	Régis GODEC
M. Jean-Jacques ROUCH	Cécile RAMOS
M. Daniel ROUGE	Laurence KATZENMAYER
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Jean-Claude DARDELET
Mme Danielle BUYS	Mireille ABBAL

Rappel de l'ordre du jour

- 1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 10 NOVEMBRE 2015 ET DU 17 DECEMBRE 2015**
- 2 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 3 DECEMBRE 2015**
- 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT**
- 4 ADMINISTRATION**
 - 4.1 Adhésion de Toulouse Métropole à l'association France Urbaine - *DEL-16-0111*
 - 4.2 Composition des Commissions (4) - *DEL-16-0098*
 - 4.3 Désignation des représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (12) - *DEL-16-0099*
 - 4.4 Procès-verbal de l'élection d'un représentant au SMTC - *DEL-16-0100*
 - 4.5 Procès-verbal de l'élection de représentants à DECOSSET - *DEL-16-0164*
 - 4.6 Château d'eau de Balma - Château d'eau de Saint-Orens - Toulouse, Quai des Savoirs/Oncopole - Antennes relais de téléphonie : adoption de conventions d'occupation temporaire du domaine public métropolitain avec ORANGE et FREE - *DEL-16-0012*
 - 4.7 Délégation de service public pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement à Toulouse : approbation du choix du délégataire, du contrat de délégation de service public et autorisation de signer le contrat de délégation de service public - *DEL-16-0025*
 - 4.8 Avenant n°2 au contrat de régie intéressée pour l'exploitation du parking Marengo : fin anticipée du contrat de délégation de service public - *DEL-16-0067*
 - 4.9 Avenant n°4 au contrat de concession du 21 octobre 1988 pour la construction et l'exploitation de "parcovilles": fin anticipée de la convention et remise en état du site - *DEL-16-0026*
- 5 FINANCES**
 - 5.1 Taxe de séjour intercommunale : modification de la délibération du 17 décembre 2015 - *DEL-16-0159*
 - 5.2 Décision modificative n°1 - budget principal et budgets annexes - *DEL-16-0165*
- 6 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI**
 - 6.1 Adoption du Schéma de Développement Economique, d'Innovation et de Rayonnement Métropolitain de Toulouse Métropole - *DEL-16-0093*
 - 6.2 SEM So Toulouse : Adoption d'une convention d'objectifs - *DEL-16-0161*
 - 6.3 Smart City - Toulouse, l'open Métropole : approbation du schéma directeur - *DEL-16-0092*
 - 6.4 Manifestations et salons : soutiens de Toulouse Métropole (1ère tranche 2016) - *DEL-16-0094*

7 URBANISME ET PROJETS URBAINS

- 7.1 Approbation de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune d'Aucamville suite à enquête publique - *DEL-16-0075*
- 7.2 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole, Commune de Cornebarrieu : Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 6AUB secteur "AéroConstellation Ouest" - *DEL-16-0073*
- 7.3 Adoption de la Déclaration de Projet concernant la réhabilitation du Petit Cab emportant approbation de la Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de FLOURENS - *DEL-16-0143*
- 7.4 Approbation de la 5ème modification du Plan d'Occupation des Sols de Toulouse Métropole, Commune de Mons - *DEL-16-0108*
- 7.5 Projet Toulouse EuroSudOuest - Ouverture de la première étape de concertation préalable : le plan guide urbain - *DEL-16-0126*
- 7.6 Projet Toulouse Eurosudouest - Aménagement du pôle d'échanges multimodal de Toulouse Matabiau : Convention relative à la conduite des études d'avant-projet (AVP) de l'étape d'aménagement (2017-2018) - *DEL-16-0124*
- 7.7 Secteur Saint-Martin du Touch (commune de Toulouse) : instauration d'un périmètre d'étude L424-1 - *DEL-16-0089*

8 AMÉNAGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE

- 8.1 ZAC de l'Escalette (Pibrac) : approbation du compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea - *DEL-16-0086*
- 8.2 Secteur de Bordelongue-Langlade (Toulouse) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 et avenant n°2 au traité de concession - *DEL-16-0076*
- 8.3 ZAC Balma Gramont (Balma - L'Union) : approbation du compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea - *DEL-16-0050*
- 8.4 ZAC de Tucard (Saint-Orens) : approbation du compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea - *DEL-16-0011*
- 8.5 ZAC Oncopole (Toulouse) : approbation de la quatrième modification du dossier de réalisation - *DEL-16-0079*
- 8.6 ZAC Laubis (Seilh) : approbation du bilan de la concertation - *DEL-16-0080*
- 8.7 Commune de Toulouse - Site Guillaumet : Adoption d'un protocole entre l'Etat et Toulouse Métropole en vue de l'acquisition du site Guillaumet - *DEL-16-0102*
- 8.8 Commune de Toulouse - Site Guillaumet - Opération d'aménagement : Lancement de la procédure et approbation du programme prévisionnel - *DEL-16-0103*
- 8.9 Commune de Toulouse - Site Guillaumet : Modalités de concertation préalables à l'attribution de la concession pour l'opération d'aménagement du site Guillaumet - *DEL-16-0106*
- 8.10 Commune de Toulouse - Opération d'aménagement du site Guillaumet : Lancement de la consultation pour la passation d'une concession d'aménagement et constitution de la commission d'avis sur les propositions reçues - *DEL-16-0104*
- 8.11 Contrat de Ville - GPV : Adoption du protocole de préfiguration des nouveaux projets de renouvellement urbain ANRU - *DEL-16-0005*
- 8.12 ZAC Saint-Martin du Touch (Toulouse) : instauration d'une participation des constructeurs au titre de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme - *DEL-16-0090*
- 8.13 Commune de Pin-Balma - Déplacement de la clinique psychiatrique d'Aufréry : approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la clinique Aufréry - *DEL-16-0084*
- 8.14 Commune de Quint-Fonsegrives – Lasbordes-Ribaute : approbation de l'avenant n°3 à la convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) entre Toulouse Métropole et la société ICADE SANTE en substitution de la SCI du Parc Saint-Jean, filiale du groupe CAPIO - *DEL-16-0120*
- 8.15 Secteur Densus (Villeneuve-Tolosane) : approbation d'une convention de projet urbain partenarial avec Green City et Nouveau Logis Méridional - *DEL-16-0082*
- 8.16 ZAC Toulouse Montaudran Aerospace - Projet IRT : acquisition auprès d'Oppidea d'un ensemble immobilier en l'état futur d'achèvement - *DEL-16-0055*
- 8.17 Opérations foncières - Commune de Tournefeuille - 54 avenue Jean Jaurès : Cession de lots à la SA d'HLM Cité Jardins - *DEL-16-0053*
- 8.18 Opérations foncières - Toulouse – Quartier Lespinet - ZAC Toulouse Montaudran Aerospace – cession d'emprises foncières : Modification de la délibération du 10 novembre 2015 (DEL-15-664) - *DEL-16-0148*
- 8.19 Projet Toulouse Euro Sud Ouest (TESO) : Adoption d'une convention d'opération avec l'EPFL - *DEL-16-0054*
- 8.20 ZAD Aéroconstellation : Reprise de biens à l'EPFL - *DEL-16-0152*

9 DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS

- 9.1 Politique cyclable de Toulouse Métropole - Convention d'objectifs et de moyens, années 2015-2016-2017 avec l'association "La Maison du Vélo" : Adoption de l'avenant n°1 et attribution d'une subvention au titre de l'année 2016 - *DEL-16-0062*

10 COHÉSION SOCIALE

- 10.1 Contrat de Ville 2015-2020 : Attribution de la dotation annuelle de fonctionnement aux Conseils Citoyens (2016) - *DEL-16-0066*

11 ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIES

- 11.1 Environnement sonore : Adoption de la carte du bruit - *DEL-16-0069*
- 11.2 Observatoire de l'environnement sonore : Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2016 - 2018 avec l'association Acoucity - *DEL-16-0071*
- 11.3 Plan Climat Énergie Territorial : Avenant 2016 à la convention 2015-2017 avec Unis Cité pour le financement du programme Média Terre - *DEL-16-0072*
- 11.4 Plan Climat Energie Territorial : Adoption de la convention avec l'Association Nationale des Compagnons Bâtisseurs pour le financement de l'atelier solidaire d'Empalot – année 2016 - *DEL-16-0085*
- 11.5 Lancement de l'étude de gouvernance en vue de la mise en place de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur le bassin versant de l'Hers et du Girou - *DEL-16-0138*
- 11.6 Lancement de l'étude de gouvernance en vue de la mise en place de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur le bassin versant du Touch et de l'Aussonnelle - *DEL-16-0139*
- 11.7 Occupation du domaine public national pour la gestion des espaces publics, sur le domaine public fluvial de la Garonne et des digues domaniales de l'État : adoption de la convention 31TV002 – *DEL-16-0140*

12 CULTURE

- 12.1 Événement cirque 2016 : approbation d'une convention de prestation avec le Lido - Ville de Toulouse - *DEL-16-0136*
- 12.2 Approbation de la convention de partenariat "Pass Tourisme" entre Toulouse Métropole et l'Office du Tourisme de Toulouse pour 2016 - *DEL-16-0144*
- 12.3 Quai des Savoirs - convention cadre avec l'association Planète Sciences : adoption de l'avenant n° 2 - contrat de co-production médiation - *DEL-16-0154*
- 12.4 Museum - Convention entre l'Institut de Bruxelles et le Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse pour l'exposition "Bébés Animaux" : Adoption de l'avenant n° 4 pour tirage supplémentaire de produits dérivés - *DEL-16-0122*
- 12.5 Muséum - Festival "Terre d'ailleurs" : adoption d'une convention de co-réalisation avec l'association "Délires d'Encre" - *DEL-16-0123*
- 12.6 Muséum - Réalisation de documents d'information : Adoption d'une convention de partenariat avec l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées et la Maison pour la Science - *DEL-16-0125*
- 12.7 Muséum : approbation d'une convention cadre de partenariat avec l'association Les Vidéophages - *DEL-16-0158*

13 VOIRIE

- 13.1 Suppression du Passage à niveau préoccupant n°189 Bis situé Chemin Carrosse à Toulouse : Adoption d'un avenant n°1 à la convention financière SNCF Réseau/TM pour la réalisation des préliminaires pour la création d'un passage inférieur mode doux Chemin Carrosse permettant la liaison d'un quai à l'autre de la halte Montaudran - *DEL-16-0015*
- 13.2 Chemin Carrosse (Toulouse) : adoption d'une convention avec SNCF Réseaux relative au financement de l'étude AVP de la création de l'ouvrage dénivelé (pont rails) - *DEL-16-0065*
- 13.3 Communes de Launaguet et de Toulouse - Requalification du Chemin des Izards : Adoption du Bilan de la concertation et du dossier Projet (PRO) des études et des travaux - *DEL-16-0017*
- 13.4 Communes de Launaguet et de Toulouse - Requalification du Chemin des Izards : Approbation du dossier d'enquête d'utilité publique (Déclaration d'Utilité Publique et enquête parcellaire) et lancement de l'enquête publique - *DEL-16-0018*
- 13.5 Commune de Toulouse - PAE Bordeblanche - 2ème phase - Réaménagement du chemin de Bordeblanche et d'un cheminement modes doux vers le chemin de Ramelet Moundi : Adoption du bilan de concertation - *DEL-16-0019*
- 13.6 Opération de sécurité - Remise en état de la bretelle ouest de l'échangeur du Palays sur la RD916 et de la piste cyclable reliant l'ENSIACET au giratoire des Cosmonautes à Toulouse : Approbation de l'avant projet, du montant prévisionnel des travaux et de la convention de financement Etat/Conseil Départemental 31/Toulouse Métropole - *DEL-16-0021*

14 EAU ET ASSAINISSEMENT

- 14.1 Convention de partenariat pour une gestion durable et solidaire de l'eau entre la Ville de Toulouse, Toulouse Métropole et l'Agence de l'Eau Adour Garonne - *DEL-16-0127*

15 SPORTS ET BASES DE LOISIRS

- 15.1 Bases de Loisirs de Toulouse Métropole : Adoption des conditions d'occupation et des modalités de fixation d'une redevance - *DEL-16-0101*
- 15.2 Adoption de l'avenant n°2 à la convention initiale avec le Stade Toulousain Rugby, relatif à l'utilisation du Stadium avant l'Euro 2016 - *DEL-16-0146*
- 15.3 Association Groupement nautique Toulousain : Adoption d'une convention portant autorisation d'usage des lacs de la Ramée et de Sesquières ainsi que des locaux pour l'organisation d'activités nautiques payantes - *DEL-16-0142*
- 15.4 Marathon de Toulouse Métropole - édition 2016 : adoption des tarifs d'inscription - *DEL-16-0163*

16 VOEUX

- 16.1 Voeu du groupe des élu-e-s écologistes pour la création d'un centre d'accueil des demandeurs d'asile sur le site de l'ex-CEAT - *INFO-16-0002*
- 16.2 Voeu appelant l'Etat à renégocier avec Vinci en faveur de la suppression du péage de L'Union - *DEL-16-0287*

17 QUESTIONS DIVERSES

Jean-Luc MOUDENC invite Charlotte BOUDARD, benjamine de l'Assemblée, à procéder à l'appel des présents.

Le quorum étant atteint, Jean-Luc MOUDENC ouvre la séance et informe les conseillers du retrait du point suivant :

- 12.1 Événement cirque 2016 : approbation d'une convention de prestation avec le Lido - Ville de Toulouse

et de la remise en séance des points suivants:

- 4.3 Désignation des représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers, qui a fait l'objet de l'ajout de l'article 3
- des vœux examinés et validés en conférence des présidents de groupes.

M. MOUDENC

Quelques mots en liminaire, pour saluer la décision des présidents de groupes d'avoir décidé d'une auto-discipline, de façon à ce que les propos liminaires soient limités. Il me revient, à moi-même, de m'astreindre à ces règles. Je m'abstiendrai, donc, d'évoquer toute délibération. De cette façon, il n'y aura pas de doublon entre une délibération évoquée en liminaire pour ensuite être discutée en séance. Je me bornerai à rappeler un certain nombre d'événements survenus depuis la séance du 17 décembre 2015.

Depuis cette séance, l'itinéraire de référence de la ligne Toulouse Aerospace Express a été présenté. Je tiens à féliciter le président de SMTC Tisséo, Jean-Michel LATTES. Il me représente à des obsèques en ce moment, raison de son absence. Je voudrais aussi remercier tous les élus qui se sont impliqués, tous les techniciens, les bureaux d'études et les ingénieurs. Ils ont fait un travail formidable. Il semble, de toute évidence, que c'est désormais un bon projet, pour tout le monde ou quasi tout le monde. Nous sommes, actuellement, engagés dans une discussion pour préciser les terminaisons de ce projet, à partir du tracé de référence. Je souhaite que ce temps de travail et de dialogue soit le plus pragmatique, le plus positif et le plus fructueux possible. Et ce afin d'affiner ce projet dans les mois à venir, avant d'en arrêter de manière précise et définitive les contours.

Je salue aussi l'événement, au fond assez discret, qu'a constitué pour nous le 1er janvier dernier. Le 1er janvier dernier, c'est la date à laquelle un certain nombre d'équipements structurants importants sont devenus métropolitains. Cela participe à la montée en puissance de l'entité que nous représentons. Aux yeux de nos concitoyens, cela donne une identité plus palpable à la Métropole, concernant son rôle, son rayonnement et l'utilité de ces équipements structurants dans le domaine sportif, culturel ou économique. Et ce, pour l'ensemble de nos concitoyens, de nos communes et en réalité, bien au-delà.

Je veux saluer aussi l'événement du 16 janvier, l'inauguration du nouveau Stadium ou plutôt du Stadium rénové, en vue de l'accueil des matchs de l'Euro 2016. Si je salue cet événement, c'est parce que le Stadium n'est plus le Stadium municipal de Toulouse, c'est désormais le stadium de la Métropole.

Je me félicite, aussi, de l'inauguration du Quai des Savoirs, c'était lundi soir. Là aussi, beaucoup d'enthousiasme et un message, très utile, en faveur du savoir, de la science et de la connaissance. Toutes ces choses qui sont, depuis longtemps, dans l'ADN de notre cité, de notre Métropole, mais qui aujourd'hui peut-être, sont encore plus utiles que jamais. Elles nous permettent de continuer à progresser. La dynamique économique se nourrit de découvertes scientifiques et d'innovations. Et sur un plan, sans doute plus politique, et sur le plan des valeurs, la démarche de la connaissance concourt à faire reculer tous les obscurantismes, dont on a vu, de la manière la plus tragique qui soit, qu'ils faisaient malheureusement partie de notre actualité. Je souhaite donc « bon vent » à ce bel équipement, métropolitain lui aussi, le Quai des Savoirs.

Événement plus récent, avant-hier, le lancement de l'agence d'attractivité. Nous avons pris cet engagement à la fin du mois de juin, pour donner plus d'efficacité, de cohérence à des outils qui, dans des segments différents, concourent tous au rayonnement de notre Métropole. Ils contribuent à attirer vers elle des talents, des porteurs de projets, des créateurs de richesses, qu'ils soient touristes d'affaire, touristes d'agrément ou bien créateurs d'entreprise et investisseurs. Grâce à cet outil, qui est désormais une réalité, nous sommes pionniers, en France, en termes d'innovation. Nous disposerons, ainsi, de moyens plus forts de porter cette ambition, de la partager, pas simplement entre nous, mais avec le monde économique. C'est un signe très fort que d'avoir permis que la première vice-présidence de cette agence soit assurée par le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie. J'ai, moi-même, compte tenu de l'importance des enjeux, proposé d'être candidat à la présidence de l'agence, du moins dans un premier temps.

Le dernier point de mon propos, vous voyez que je fais l'effort de concision demandé par les présidents de groupes, concerne un point d'alerte et en même temps, à partir de là, des signaux positifs. Ce point d'alerte concerne un sujet qui n'est pas tellement dans les débats, celui de la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement. On parle de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, depuis maintenant 22 mois. Et voilà que ressurgit dans le débat, il y a quelque mois, la réforme des critères d'attribution de cette dotation.

Avec dans un premier temps, à l'automne dernier, une méthode qui, véritablement, était une méthode *à la gribouille*. Puisqu'il s'agissait, non pas d'édicter une loi spécifique, après une discussion et une concertation sérieuse, sur un sujet dont on sait qu'il est à la fois compliqué et nécessaire de traiter. Non, l'idée, c'était de passer en force, et d'inclure dans le projet de loi de finance 2016, en discussion au Parlement, des dispositions qui auraient bouleversé, à nouveau, une ressource essentielle pour nos collectivités. Et ce, dans un brouillard particulièrement épais, sans simulation dans un premier temps, puis avec des simulations données quelques jours avant, et des simulations limitées à l'année 2016, alors que la réforme, par définition aura un impact pluriannuel. Véritablement, le gouvernement s'y est mal pris et nous avons été nombreux, de toutes sensibilités, à monter au créneau. J'ai, moi-même, sensibilisé un certain nombre de parlementaires, à commencer par les parlementaires de la majorité, élus des grandes villes. Ils ont été des relais très efficaces. Le gouvernement a entendu cette protestation sur la méthode. Il a inscrit dans la loi le principe de la réforme, tout en reportant à plus tard ses modalités précises et l'application de cette réforme. Il y a une quinzaine de jours, le précédent ministre concerné, Madame LEBRANCHU, a annoncé une nouvelle méthode de travail consistant à confier à quatre parlementaires, deux députés, deux sénateurs, représentant la majorité et l'opposition, le soin d'être force de proposition et au fond, d'avoir la main sur cette réforme. Je considère que c'est plutôt une bonne chose que de s'adresser à des élus parlementaires qui ont, par ailleurs, un enracinement local. Je salue le fait que, parmi ces quatre parlementaires, figure notre collègue Claude RAYNAL, bon connaisseur, chacun le sait, de ces questions-là. Je pense qu'il pourra peser dans le bon sens. Pour autant, les associations d'élus considèrent qu'elles n'ont pas à être écartées du processus. Nous ne voulons pas d'un simple dialogue entre la représentation nationale désignée et le gouvernement. Les associations d'élus, France urbaine en premier lieu, entendent elles aussi pouvoir donner leur point de vue. Autre signal nouveau, et que je considère comme positif, la nomination de deux nouveaux ministres comme interlocuteurs : Jean-Michel BAYLET et Estelle GRELIER. Tous deux, ont pris, sur ces questions-là, depuis deux ans, des positions totalement en accord avec les inquiétudes exprimées. Je vois donc dans ces deux nominations un signal positif. Et là aussi, nous avons demandé, à France urbaine, de pouvoir les rencontrer. Ils peuvent entendre un certain nombre d'inquiétudes et influencer les choses dans le bon sens. Il demeure très important, pour nous, que la réforme se fasse dans le dialogue et la transparence, avec des simulations pluriannuelles, au moins sur la durée de la mandature en cours. Il est nécessaire que la réforme n'opère pas une régression par rapport à l'encouragement, qui est historique, depuis 30 ans, de l'intercommunalité. Un des critères de la Dotation Globale de Fonctionnement, c'est de favoriser l'intégration. Il serait tout de même paradoxal qu'il y ait plus d'encouragements financiers lorsqu'il y a moins d'intégration, et moins d'encouragements financiers lorsqu'il y a plus d'intégration. Cette hypothèse est, malheureusement, aujourd'hui sur la table. Cela n'était jamais arrivé, et c'est quelque chose sur lequel nous devons être vigilants. Et puis, les collectivités comme les nôtres ont un autre point de vigilance et de revendication : la juste prise en compte des charges de centralité. J'évoquais, tout à l'heure, les équipements désormais métropolitains, ce sont des charges de centralité. Ces charges de centralité, la réforme prévoit, bien sûr, d'en tenir compte, mais dans quelle mesure ? Avec quel poids ? Tout cela, pour le moment, n'est pas précisé ; c'est ouvert à la discussion. Il est important de nous battre sur ce point-là, parce que les charges de centralité sont supportées uniquement par le contribuable du territoire, mais nous savons bien que les équipements en question, et c'est parfaitement normal, bénéficient à des ressortissants d'un environnement beaucoup plus vaste que le territoire de la collectivité qui finance. A partir de là, il est juste que l'État soit attentif à ce sujet, sans jamais oublier que les Métropoles, en particulier, sont les territoires de l'innovation, des emplois de demain, des outils de la croissance avec laquelle nous souhaitons tous que notre pays puisse redémarrer. Voilà, ce que je voulais vous dire en liminaire. Je pense n'avoir abordé aucune délibération et m'être tenu dans les temps évoqués en conférence des présidents. Je donne la parole, maintenant, aux présidents ou aux représentants des groupes qui souhaitent la prendre.

M. RAYNAL

Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord, effectivement, nous avons souhaité que les propos liminaires ne prennent pas plus d'une heure dans notre assemblée. C'est bien d'essayer, les uns comme les autres, de synthétiser notre propos. Je souscris à votre idée de ne pas évoquer, dès les propos liminaires, les délibérations. Quelques mots, pour saluer deux moments importants et l'esprit dans lequel ils ont été faits.

L'inauguration, d'abord, du Stadium rénové. Ce que j'en ai retenu, pour l'essentiel, c'est qu'on clôture une page de polémiques sur cette rénovation du Stadium et c'est une bonne chose. J'ai noté que l'adjointe au sport de la ville de Toulouse, Laurence ARRIBAGÉ, dans un article, avait indiqué que finalement, sur le choix entre coût / nombre de places, elle n'aurait pas fait mieux. Il est bon de mettre ce type de polémique derrière nous au moment de cette inauguration et de rentrer dans cette phase de l'Euro, pour laquelle je n'ai pas un amour particulier, n'étant pas un *footeux*, comme beaucoup le savent ici. Je pense, néanmoins, qu'il est bénéfique pour la Métropole d'avoir des matchs de l'Euro. Il est donc positif que ce soit prêt à l'heure.

De la même façon, vous avez évoqué, très justement, l'inauguration très réussie du Quai des Savoirs. Très réussie à tout point de vue, mais en particulier parce qu'on a découvert un bâtiment magnifique du patrimoine toulousain, remarquablement rénové et adapté à cette fonction. Comme vous l'avez dit, ça a été l'achèvement d'une longue période de création, sur un projet de Quai des Savoirs porté par Pierre COHEN, durant toute sa mandature et que vous avez fort justement poursuivi et développé avec l'aide de Francis GRASS, pour finalement arriver à ce résultat. Je crois que c'est une satisfaction pour toute notre Métropole. Ce projet était historiquement porté par la seule ville de Toulouse. Bien évidemment, nous en parlons aujourd'hui ici parce qu'il est maintenant transféré, lui aussi, à Toulouse Métropole. Nous pouvons tous nous enorgueillir de ce projet qui, il me semble, fera date. Il a, en tout cas, été porté par l'ensemble des acteurs, c'est un projet de qualité qui amène à se réinterroger sur le rôle des sciences. Il fait en sorte que dans cette Métropole, vraiment axée sur la science, on ait un lieu d'explication de la culture scientifique, un lieu où la population puisse se renseigner et interroger. Démocratiquement, c'est très important d'avoir ce type de lieu. On parle, généralement en bien, de la technique et des nouvelles industries, que se soit au sein de notre Métropole ou dans le discours ambiant. Il faut, néanmoins, de temps en temps pouvoir le prouver. Il est nécessaire que la population puisse vérifier, à certains endroits, que cette science n'a pas d'effets négatifs, qu'elle est toujours positive ou essentiellement positive. C'est la destination de ce lieu. Pour les plus jeunes, ce sera également l'occasion de s'intéresser à la science. On a conscience qu'aujourd'hui, parmi nos jeunes, la science n'est pas toujours la voie choisie dans les études ou professionnellement. Il est important, pour notre pays et pour notre Métropole, qu'un tel lieu existe et se développe. Et je fais confiance, bien sûr, aux équipes passées et à l'équipe actuelle pour faire de ce lieu un lieu vivant, dynamique, et créatif. Je salue, évidemment, en particulier le directeur du Quai des Savoirs, il a été formé à Tournefeuille pendant 18 ans... C'est un garçon de qualité qui est maintenant au service de la Métropole.

Quelques délibérations retiendront notre attention, je les cite mais je ne vais pas plus loin : Nous évoquerons, dans ce Conseil, plus longuement évidemment, la question de la délégation de service public portant sur la gestion des parkings. Nous aurons un débat, je pense assez riche, sur le schéma de développement économique, d'innovation et de rayonnement métropolitain ainsi que sur les sujets qui touchent à la Smart City.

Enfin, Monsieur le Président, vous avez indiqué que j'étais en charge d'une mission parlementaire, avec trois autres collègues. Ce groupe parlementaire a été formé dans une vision effectivement assez rare, trans-partisane et réunissant à la fois des membres du Sénat et de l'Assemblée Nationale. Il est en charge de trouver les bons équilibres pour la dotation globale de fonctionnement. Cela étant dit, c'est assez curieux, selon les Présidents, selon les associations qui s'expriment, les bons équilibres ne sont pas forcément les mêmes. Cela ne vous aura pas échappé, Monsieur le Président. Donc entre l'association des petites villes, l'association des moyennes, des communautés urbaines, France urbaine, les ruraux... le sujet donne lieu, bien sûr, à des appréciations très différentes. Il nous appartiendra de faire des propositions, en lien avec les différents acteurs. Vous avez, d'ailleurs, été destinataire hier d'un courrier, en tant que président de France urbaine. Il conviendra que l'on fasse des propositions suite à des négociations, à des discussions menées avec l'ensemble des acteurs et notamment, évidemment, les associations d'élus. Cela étant dit, il faut quand même être au clair sur un point : quand on réforme une dotation financière, soit il ne se passe rien et on ne peut pas tout à fait appeler ça une réforme ; soit il se passe quelque chose et forcément on a des gagnants et des perdants. Il faudra, évidemment, que les choses soient faites correctement. Il faudra que les gains des uns soient logiques, qu'on soit dans une position de rattrapage par rapport à des actions passées.

Les pertes des autres devront être réalistes, elles devront être assimilables par les collectivités qui perdent, dans une période où nous avons en même temps une perte de dotations liée, comme vous le savez, au rattrapage sur les comptes de l'État. Je crois que nous rentrons dans ce sujet avec enthousiasme. Les quatre élus qui vont mener cette discussion sont des passionnés du sujet finances publiques. Vous avez raison de dire que nous avons, en Estelle GRELIER et Jean-Michel BAYLET, deux ministres qui connaissent parfaitement le sujet collectivités locales et cette question-là. Il me semble que tous ensemble, nous arriverons à proposer quelque chose de substantiellement meilleur que ce que propose la loi aujourd'hui. Cela étant dit, en disant cela, je sais que nous courrons, malgré tout, les plus grands risques.

M. LACAZE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, au nom du groupe Communiste, républicain et citoyen, je voudrais situer le contexte dans lequel nous nous trouvons : une crise économique qui perdure, un débat international extrêmement compliqué et difficile, la possible sortie de l'Europe de l'Angleterre, des chiffres du chômage que vous n'avez pas cités, inquiétants en Midi-Pyrénées. Autant d'éléments d'appréciation depuis notre dernier Conseil de Métropole. Mais aussi, une mobilisation des agriculteurs, une inquiétude des fonctionnaires territoriaux qui manifestent, en ce moment même, en bas de notre salle de Conseil. Et l'aveu du Premier ministre sur son échec face au pacte de responsabilité. Donc des dogmes libéraux, des choix libéraux qui sont en échec dans notre pays, en Europe et à l'échelle internationale. Je l'indique parce que le débat que l'on a de manière poursuivie, depuis votre arrivée aux commandes de la Métropole, concerne les services publics, le respect des fonctionnaires territoriaux et une vision du développement du service public.

Le 29 janvier, vous officialisiez la signature de l'accord-cadre entre les deux Métropoles que constituent Toulouse et Montpellier dans la nouvelle grande région. Nous reconnaissons le fait métropolitain, mais, selon moi, il faut entendre ici que les Métropoles ne peuvent pas être des îlots de croissance, ou de développement, totalement déconnectés des autres territoires. Dans cet accord-cadre, qu'il faudra faire évoluer, sur lequel nous demanderons des éléments au fur et à mesure des années, nous estimons qu'il faut reconnaître les 13 Départements de la nouvelle grande région. On pense, notamment, aux Départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault, ainsi qu'à toutes les villes moyennes constituant les deux aires de ces Métropoles. Il faut les reconnaître, Monsieur le Président, sinon nous pourrions apparaître dans la volonté de discuter seuls avec l'État et la région. C'est ce que vous avez inscrit dans les conférences bi-annuelles qui se tiendront entre les Présidents des Métropoles, la région et le préfet de région. Nous proposons que ces conférences bi-annuelles soient précédées d'un échange avec les 13 Départements, avec les villes des aires urbaines. Nous proposons que le Conseil de Métropole prenne le temps de discuter de ces modes d'orientation. Notamment, nous demandons, vous nous en aviez donné l'assurance, qu'un groupe de travail se mette en place sur le partage des compétences entre la Métropole et la région. Vous avez récemment signé un accord avec le Département. Puis vient ce dialogue avec la région. Je pense qu'il est nécessaire, sur ce plan, d'associer l'ensemble des élus de la Métropole.

Sur la question des services publics, Monsieur le Président, je vous ai connu plus virulent contre la baisse des dotations de l'État ou contre la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement. Vous nous avez expliqué comment vous voyez la discussion. Claude RAYNAL nous a expliqué, je ne dénaturerai pas ses propos, qu'il y aurait « des perdants et des gagnants », que c'était « compliqué ». C'est ce que j'ai rapidement compris. Il me semble qu'il faut qu'on mène le combat de manière plus forte, Monsieur le Président ! Des amis à vous se retrouvent confrontés à des situations intolérables pour le service public ! Je pense à certaines écoles, particulièrement dégradées, qui font la une de la presse à Marseille. La question des budgets est une question majeure sur la capacité d'investissement et de fonctionnement de nos communes. Les services publics, face à la crise qui perdure, ou qui s'annonce encore plus difficile dans les périodes à venir, sont des éléments importants de stabilité, de cohésion sociale, de développement économique.

Je le dis, notamment, sur les transports. Nous sommes alertés sur la possible privatisation de Tisséo. Nous réfléchissons, aujourd'hui, à ce qui se passe sur un certain nombre de lignes, qui font l'objet d'une délégation par Tisséo. Ce phénomène, ne concerne pas vraiment la ville centre, mais plutôt l'extérieur. Vous avez évoqué le projet de troisième ligne de métro. Nous avons le tracé, vous nous donnerez le financement... Vous vous êtes engagé à ce que je prenne la première rame en 2024.

Nous souhaitons vous rappeler, Monsieur le Président, les éléments de la démographie de notre Métropole qui ont été confirmés par l'INSEE en janvier dernier. Vous avez oublié les chiffres du chômage ; vous avez oublié de donner ces éléments-là. D'après ces données, notre démographie se poursuit, le transport est donc un élément important. Je salue l'inauguration du Quai des Savoirs, mais j'aimerais bien y arriver en tram, au Quai des Savoirs ! C'est une ineptie que le tram reste bloqué aujourd'hui à Saint-Michel, presque face au Quai des Savoirs, et, dans la perspective d'un tramway circulaire, je dis qu'il faut le continuer jusqu'à la gare Matabiau, en prévision de la LGV.

Si vous ne voulez pas du tram, c'est un débat peut-être interne aux Toulousains, soutenez plus fortement le BUN.

Nous l'avons déjà indiqué au dernier Conseil de Métropole, l'investissement actuel du BUN et le calendrier qui nous est proposé concerne trop Toulouse. C'est insuffisant. Avec l'arrivée de nouveaux habitants, cette zone sera fortement urbanisée. Donc, n'attendons pas d'accumuler les retards. Il est important, dans l'année 2016, de revoir le niveau d'investissement que nous mettons dans cet axe important, sur la mobilité dans notre Métropole. Cela accélérera le calendrier et permettra de faire face à l'urbanisation de la Métropole.

Sur les revendications des agriculteurs, peut-être considérons-nous que nous ne pouvons pas être acteurs là-dessus. Je réitère une demande forte du groupe Communiste, républicain et citoyen concernant la réflexion sur le Marché d'Intérêt National. Nous pouvons agir, à notre niveau, en termes de circuits courts et d'aides. On l'a fait, dans le cadre de la Métropole, sur les maraîchers, mais je réitère, aussi, une demande de coopération forte qui pourrait se faire avec le Comminges sur la filière bois, sur la filière de l'élevage, sur un soutien aux abattoirs. Donc là aussi, nous avons des choses à mettre en œuvre.

Monsieur le Président, quand j'indiquais vous trouver peu virulent, j'espère que ce n'est pas parce que vous baissez la garde. Combien de fois ici, vous nous avez expliqué les difficultés que vous rencontriez, suite à la baisse de la dotation d'État. Je considère, pour ma part, que vous pouvez prendre une initiative.

Je viens d'entendre le Premier ministre, il aurait pu y penser avant, se rendre compte que dans les 40 milliards d'euros du pacte de responsabilité, la contrepartie à la charge des chefs d'entreprises en termes d'emplois, ne venait pas. Le niveau de ces 40 milliards devrait, donc, être revu à la baisse. C'est une bonne chose, cette démarche ne fonctionnait pas. Mais cela signifie aussi qu'il faut renouveler l'offensive sur le refus des baisses de dotations d'État prévues ! En effet, l'État aura là une marge ou un choix économique à faire.

Sur la réforme de la dotation globale de fonctionnement, certes, le débat va s'engager. Nous verrons ce que pèseront les débats des parlementaires. Cet exécutif a fait preuve de peu d'écoute, parfois à l'égard de ses propres parlementaires, ou de sa propre majorité, compliquée, issue de 2012, ou des associations d'élus. Je vous demande, dans le contexte qui est celui que nous connaissons, au niveau national et européen, de maintenir la pression comme Président de la Métropole, et pas obligatoirement de France urbaine. Sur le besoin de financement des collectivités locales, il est nécessaire de maintenir la pression sur notre refus, je crois largement partagé, de voir s'appliquer d'ici 2017 les baisses de dotations de l'État programmées.

Sur l'ensemble du débat de notre Conseil de Métropole, nous réaffirmerons notre attachement au service public et notre opposition aux DSP. Le débat viendra aussi sur le péage de l'autoroute, nous ne travaillons pas pour Indigo, nous considérons que sur les autoroutes, les scandales se sont cumulés. Il ne faudrait pas qu'ils se cumulent sur d'autres secteurs.

M. PÉRÉ

Juste quelques mots pour prolonger l'exposé liminaire que nous avons fait, il y a quelque temps, au nom du groupe Métropole citoyenne. Cela portait sur l'articulation entre Mairies et Métropole, qui me semble une discussion fondamentale.

Je ne développerai pas le volet Mairie et la proximité qui va avec. J'avancerai plutôt sur les objectifs d'une Métropole lors d'une mandature.

Comme nous l'avions dit, il y a deux volets dans une Métropole, si vous partagez cette vision des choses : un volet très important, celui de l'optimisation, de l'harmonisation d'un ensemble de services ; un autre volet qui est plus politique, qui concerne la politique culturelle, la politique sportive, le développement économique, l'attractivité, la défense de l'environnement. Une Métropole a la taille critique nécessaire pour développer des politiques ambitieuses, notamment, on le verra plus tard, sur le développement économique. Je reviens, de manière très concrète, sur le second volet qui tend à donner un sens, si on peut le faire, à l'expression « faire Métropole ». Ce terme peut devenir aussi galvaudé que le « vivre ensemble », il faut être méfiant et ne pas trop l'utiliser. Mais « faire Métropole », c'est prendre des actes concrets. C'est quelque chose d'extrêmement difficile, les habitants se revendiquent d'abord comme appartenant à une ville, peut-être à un département et à la nation, mais l'échelon métropolitain est, pour sa part, relativement difficile à mettre en place. Mais il faut essayer, c'est notre ambition effectivement. Sur l'harmonisation, je voudrais juste pointer du doigt quelques lourds dossiers sur lesquels il me semble que chaque mandature doit donner sa part du travail. Cela fait partie du long chemin pour « faire Métropole ». Pour ce qui concerne cette mandature, on pense entre autre au PLUi-H qui est un dossier important, sous l'impulsion de Dominique COQUART entre autres, et d'Annette LAIGNEAU. Il me semble nécessaire de porter la réflexion sur certains dossiers pour indiquer que quelque chose sera fait et que cette politique de « cliquet » sera atteinte dans cette mandature. Quelque soit l'aboutissement des actions entreprises, on devrait mener une réflexion là-dessus. Par exemple, sur la politique de la distribution de l'eau, que je ne connais pas, y a-t-il un cliquet à passer durant la mandature, oui ou non ? Faut-il passer par une standardisation ? Une uniformisation ? Tant qu'on ne le fait pas, on a autant de politiques de distribution de l'eau et d'assainissement, différentes, à l'échelle de la Métropole. On a du mal à faire progresser l'idée de Métropole. Sur la voirie, idem. On est sur un schéma préétabli, les maires ici le savent, hérité de l'histoire, où chacune de nos communes a une enveloppe de voirie. Est-ce que l'on considère qu'en 2020, alors que certains d'entre nous quitteront la salle et d'autres resteront, ce schéma continuera à prévaloir ? Doit-on aller vers une mutualisation plus grande ? Est-ce que cette notion d'enveloppe budgétaire de voirie par commune devrait évoluer au profit d'autre chose ? Sur la politique des déchets, nous sommes acteurs. Nous enclenchons, avec l'aide des services, avec l'aide de la Commission des Finances, cette politique de cliquet. Actuellement, on s'occupe du Nord-Est toulousain, où l'on passe d'un mode de distribution de collecte à un autre. On progresse. Si le terme de progrès peut s'appliquer, on progresse sur ce territoire-là. Ensuite, on va entamer des discussions avec le Sud-Est toulousain. Donc là-dessus, on a une politique de « cliquet ». De même, il y a des discussions entre Decoset et Toulouse Métropole sur un échelon pertinent pour la problématique du traitement des déchets. Donc là, on a une politique. C'était l'objet de mon propos, la nécessité d'avoir une réflexion sur certains dossiers. Je viens d'en citer, mais j'en oublie certainement. Il s'agit de savoir si on aura l'ambition d'avoir une politique de « cliquet » durant cette mandature.

M. CARLES

Monsieur le Président, mes chers collègues, il y a une caractéristique dans les services publics et deux règles : la règle de la continuité et la règle de l'adaptabilité. Je crois que nous avons appliqué la règle de la continuité, avec le Quai des Savoirs. Ce projet, né antérieurement, s'est poursuivi et aujourd'hui recouvre ce qui constitue l'ADN de notre territoire, avec sa culture scientifique. Ce projet fait résonance à d'autres projets qui sont, aussi, dans la continuité, tels que : le musée Aéroscopia, la cité de l'espace et demain le parc des expositions. Tout cela en adaptant ce qu'était l'agence de développement économique, pour en faire aujourd'hui l'agence d'attractivité. Je crois que notre Métropole démontre effectivement que, quels que soient les alternances et les mouvements, il faut s'attacher à cette continuité. Certes en l'adaptant ; la création de cette agence de l'attractivité le montre. Tout en ne perdant jamais le fil de ce qui est essentiel, pour notre territoire. Je voudrais, là aussi, me féliciter avec vous du lancement de cette agence d'attractivité. Elle positionne notre territoire sur cette dynamique de la culture scientifique et tout ce qui tourne autour. Elle lie tous les autres équipements : la Cité de l'espace, Aéroscopia ; tout ce qui fait notre identité. Je veux respecter ce que nous nous sommes dit en conférence des Présidents, à savoir que les propos liminaires devaient être courts et donc je n'en dirai pas davantage.

Mme BLEUSE

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes, aujourd'hui, obligés de dresser un constat. Ce constat, nous le dressons à la lumière d'un grand nombre d'exemples, que ce soit à l'aune de l'ordre du jour, ou dans l'actualité récente. Ce constat, c'est celui d'une méthode. La méthode, c'est : « *je communique* » et seulement ensuite, « *je fais approuver par le Conseil de Métropole* ». Cette méthode, c'est une communication qui précède les débats et les votes de notre assemblée délibérante. Les exemples, sans forcément remonter à longtemps, sont significatifs. Ils sont nombreux, je vais en citer quelques-uns : en avril dernier, Monsieur le Président, nous avons délibéré sur le taux d'imposition. Une augmentation de 15 % avait d'abord été posée sur la table. Elle a été ramenée, suite au débat, à un montant plus réduit. Sur la méthode, il y a eu une conférence de presse avant même que soient réunies les commissions Finances de Toulouse Métropole et de Toulouse.

Plus récemment, en juin 2015, une présentation du schéma de développement économique a été faite, en grande pompe, à Airbus. Cette présentation a eu lieu avant le Conseil de Métropole de juin, où le document sur lequel il était communiqué n'a pas même été remis aux élus. Les élus ont dû le réclamer lors de ce Conseil. Donc à l'ordre du jour aujourd'hui, nous avons ce schéma de développement qui a été présenté en externe, puis mentionné en juin au Conseil de Métropole. Et aujourd'hui, nous allons avoir le loisir d'en débattre et de voter. Plus récemment, début 2016, même méthode concernant un dossier, également à l'ordre du jour de ce conseil : la DSP sur la gestion des parkings, annoncée à la presse avant même son examen en commission. Là encore des annonces sont faites, concernant des Ramblas sur les allées Jean Jaurès, une communication à la presse est faite, et ce sans préparation. Comment va-t-on réduire la circulation automobile sur les allées Jean Jaurès ? Comment vont être financées ces Ramblas ? Je cherche désespérément, dans la programmation pluriannuelle des investissements, le financement de ce projet ! Donc, effectivement, Monsieur le Président, sur la méthode, nous relevons un certain nombre de constats. Comment ne pas faire le lien, vous l'avez d'ailleurs fait vous-même dans la presse, entre cette DSP, les Ramblas et ce que vous avez posé comme votre projet-phare, à savoir la troisième ligne de métro ? Effectivement, lors du dernier Conseil syndical de Tisséo, il y a eu l'inscription de cette troisième ligne dans la stratégie mobilité, avec des dates butoirs fixées.

Sur ce sujet, les élus écologistes veulent vous redire qu'il est heureux que ce dossier avance. C'est un dossier phare pour vous, avec le dévoilement des grands éléments de son tracé. Mais pour autant, et nous tenons à le souligner, le plan de financement de cette ligne reste, lui, beaucoup moins avancé. C'est là qu'on retrouve le lien avec des débats qui ont eu lieu dans la presse, et que l'on retrouvera peut-être encore aujourd'hui, concernant les redevances perçues sur la DSP parkings soumise au vote, et qui seront bien loin de suffire à nous permettre de boucler ce financement, contrairement à ce qu'on a cru entendre. Mais nous aurons l'occasion d'en débattre, vous avez raison Monsieur le Président, lors de la présentation de ces délibérations. Nous regrettons également, concernant ce grand projet, une mise en concurrence des territoires. Une mise en concurrence des territoires pour savoir où il va passer, jusqu'où il va aller. Et s'agissant particulièrement du prolongement de la ligne B, on note quand même avec satisfaction, effectivement, que votre discours a évolué. Il semblerait que vous ne vous opposiez pas, comme vous avez pu le marquer dans le passé, à un compromis avec le Sicoval. Nous espérons également, et là-dessus nous serons extrêmement vigilants parce que c'est le point qui concerne aujourd'hui le quotidien des Toulousains, que ce projet ne se réalisera pas au détriment d'autres projets transports inscrits dans le PDU essentiels au maillage.

Donc, concernant cette méthode : « *je communique, puis je fais valider* » ; nous considérons, Monsieur le Président, que vous devriez être plus vigilant. Vous devriez être plus vigilant parce que les élus et les maires ici, ne vont plus vous suivre. Rappelez-vous, dans cette instance, le vote sur l'aire de grand passage, rappelez-vous le vote sur l'augmentation des impôts, où, en séance, il a fallu modifier la délibération. Et les élus, les maires auront raison, effectivement.

En début de mandat, les élus écologistes ont voulu vous appeler à la vigilance. On vous disait, si j'ai bonne mémoire « faisons attention, dans cette instance, à l'entre soi. » Monsieur le Président, votre nouveau parti « Toulouse Métropole Ensemble » fait en ce moment une campagne de tractage pour recueillir des fonds. Et il mêle allègrement Toulouse, Toulouse Métropole, les projets et les réalisations. Nous considérons, Monsieur le Président, que vous prenez un risque ! Ce risque, c'est de ne pas faire Toulouse Métropole Ensemble, c'est de faire Toulouse Métropole tout seul ou Toulouse Métropole entre vous, bien loin de vos engagements, des engagements pris par le Président qui a été élu à Toulouse Métropole en début de mandat.

En conclusion, un mot sur le Quai des Savoirs, pour lequel là-aussi une visite à la presse a été organisée vendredi en amont de l'inauguration officielle de ce lundi. Pour les écologistes, cet équipement, cet outil puisque c'est un outil, doit s'inscrire en complémentarité du Muséum. La proximité géographique plaide effectivement pour cela, et c'est particulièrement important parce qu'il s'agit de mettre en œuvre la complémentarité entre des sciences, pour faire simple, que certains qualifient de dures, et les sciences du vivant. Et pour les écologistes, nous ne voulons pas douter que c'est également le cas pour les pilotes de la programmation des contenus, il ne s'agira pas seulement de faire connaître des savoirs mais également de faire réfléchir sur les savoirs. Nous avons d'ailleurs, et je ne les citerai pas, quelques délibérations à l'ordre du jour concernant des partenariats avec le Quai des Savoirs et le Muséum. Parce qu'effectivement, sur les choix économiques, nous considérons qu'il y a des alternatives, mais également sur les choix d'utilisation, les choix de société concernant les sciences et techniques... Nous considérons que les citoyens doivent avoir les moyens de se saisir des choix qui sont faits. Ils doivent avoir les moyens d'être acteurs de ces choix. Nous voulons croire que ce nouvel équipement permettra d'aller dans ce sens.

M. CARNEIRO

Je voudrais saluer le climat de ces interventions, qui est extrêmement positif ! Parce qu'il met l'accent à la fois sur le dialogue, et ça a été dit par l'ensemble des intervenants, avec une tonalité un peu différente pour Madame BLEUSE, j'y reviendrai tout à l'heure. Il met l'accent sur les réalisations. Vous avez souligné, Monsieur le Président, combien nous avons travaillé depuis quelques mois. Monsieur RAYNAL a, à son tour, enrichi de son propre éclairage vos propos, mais avec une tonalité également extrêmement positive et je dois dire que c'est un signe très révélateur du climat qu'il y a dans cette maison. Parce qu'effectivement, le principal parti de la minorité, ou de l'opposition, reconnaît qu'il y a un dialogue. Il a indiqué d'ailleurs, je cite, « on ferme une page de polémique avec le Stadium. » Et effectivement, nous, majorité, on ne ferme que les pages qui ont été ouvertes par d'autres. Donc, c'est extraordinairement positif de reconnaître cela. Je remercie Monsieur RAYNAL de son intervention.

Sur la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement, il a été un petit peu plus nuancé. Il a dit qu'il y avait « des gagnants et des perdants. » Il pratique l'euphémisme d'une façon merveilleuse ! Nous savons déjà que de nombreuses collectivités sont à genoux ; il ne faudrait pas qu'elles soient à terre dans quelques mois.

Monsieur LACAZE, vous avez mis l'accent, et vous avez raison, sur le problème énorme que connaît notre agriculture. Vous avez aussi rappelé que nous connaissons dans notre région la crise économique. Je voudrais vous rappeler que vous faites partie de cette majorité qui est aux commandes aujourd'hui au niveau national. On ne peut donc pas nous faire de griefs de quoi que ce soit.

Monsieur PÉRÉ, vous avez légitimement indiqué un certain nombre d'inquiétudes sur la synthèse qui pourra exister à l'avenir entre la méga collectivité, la Métropole, et les communes. Les communes seront-elles encore entendues après 2020 ? Je crois qu'il nous appartient et vous avez raison de l'indiquer, de construire une méthode qui nous permette de respecter ce que j'appellerais la représentation la plus locale possible, qui est celle des communes. Et ce, dans un cadre d'action qui soit un cadre d'action mutualisé, nous y veillerons.

Monsieur CARLES, vous avez souligné un certain nombre d'éléments très positifs. S'agissant du parc des expositions, vous avez raison de dire que nous l'avons relancé. Même si effectivement on prend le relais de ce qui a été fait antérieurement. Mais c'est aussi une vertu que d'être capable d'assurer une continuité lorsqu'il y a un changement de majorité. Il y a toujours deux solutions : soit la rupture, soit la continuité. Pour les projets qui ont été engagés avec détermination et avec efficacité, il convient de les continuer. Ça n'est pas le cas pour d'autres projets, puisqu'il a été dit, Monsieur LACAZE l'a indiqué, qu'on devrait mettre un peu plus d'argent sur le BUN. Je rappelle que « *la plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a* » et que Toulouse Métropole, n'ayant pas suffisamment d'argent pour pouvoir réaliser le BUN en un mandat, il faut bien trouver des solutions. Nous avons un milliard à dépenser, grosso modo, avec les économies qui ont été réalisées dans les services et avec l'appel à impôts qui a été fait, parce qu'il n'y avait pas d'autre choix. Et donc, il faut bien partager le disponible de cette ressource, qui se fait rare, entre les différents projets.

En matière de Transports, je voudrais également dire, et ceci n'a pas été souligné par les interlocuteurs et par les intervenants tout à l'heure, que nous avons beaucoup travaillé. Les dix Linéo, c'est également un progrès. Le doublement des stations, c'est un progrès considérable. Le nombre de kilomètres, je voudrais l'indiquer parce que la plupart d'entre vous ne le savent pas, qui va être assuré par Tisséo, en 2016, sera de 35,3 millions contre 34,2 en 2015. Là aussi, il y a progrès. Et ce, alors que nous avons stabilisé notre contribution financière, pour des raisons évidentes, issues du principe de précaution. Il faut être raisonnable.

Je voudrais enfin remercier Madame BLEUSE pour son intervention, j'avoue qu'elle a une certaine fraîcheur. Elle a utilisé une expression que nous connaissons tous mais qui est un peu ancienne, c'est le « *discours de la méthode* ». Je croyais qu'il y en avait qu'un, maintenant il y en a deux : il y a celui de Descartes et celui de Madame BLEUSE. C'est très intéressant. Pour Madame BLEUSE, rien ne va, tout est négatif. Elle a, sans le nommer, parlé de dirigisme du Président. Je voudrais rappeler qu'en matière financière, une commission ad hoc a été créée, dès que nous sommes arrivés aux commandes. Cette commission a eu pour mission, et elle l'a bien rempli, de faire quelque peu l'inventaire des difficultés et de tracer un début de feuille de route pour l'avenir. C'est ce qui a été fait. Aujourd'hui, le Pex, les infrastructures routières... Je rappelle que nous allons récupérer 500 kilomètres de voirie départementale supplémentaires, nous les ajouterons aux 2500 environ qui sont déjà métropolitains. Tout ce qui a été fait en matière de transports, nous l'avons souligné. Ce qui est fait en matière économique, avec l'agence qui a été créée, c'est également considérable. Le dialogue également avec Montpellier. Entre deux grandes collectivités comme Montpellier et Toulouse, il peut y avoir compétition. C'est un risque énorme pour les deux régions. Et bien, le choix qui a été fait par les Présidents, et il est vertueux, c'est un choix de dialogue, de coordination, et presque je dirais d'entente sur le développement coordonné.

Monsieur LACAZE, vous avez mis l'accent sur le risque de créer quelques îlots de développement. Il est vrai que les Métropoles peuvent constituer des îlots dans un département, mais je vous rappelle que pour pouvoir harmoniser, il faut un dialogue renforcé avec les autres collectivités. Avec le Département, il a été mis en œuvre dans le cadre de la réforme, il faudra le poursuivre, mais également avec la région qui s'annonce comme un acteur important dans le développement économique. Pour conclure, je dirais qu'effectivement, le climat de cette maison est au travail, à la réflexion et non pas aux discours, fussent-ils de la méthode.

M. MOUDENC

Bien, merci. Quelques mots de commentaires, à mon tour, sur un certain nombre de déclarations si vous le voulez bien. D'abord, sur la thématique que Grégoire CARNEIRO a abordée et que d'autres avaient abordée de la continuité des projets, je pense que véritablement il n'y a pas de difficultés. D'autant que la plupart des projets en cause ne se sont pas étalés à la vérité sur deux mandatures, l'actuelle et la précédente, mais sur trois. Par conséquent, effectivement, il n'y a véritablement aucune difficulté là-dessus.

Monsieur LACAZE, il y a un certain nombre de choses que je ne peux pas laisser passer sans réaction. Vous dites qu'il y a une inquiétude de fonctionnaires territoriaux qui manifestent en ce moment. Vous n'avez pas précisé, donc je vais le faire à l'attention de l'assemblée, que ce ne sont pas des fonctionnaires territoriaux de notre collectivité. Ce sont ceux du Conseil Départemental. Ils sont concernés par certains transferts, dont nous avons acté qu'ils se feraient consensuellement, notamment le transfert de la prévention spécialisée. Et si je suis arrivé un peu en retard tout à l'heure, c'est parce que j'ai dialogué avec eux un moment. Ils veulent et c'est normal, des informations. Ils souhaitent savoir comment et dans quel cadre ils vont travailler une fois qu'ils seront dans le giron de la Métropole. Ils m'ont donné des tracts très critiques. D'ailleurs encore plus critiques à l'endroit du Conseil départemental que de la Métropole. Même s'il y a des coups de griffe à l'égard de la Métropole, bien sûr. Ce que j'ai proposé, c'est qu'on dialogue. Et effectivement, en ce moment, Henri DE LAGOUTINE n'est pas parmi nous parce qu'il est en train de les rencontrer avec le numéro deux de l'administration, pour voir quels sont les problèmes. Ce que je souhaite, c'est qu'il y ait peut-être une rencontre avec eux, avec nos deux équipes, départementale et métropolitaine, administrative ou élue. Et ce, afin que soient mises sur la table toutes les problématiques qui peuvent, à juste titre, les interroger.

Vous dites par ailleurs, « nous devons reconnaître le rôle des 13 Départements » parce qu'il ne faut pas simplement que la Métropole dialogue avec la Métropole de Montpellier, l'État et la Région. Je suis d'accord avec vous. J'ai même envie de rajouter, vous oubliez les autres intercommunalités, votre démonstration est incomplète. Mais comme votre intervention était sur la thématique des oublis, vous savez, à ce rythme-là, avec ces interventions limitées, les oublis... je ne sais pas si ce sont vraiment des oublis. Mais il y a quand même un oubli sur le fond, concernant votre intervention : ce que vous demandez, la loi y répond. Ça s'appelle la conférence territoriale, à l'échelle régionale. Elle inclut également ce que je demande, c'est-à-dire les autres intercommunalités. Donc, rassurez-vous, le dialogue que nous menons n'est pas un dialogue exclusif et sélectif. Vous dites qu'il faut un groupe de travail sur les compétences Région / Métropole. Écoutez, si un jour il y a un sujet, on en fera un. Mais aujourd'hui je n'aperçois pas de problématique qui, sur la thématique des compétences, nécessiterait que l'on travaille avec la Région. Cela viendra peut-être, lorsque le schéma de développement économique, en particulier régional, sera mis en place, mais a priori à ce stade, ce travail risquerait de tourner dans le vide.

Je vous rassure, il n'y a pas de privatisation de Tisséo en cours. Ce que vous appelez « les lignes déléguées », c'est une pratique très ancienne que pratiquent toutes les autorités organisatrices, notamment celles qui gèrent leurs transports en régie. Elle consiste à confier à des prestataires, effectivement, le soin d'exploiter en leur nom telle ou telle ligne. Nous faisons quelque chose que le Département fait depuis longtemps, que beaucoup de collectivités font sans qu'il y ait quelque début de privatisation que ce soit.

Sur le Boulevard urbain nord, Grégoire CARNEIRO a répondu. Mais tout de même, je trouve votre exhortation : « soutenez davantage le BUN », « n'attendons pas », « nous prenons du retard », assez paradoxale parce que le Boulevard urbain nord, on en parle depuis très longtemps. Et justement, nous avons dégagé des crédits qui permettent de commencer son financement et donc sa réalisation. Il reste cette démarche-là que nous avons eue ; nous l'avons eue pour un certain nombre d'infrastructures structurantes qui sont dans le débat ou dans les schémas depuis parfois 20 ans, sans qu'il y ait eu un seul centime mis en face. Grâce aux décisions que nous avons prises, en particulier le fait de consacrer, et c'est une première, au moins 20 % de nos crédits voirie à des projets de nature intercommunale qui intéressent un secteur et non pas simplement une logique communale, nous allons dans cette voie. Mais évidemment, nous y allons avec nos moyens et non pas avec la baguette magique que vous appelez de vos vœux, sans nous en donner bien évidemment les contours.

Vous estimez que je ne suis pas assez ferme sur les dotations. Écoutez, je me suis exprimé très souvent sur les dotations, je continuerai à le faire. J'indique simplement qu'il y a un nouveau sujet. La baisse des dotations, vous nous dites : « nous devons la refuser ». Nous sommes en République, cette baisse est là, donc « nous devons la refuser », je ne sais pas ce que ça veut dire ! Oui nous la désapprouvons, mais simplement elle est là ! Elle s'applique, depuis maintenant l'an dernier. Et là aussi, si vous avez la recette pour passer de l'incantatoire, dans lequel vous vous complaissez, à la réalisation, je suis preneur. Je crois que tout le monde sera preneur ! Le nouveau sujet, c'est la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement. Il n'est pas interdit de reparler de la baisse. On va reparler de la baisse, mais il y a quand même un sujet immédiat, c'est la réforme. On a intérêt à être vigilant. Claude RAYNAL a donné un certain cadre là-dessus.

Madame BLEUSE, vous dites que le plan de financement de la ligne de métro n'est pas avancé... Nous avons toujours dit que ce plan de financement de la troisième ligne serait présenté à la fin du semestre en cours. Donc là aussi, je ne peux que répéter ce que j'ai dit, au moins déjà dix fois, à ceux qui ne veulent décidément pas l'entendre. De même lorsque vous dites : « les redevances des parkings ne suffiront pas à payer la troisième ligne de métro », évidemment personne n'a jamais prétendu une pareille énormité ! Nous avons simplement indiqué que cette démarche permettrait d'amener une centaine de millions dans le plan de financement. Nous aurons l'occasion d'en reparler, tout à l'heure, avec Pierre TRAUTMANN. Nous aurons l'occasion de montrer que nous sommes au rendez-vous de ce que nous avons annoncé de ce point de vue-là.

Après, ma méthode consistant à parler à la presse ne vous convient pas. Là-dessus, franchement, je ne vais pas suivre votre recommandation. La presse existe, elle a des demandes. Les demandes de la presse et de l'opinion ne sont pas forcément celles du rythme de travail de nos différentes instances.

Par contre, évidemment, l'annonce presse ne porte jamais atteinte au travail institutionnel qui est le nôtre. La régularité du travail des commissions, des groupes de travail, des groupes de pilotage, des Conférences métropolitaines, des Conseils de la Métropole, tout cela n'est nullement atteint pas la communication avec la presse.

Ensuite, vous dites que mon discours a évolué avec le Sicoval pour le dialogue... Pas du tout, il n'a jamais évolué. Le dialogue avec le Sicoval pour les questions de métro, ça fait plus d'un an que je l'appelle de mes vœux. Le Sicoval a eu le tort d'utiliser cette question dans le débat des élections départementales et régionales, au lieu de se mettre à la table de travail. Et ce, afin de regarder les choses concrètement. Nous avons dû hausser le ton, je l'ai fait. Je l'ai assumé, au mois de décembre, en indiquant que le Sicoval ne pouvait plus avoir un pied dans les instances de Tisséo et un autre pied en train de lui faire la guerre sans arrêt. Cet appel a été entendu. Depuis le début de l'année, nous sommes enfin dans ce que l'on aurait pu faire depuis plusieurs mois. Nous sommes enfin dans une méthode de travail sérieuse, qui a du fond. Elle met de côté les effets d'annonce et les gesticulations médiatiques qui n'ont fait que retarder et polluer ce dossier. Je suis pour ma part ravi que nous soyons enfin dans cette manière de travailler. Mais pour ma part, en l'occurrence, je n'ai pas évolué.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 10 NOVEMBRE 2015 ET DU 17 DÉCEMBRE 2015

Le procès-verbal du Conseil du 10 novembre 2015 et du 17 décembre 2015 sont soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

M. STRAMARE

Monsieur le Président, chers collègues, je n'ai pas de remarque à faire sur ces documents. Je tenais juste à vous féliciter, Monsieur le Président, pour avoir décidé de mesurer désormais les débats. Et je remercie tous les groupes qui sont intervenus, nous avons gagné plus d'une heure, aujourd'hui, dans ces propos liminaires, et ce par comparaison au Conseil du 17 décembre.

M. MOUDENC

Merci pour la sagesse de ces propos.

Mme SIMON-LABRIC

Je voudrais simplement intervenir sur le point Développement économique et emploi, du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2015, page 70. Simplement rappeler une intervention que j'ai faite à trois reprises, pour laquelle on m'a indiqué que l'on me ferait une réponse écrite. J'attends toujours cette réponse écrite.

M MOUDENC

On va regarder cela. S'il y a des demandes qui n'ont pas reçu réponse, ce n'est pas normal. Vous avez bien fait de le signaler pour que cela soit réparé.

Sous cette réserve, je vais soumettre à l'approbation, et ensemble, les deux PV indiqués.

⇒ Aucune observation n'étant faite, il sont approuvés à l'unanimité.

2- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU 3 DÉCEMBRE 2015

Le compte rendu des décisions du Bureau du 3 décembre 2015 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

⇒ Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

3- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Le compte rendu des décisions prises par le Président est soumis à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

4- ADMINISTRATION

M. MOUDENC

Deux élections à scrutin secret sont inscrites à l'ordre du jour : le remplacement de M. Claude RAYNAL, suite à sa démission, au sein du SMTC et l'élection de 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) à DECOSET, suite à la modification de la composition du Conseil syndical, dans lequel Toulouse Métropole détient désormais 47 sièges. Ces deux élections se déroulent à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Je déclare candidat au SMTC : M. Gérard ANDRE.

Je déclare candidats aux postes de représentants à DECOSET : M. Pierre TRAUTMANN comme titulaire et M. Jean-Jacques BOLZAN comme suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures pour l'une ou l'autre de ces élections ?

Quelqu'un veut-il prendre la parole ?

Je propose de procéder au vote pour les deux élections en même temps, chaque élection disposant d'une table de scrutin.

Les scrutateurs suivants sont désignés : pour le SMTC, Madame URSULE Béatrice et Madame DURRIEU Monique. Pour DECOSET, Madame DOITTAU Véronique et Monsieur MERIC Laurent.

Ces deux élections se font au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Cependant, pour celle relative à DECOSET et pour des raisons de commodité pratique, il est précisé que vous disposez d'une totale liberté pour rayer des noms et en rajouter d'autres, sur le bulletin nominal et dans la limite des postes requis. Le décompte des voix sera effectué par nom. Les scrutateurs sont invités à se rendre à la table de vote dès à présent.

Je demande à Charlotte BOUDARD, benjamine de l'Assemblée, de procéder à l'appel nominal pour ces votes.

Il est procédé aux opérations de vote.

Après dépouillement, M. MOUDENC annonce le résultat des élections :

1 - Election d'un représentant au SMTC

Premier tour de scrutin

Sur 134 votants, sont dénombrés 8 bulletins blancs ou nuls. Pour 126 suffrages exprimés, la majorité absolue est de 64.

A obtenu et est donc élu :

M. Gérard ANDRE - 8 bulletins blancs ou nuls - 126 suffrages exprimés - majorité absolue égale à 64 -

A obtenu 126 voix - élu

2 - Election de représentants de Toulouse Métropole à DECOSET

Premier tour de scrutin

Sur 130 votants sont dénombrés 17 bulletins blancs ou nuls. Pour 113 suffrages exprimés, la majorité absolue est de 57.

Ont obtenu et sont donc élus :

Titulaire : Pierre TRAUTMANN 113 voix élu

Suppléant : Jean-Jacques BOLZAN 113 voix élu

M. AUJOULAT présente les autres points inscrits à l'ordre du jour. Il rappelle les noms des candidats proposés pour les désignations de représentants dans les organismes extérieurs :

1/ Conseil d'administration de l'Université Paul Sabatier (UT3) :

M. Jean-Claude DARDELET devient suppléant à la place de Mme Florie LACROIX, M. ESPLUGAS reste titulaire.

2/ Conseil d'administration de l'Université des Sciences sociales - Capitole (UT1) :

M. Maxime BOYER devient suppléant à la place de M. Pierre ESPLUGAS, M. CHOLLET reste titulaire.

3/ Conseil d'administration de l'INPT :

M. Maxime BOYER devient suppléant à la place de Mme Annette LAIGNEAU, M. CHOLLET reste titulaire.

4/Conseil d'administration de Toulouse Métropole Emploi

Madame Julie ESCUDIER remplace Madame FOUQUE Marie-Jeanne (titulaire), les autres membres ne sont pas modifiés.

M. MOUDENC

Y-a-t-il des demandes d'intervention sur les autres points présentés par Monsieur AUJOULAT ?

Mme BLEUSE

Je souhaite intervenir sur la délibération : « Château d'eau de Balma - Château d'eau de Saint-Orens - Toulouse, Quai des Savoirs/Oncopôle - Antennes relais de téléphonie : adoption de conventions d'occupation temporaire du domaine public métropolitain avec ORANGE et FREE »

Dans le procès verbal du 17 décembre 2015, approuvé en début de séance, on constate que le Conseil de Métropole s'était prononcé sur un vœu, voté à l'unanimité. Ce vœu disait ceci: "*le Conseil de Métropole prend l'engagement de mettre en place une instance visant à encadrer et accompagner le déploiement des émetteurs de téléphonie mobile dans la Métropole.*" D'ailleurs, Madame SUSSET avait invité tous les élus à voter ce vœu. Je vous ferai grâce de ses commentaires pour amener l'ensemble à voter ce vœu. Nous faisons le constat que cette délibération et les différents projets de conventions annexés devraient entrer dans les attributions du groupe de travail, dont le Conseil de Métropole a validé la relance en votant à l'unanimité ce vœu. Nous nous posons un certain nombre de questions, en particulier sur le site de l'Oncopôle, avec les impacts d'un pylône de 32 mètres. Nous n'avons que très peu de précisions, aussi, les écologistes ne voteront pas cette délibération.

M. LACAZE

Je souhaite d'abord intervenir, brièvement, sur l'adhésion de Toulouse Métropole à l'Association France Urbaine, que nous voterons. Je voudrais insister sur le fait que la réflexion ne doit pas porter, à nos yeux, que sur la France urbaine, mais sur ses zones urbaines, rurales, semi-urbaines, semi-rurales. Elle devra porter sur la coopération à faire au travers du Marché d'intérêt national, coopération, je le redis, à engager au travers de la filière bois, avec l'ensemble du département, notamment le Comminges. Nous voterons l'ensemble des autres délibérations, mais nous voterons contre la délibération de délégation de service public pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement à Toulouse. Nous voterons, aussi, contre l'avenant au contrat de régie intéressé pour l'exploitation du parking Marengo. Sur la délégation de service public, il ne s'agit pas de voter contre Vinci. Même si je rappelle le scandale de la gestion des autoroutes en France, dénoncé, il me semble par tous les groupes politiques représentés ici. Si je me trompe, ils l'indiqueront. Ce n'est pas tant le choix du délégataire qui nous a surpris. Suivant la procédure de délégation de service public, suivant les appels d'offre, il était déjà pressenti, depuis plus d'un an, qu'Indigo aurait cette délégation. Mais nous sommes contre cette délibération, pourquoi ? Une Société Publique Locale avait été créée dans ce but, la SMAT. Vous y mettez fin avec la délibération d'avenant au contrat de régie intéressé pour le parking Marengo. De fait, vous y mettez fin. Ce choix économique me semble mauvais pour notre collectivité à long terme. Peut-être, sur une vision à court terme, tenez-vous compte de ces 100 millions d'euros en jeu. Vous dites pourtant vous-même que cela ne règle pas la question de la troisième ligne de métro. Les candidats à une DSP parkings n'y viennent pas dans le but, un mécénat détourné, d'aider une collectivité.

De même Véolia, les études le montrent, ne fait pas dans le mécénat détourné pour la gestion de l'eau. Ces entreprises viennent faire de l'argent sur le dos des Toulousains. Cet argent, à un moment donné, vous en privez la collectivité, dans le choix qui a été fait de porter une délégation de service public. Nous l'affirmons, en tout cas, sur le long terme. Sur une vision à court terme, on peut démontrer que les dépenses nécessaires en investissement ou en fonctionnement sont telles que la DSP a un intérêt. Mais à long terme, l'inverse est toujours démontré. Nous voterons contre, car c'est aussi donner beaucoup de poids à Vinci et Indigo. Puisqu'on lui confie l'ensemble des parkings et qu'on anticipe sur des parkings à venir, qui je crois seront extrêmement rentables si on va au bout du projet que la plupart des conseillers soutiennent : l'arrivée de la LGV, le bouleversement de tout le quartier Marengo. Offrir cette pépite à Indigo, alors qu'on est face à des difficultés financières, alors qu'on aurait pu la garder dans le giron public, cela nous paraît une très mauvaise chose. C'est ma conclusion, qui n'étonne personne. Je le dis à nouveau ici, nous sommes pour une régie dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. On nous indique que, peut-être, Véolia sera reconduite pour la gestion de l'eau. Ce débat viendra avant 2020.

Nous voterons pour la délibération mettant fin de façon anticipée au contrat de concession pour la construction des « parcovilles ». C'est le constat d'une DSP en échec, d'une innovation technologique qui n'a pas su être au rendez-vous sur les parkings silos.

M. MOUDENC

Nous n'en étions qu'à la délibération relative aux implantations d'antennes de relais téléphonie. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur cette délibération ?

M. COHEN

Cette délibération concerne un sujet extrêmement important, qui préoccupe. Nous sommes au cœur de ce que peut être l'enjeu de la culture scientifique. Avec un certain nombre de sujets, parfois pris en otage, qui amènent des inquiétudes qui sont parfois légitimes. Cela nécessite de les prendre très au sérieux. D'abord, parce qu'on peut avoir une vision très obscurantiste des ondes et de leurs effets, mais aussi parce qu'on peut en avoir une vision très idyllique, en considérant qu'il n'y a aucun risque. Que l'on peut faire ce que l'on veut. Ce n'est pas un hasard, si plusieurs fois, l'Assemblée nationale et le Sénat ont traité de ce sujet et s'il y a un certain nombre de recommandations en la matière. Il est vrai que nous n'avons pas la compétence. La simple responsabilité de la collectivité, c'est de jouer un rôle de régulation. C'est ce que nous avons fait pendant plusieurs années, il me semble. Les opérateurs étaient obligés de nous informer en préalable. C'est devenu depuis lors une loi, ou une directive. Nous étions même allés un peu plus loin, en n'utilisant pas certains équipements publics. On peut le comprendre. Parfois, l'important, c'est d'avoir des antennes, mais dans des endroits où il n'y a aucun risque. Donc il est possible qu'il puisse y avoir des « espaces publics » qui soient plus judicieux que des espaces privés. Et le fait qu'il puisse y avoir, au cas par cas, un accord de la part de la collectivité ne me paraît pas aberrant. Par contre, ce qui importe c'est cette information et le fait pour la collectivité de la soumettre à débat. C'est ce que nous faisons régulièrement. J'ai présidé une douzaine de réunions avec des opérateurs, un certain nombre d'associations spécialisées, et des comités de quartiers concernés. Ces commissions étaient chargées de faire le point. Quatre fois sur cinq, il n'y avait absolument pas de remise en cause de l'opération. Mais parfois, il était intéressant de refaire vérifier le projet aux opérateurs. Évidemment, pour eux c'est plus cher, mais avec un peu plus d'antennes d'une émission moins forte, donc moins de gêne pour les privés, on peut avoir la même couverture et la même efficacité. Donc ce qui est important, c'est que nous soyons très vigilants. Je ne sais pas ce qu'il est advenu de cette commission. Bien sûr cela concernait plutôt la ville de Toulouse, mais Louis GERMAIN avait pris le relais dans le cadre de la Métropole. Il avait, avec les maires je crois, réussi à créer une sorte de dialogue, de concertation dans le souci de l'intérêt général. La téléphonie, c'est à la fois l'intérêt général, mais aussi un risque. Il est de notre devoir d'être très vigilants.

Mme SUSSET

Monsieur COHEN, je suis d'accord avec vous. Les maires n'ont pas la main sur ces affaires, vous le savez. C'est l'État qui exige la couverture en matière de téléphonie mobile. Les maires n'accordent, en fait, que l'autorisation de permis de construire. Pour ce qui concerne Toulouse, nous avons une commission de concertation qui continue à fonctionner, comme vous l'aviez initiée à l'époque. Vous la présidiez, je la préside, et ça se passe exactement comme avant. Il y a un dialogue avec les habitants, avec les associations. Tout cela se fait très bien et quelquefois les opérateurs, effectivement, arrivent à modifier un peu leur projet. Ce que je voulais vous dire, c'est que nous sommes en train de travailler sur une charte intercommunale avec les opérateurs et les communes. Elle est quasiment prête, elle est en relecture au service juridique. Elle sera présentée très prochainement aux maires de Toulouse Métropole. Nous espérons qu'elle sera signée par les opérateurs. Ce sera à peu près la même charte que celle qui est en vigueur actuellement à Toulouse.

DEL-16-0111 - Adhésion de Toulouse Métropole à l'association France Urbaine

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. MOUDENC.)

DEL-16-0098 - Composition des Commissions (4)

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]

DEL-16-0099 - Désignation des représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (12)

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]

DEL-16-0012 - Château d'eau de Balma - Château d'eau de Saint-Orens - Toulouse, Quai des Savoirs/Oncopole - Antennes relais de téléphonie : adoption de conventions d'occupation temporaire du domaine public métropolitain avec ORANGE et FREE

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [97 VOIX]
ABSTENTION [37 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, DE COMARMOND, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. ANDRE, LAURENT, BRIANCON, JIMENA, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE, COHEN, RODRIGUES, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

M. TRAUTMANN présente les autres points inscrits à l'ordre du jour.

Pierre LACAZE nous disait savoir depuis plusieurs mois quel serait le délégataire pour les parkings, il a bien de la chance ! Monsieur le Président, je suggère que vous le nommiez président de la Commission de délégation de service public. On économisera beaucoup de travail aux services et on aura des résultats beaucoup plus rapidement ! Par ailleurs, Pierre LACAZE a parlé de sponsoring, que le délégataire des parkings donnerait pour réaliser une opération d'une infrastructure de transport. Il ne s'agit pas de sponsoring, bien entendu, il a raison, le sponsoring, c'est cosmétique.

M. MOUDENC

Du mécénat, pour reprendre les propos exacts et exotiques de nos collègues.

M. TRAUTMANN

Ce n'est pas du mécénat. Ce délégataire va payer des redevances. Avec ces redevances, que Toulouse Métropole peut librement utiliser, il a été indiqué une piste d'utilisation, celle de la troisième ligne de métro, voilà.

Revenons au sujet. En janvier 2015, vous avez délibéré pour lancer le principe d'une délégation de service public (DSP). Une DSP de 20 ans, pour cinq parkings existants : Victor Hugo, Jean Jaurès, Les Carmes, Saint-Étienne, Marengo. Une DSP de 35 ans, pour un nouveau parking à construire en haut des allées Jean Jaurès, de 400 places minimum. Et une régie intéressée de dix ans, pour les parkings de la Cartoucherie, à partir de leur mise en service. Quelques chiffres pour vous rappeler l'importance de ces parkings. Les cinq parkings existants, en délégation, représentent 46 % du total des places.

Mais, si on enlève Marengo, parking peu fréquenté et générateur d'un faible chiffre d'affaires, les 4 parkings représentent 41 % du total des places. En revanche, ils représentent un peu plus de 50 % du chiffre d'affaires du total des parkings. Le chiffre d'affaires de l'ensemble des parkings, c'est actuellement une vingtaine de millions d'euros par an.

Ensuite, nous avons des exigences à l'égard du délégataire sortant, Vinci Park, pour les quatre parkings : Victor Hugo, Les Carmes, Jean Jaurès et Saint-Étienne. Ces exigences concernent la remise en bon état de fonctionnement des parkings, selon le contrat de concession. Ces exigences ont été étudiées par les services techniques. Ils ont pris un bureau d'études qui s'appelle le BETEM. Le BETEM a indiqué dans un document l'ensemble des travaux que devait effectuer le candidat sortant avant de quitter les lieux. Ces travaux n'ont pas été chiffrés, ils ont simplement été décrits. Vinci, le délégataire sortant, va se charger de ces travaux. Pour cette nouvelle délégation de service public, six sociétés ont été candidates. Ainsi, toutes les sociétés susceptibles de se présenter l'ont fait. Il y a eu : EFFIA, que vous connaissez, ils sont dans les gares ; Interparking ; Q-Park, qui exploite actuellement le parking Jeanne d'Arc, SPIE autocité ; Urbis Park et Vinci Park France, devenu depuis lors Indigo. En effet, Vinci Park a vendu 75 % de son capital social. Il est détenu actuellement à 75 % de manière paritaire par AXA d'une part ; Crédit Agricole assurance d'autre part.

La demande initiale de Toulouse Métropole, inscrite dans l'avis d'appel public à concurrence prévoyait : « *de construire un nouveau parking sur le haut des allées Jean Jaurès, de donner une redevance annuelle à définir dans le cahier des charges, et de verser une soulte initiale en trois tiers, un tiers à la mise en DSP de Victor Hugo et des Carmes, soit en mars 2016, un tiers à la mise en délégation de Jean Jaurès en mai 2018, et un tiers à la mise en service de la DSP de Saint-Étienne en octobre 2019.* » Une question se posait alors pour nous. Fallait-il privilégier une redevance initiale élevée et des redevances annuelles moins élevées ou, à l'inverse, une redevance initiale moins élevée et des redevances annuelles plus élevées. Quelle était la solution la plus intéressante pour la Métropole ? La redevance initiale est financée par le candidat avec des crédits bancaires d'une part, et aussi avec ses fonds propres. Les crédits bancaires, il les obtient à des taux nettement supérieurs aux nôtres, et les fonds propres, eux c'est 5, 6, 7, 8, 10 % de taux de rémunération. Donc, si l'on prenait une redevance initiale élevée, nous serions défavorisés, dans la mesure où nous avons accès à des conditions de financements bien meilleures. La solution que nous avons choisie, c'est donc celle d'une redevance initiale moins élevée, et des redevances annuelles plus élevées. Quels sont les montants de ces redevances ? Nous avons pris des redevances annuelles élevées, 40 % du chiffre d'affaires pour les parkings Victor Hugo, Carmes, Jean Jaurès et Saint-Étienne. Et 40 % du chiffre d'affaires pour le nouveau parking Jean Jaurès et le parking Marengo, mais uniquement à partir du moment où la LGV sera en service. Ce sont des redevances énormes, quand le délégataire rentre une recette, il doit donner 40 % du chiffre d'affaires à la Métropole. Naturellement, avec cela, la redevance initiale est plus faible. Après, nous avons posé un certain nombre d'exigences lors de la discussion. Nous avons eu des exigences sur les tarifs avec une reprise des tarifs actuels et une formule d'indexation fixée par Toulouse Métropole. Nous avons eu une deuxième exigence sur les abonnements résidents, c'est-à-dire que nous avons maintenu ce que la municipalité et la majorité précédentes avaient fait au niveau des abonnements résidents. Nous n'avons pas modifié le nombre de parkings et nous avons rajouté le nouveau parking Jean Jaurès. Nous avons maintenu le tarif soirée à 5 euros, pendant toute la durée de la délégation, c'est le troisième point. Nous avons intégré quatre journées d'animations commerciales par an. Ainsi, la Métropole bénéficiera de tickets parkings. Elle pourra les distribuer aux commerçants, qui les distribueront à leurs clients, à condition qu'ils fassent des achats de 10, 20 ou 30 euros. Ce point-là est à définir. Et enfin nous avons mis en place des tarifs spéciaux pour les ateliers et les congrès. Des tarifs très compétitifs, de manière à favoriser le tourisme de loisirs et le tourisme d'affaire au sein de la Métropole. Les cinq exigences que j'ai citées sont financièrement assurées par le délégataire. C'est-à-dire qu'il prend tout en charge.

Concernant la discussion menée, on a tenu à faire une discussion particulièrement équilibrée et précise. Tout le monde a été soumis exactement aux mêmes conditions.

Arrêtons-nous maintenant un instant sur le parking en haut de Jean Jaurès. Il sera composé de 400 places, on l'avait déjà indiqué au mois de janvier 2015. Il s'agit de remplacer une partie des places de surface supprimées par le projet urbain de Joan BUSQUETS. Il s'agit d'un parking pour l'opération TESO à Matabiau, avec l'arrivée de la LGV. Quelles sont les places supprimées sur le projet urbain de Joan BUSQUETS ? 340 places ont déjà été supprimées.

1560 places de plus vont être supprimées, dont une grande partie sur Jean Jaurès, Denfert-Rocherau et sur Bayard, où nous faisons toute une série de travaux d'améliorations. C'est-à-dire que le parking de 400 places supplémentaires sur Jean Jaurès se justifie parfaitement. La question qui se pose c'est où le situer ? En bas des allées Jean Jaurès, vous avez la station de métro, un peu plus haut le parking actuel, et vous voyez le tunnel du métro qui s'incurve légèrement pour aller vers la gare Matabiau. On voit bien qu'on va avoir quelques difficultés à installer le nouveau parking. Les six candidats ont proposé un nouveau parking vers le bas des allées, pour éviter le tunnel métro et avoir le moins de gêne possible. La conséquence, c'est que ce parking devient un parking de 15 mètres de largeur, il est plus étroit. Il est sur quatre ou cinq niveaux de profondeur afin d'être en positionnement hors emprise du métro. Le candidat Indigo est le seul à avoir proposé une deuxième solution. Il avait une première solution identique aux autres. Il a proposé une deuxième solution, au-dessus du tunnel de métro, sur deux niveaux seulement. Un parking de 30 mètres de large, bien mieux disposé, nettement plus proche de l'opération Matabiau et de l'opération TESO. Ce parking coûte beaucoup plus cher, parce qu'il y a des précautions de construction à prendre. Ces précautions de construction ont reçu l'aval du SMTC et de la SMAT. Donc, ceci a été validé, mais il coûte quand même nettement plus cher.

Regardons les redevances qu'il propose. Pour la solution 1, qui a été proposée par tout le monde, Indigo propose une redevance initiale de 21 millions d'euros, en plus des 40 % à verser tous les ans. Cette redevance initiale est sensiblement supérieure à celle de tous les autres. Si on additionne avec le total des redevances annuelles, il propose un total général de 121 millions d'euros.

Pour la solution 2, avec le parking sur deux niveaux, il propose une redevance initiale plus faible. Mais comme il estime qu'il y aura plus de trafic, du fait de la proximité de l'opération Teso, il évalue qu'il y a 5 millions de plus au total des redevances annuelles et donc sur le total général. Ainsi, on arrive au même niveau de redevance de 121 millions d'euros. Ceci vous montre deux choses : premièrement, qu'il est de notre intérêt de choisir la société Indigo. Elle a proposé la redevance initiale la plus élevée face à tous les autres candidats. Et, entre les deux solutions proposées par Indigo, de choisir la solution du parking sur 30 mètres de large, en haut de Jean Jaurès, au-dessus du métro. Certes la redevance initiale sera un peu plus faible, mais on se rattrape sur les redevances annuelles, puisqu'on arrive à la même somme à la fin. On a la redevance initiale de 16 millions d'euros, les redevances annuelles cumulées de l'ordre de 105 millions d'euros, ça fait 121 millions d'euros, plus un nouveau parking.

À la fin, au bout des 35 ans, on a un nouveau parking estimé à 27,5 millions d'euros, ça fait donc 148 millions. Lorsqu'on raisonne en euros courants, ces 148 millions d'euros se transforment en 183 millions d'euros courants. Notons, en incidence, que pour neuf autres parkings (Esquirol, Saint-Michel, Saint-Cyprien, Carnot, Europe, Saint-Aubin, Arnaud Bernard, Capitole et Jeanne d'Arc), les délégations de service public arriveront à échéance entre 2026 et 2040 et ces parkings seront également générateurs de redevances importantes au profit de Toulouse Métropole le moment venu. Je vous rappelle que ces parkings produisent 51 % du chiffre d'affaires, et il reste 49 % de chiffre d'affaires ailleurs, qui seront certes étalés dans le temps.

Concernant l'engagement électoral pris par Jean-Luc MOUDENC, ces 100 millions d'euros en provenance des parkings participeront au financement de la troisième ligne de métro. Nous avons choisi de prendre l'argent de façon étalée dans le temps et d'avoir une redevance initiale faible. Vous n'aurez donc pas 100 millions « cash ». Vous aurez 16 millions au début. Mais le financement de la ligne de métro se fera, de toute façon, en grande partie par emprunt. On prendra donc un emprunt de 100 millions d'euros. Quand prendre cet emprunt ? Je prends l'exemple de 2024, mais on aurait pu prendre 2022 ou 2026, c'est la même chose. J'ai pris 2024 parce que c'est, selon mes souvenirs, l'année de besoin de financement maximum. La durée de l'emprunt, c'est un emprunt destiné à payer un équipement extrêmement lourd, donc c'est au minimum un emprunt de 30 ans. J'ai pris l'exemple de 30 ans, c'est la solution la plus défavorable. Concernant le taux de l'emprunt, on a consulté le site de la Caisse des Dépôts et Consignations, il indique : *"le taux de l'emprunt, pour des équipements d'intérêt général, sur des durées de 30 à 40 ans, est le taux de la Caisse d'Épargne plus 1."* En principe, ça donnait 1,75%. J'ai choisi 2 % pour nous mettre dans une situation encore plus défavorable. Donc, le total à rembourser pour cet emprunt de 100 millions d'euros, entre 2024 et 2054, serait de 134 millions d'euros. Capital plus intérêts, les 100 millions se transforment en 134 millions d'euros. Pour rembourser ces 134 millions d'euros, correspondant à un emprunt de 100 millions, Toulouse Métropole disposera de très importantes recettes supplémentaires. En effet, on perçoit déjà des redevances. On perçoit 2,2 millions d'euros de redevances par an pour les parkings considérés.

Pour le futur, on percevra beaucoup plus, puisqu'on va prendre 40 % du chiffre d'affaires pour l'ensemble des parkings, et pour les parkings futurs qui seront mis en délégation au-delà.

Ensuite, il fallait prendre une hypothèse, celle de l'évolution de ces redevances. C'est-à-dire de l'évolution du niveau du chiffre d'affaires. Sur l'évolution, on a pris des chiffres extrêmement prudents. On a estimé que ça donnerait 1,6 % d'augmentation par an, ce qui correspondait à la moyenne des estimations des candidats. Estimations qui nous paraissent très prudentes. Pourquoi les redevances sont-elles plus importantes que ce qu'on avait par le passé ? Elles sont plus importantes parce qu'on leur donne des parkings construits. Avant, une partie de l'argent qu'ils gagnaient servait à rembourser les coûts de construction et les frais financiers. En 1990, les frais financiers c'était 8, 10 %. Finalement, ils vont nous rendre tout ceci sous forme de redevances.

Alors, qu'obtiendrions-nous comme redevance supplémentaire jusqu'en 2054 ? Si on continuait à toucher les redevances au niveau actuel, avec des hypothèses très pessimistes, très prudentes, d'augmentation de 1,5 % par an de l'évolution des tarifs, nous obtiendrions 338 millions d'euros supplémentaires sur la période nécessaire au remboursement de ces 100 millions. On aurait 338 millions d'euros courants supplémentaires à comparer aux 134 millions d'euros nécessaires pour rembourser l'emprunt de 100 millions d'euros. Même si on tord ce dossier dans tous les sens, il me semble que l'engagement électoral d'affecter 100 millions d'euros en provenance des parkings pour financer la troisième ligne de métro pourra très facilement être tenu. Le rapport, c'est 2,5, entre 134 et 338, ce qui fait 250 millions d'euros que nous pourrions emprunter. Je ne donnerai pas ma main à couper pour ces 250 millions d'euros parce que, sur la durée, les choses changent, mais je donne ma tête à couper pour les 100 millions d'euros.

Je vais, maintenant, vous donner le calendrier des travaux. On espère terminer le bâtiment Victor Hugo fin 2017. Concernant la place Victor Hugo, on espère terminer entre janvier 2018 et juin 2019. Et pour Jean Jaurès, on espère terminer le parking fin 2018. Ensuite, on aura l'aménagement des allées. On va quand même bien profiter du fait qu'on n'aura pas à refaire les travaux de remise en état au-dessus du parking. On va en profiter pour réduire les coûts, pour faire de suite l'aménagement définitif.

Pour terminer, je souhaiterais remercier les services qui ont travaillé avec moi : la direction du Contrôle des Gestions Délégées sous la direction d'Anne-Lise LEMAIRE, la direction Mobilité Gestion Réseaux sous la direction de Philippe LE COCQUEN, la direction des Affaires Juridiques avec Véronique GUIBBAUD et Isabelle CAUX pour le service des Assemblées.

M. CARREIRAS

Abracadabra ! Je ne veux pas être désobligeant, ce n'est pas GARCIMORE, mais c'est presque Gérard MAJAX ! Merci Pierre TRAUTMANN, on vous savait préposé aux tactiques négociées, on vous savait aussi préposé aux mises en œuvre déléguées, l'histoire parle pour vous. Je ne suis pas sûr que vous soyez aussi bien préposé aux stratégies délibérées, je parle du stationnement et de la vision de la gestion du stationnement public à Toulouse, je vais y revenir. Simplement faire remarquer, qu'au vu de cette présentation, on en vient à se demander « mais pourquoi Indigo s'apprête-t-il à signer un tel contrat ? » Finalement, on se dit qu'ils vont perdre de l'argent ! Quand je vois ces courbes, effectivement en euros courants cumulés à 2054, et que je vois les précédentes concessions, je me dis qu'ils ont vraiment fait beaucoup d'argent avant, pour que celle-ci vienne ne pas souffrir de comparaison possible avec les précédentes.

Sur l'équilibre du contrat, d'abord quelques remarques à l'attention de Monsieur TRAUTMANN, je reviendrai ensuite peut-être sur l'aspect plus politique. Sur l'équilibre du contrat, je ne veux pas revenir dans le détail, je ne veux pas être trop long, mais enfin c'est quand même un sujet important. Je n'évoquerai pas les formules d'indexation et un certain nombre de détails évoqués là ; simplement en relever quelques-uns. Concernant les redevances, au vu des documents communiqués, on est sur des redevances annuelles d'à peu près 5 millions d'euros par an sur 23 ans, un petit peu moins sur les années suivantes. On est sur 16 millions d'euros de redevance initiale, vous l'avez évoqué. Il faut donc l'intégrer comme une redevance perçue par la collectivité. La différence avec les précédentes redevances, c'est que les 16 millions d'euros rentrent dans l'amortissement, ils l'intègrent. Ce qui ne peut pas être fait aujourd'hui, grâce à la loi Sapin, dans le secteur de l'eau, peut être fait dans le secteur des parkings.

Et dès que vous pesez sur l'amortissement, vous pesez naturellement sur la durée prévue au contrat, pour équilibrer le contrat en fin de compte. C'est quand même un regret, c'est vrai qu'une disposition légale l'autorise, mais tout de même c'est un vrai sujet que l'intégration de ces rentes dans l'amortissement. Donc, 5 millions d'euros par an, aujourd'hui on a à peu près, vous l'avez dit, 2,2, voire 2,3 millions de redevance. La différence est donc entre 2,3 et un peu plus de 5 millions. Un peu plus de 5 millions, puisque si j'intègre les 16 millions de redevance initiale, amortis sur 20 ans, ça nous fait, grosso modo, en euros constants, 800 000 euros par an de plus. On arrive donc à 5,8 millions de redevance, comparés aux 2,3 millions perçus. La différence, elle est là. Si j'ai bien compris votre raisonnement, le stock que vous voulez utiliser au final pour financer la troisième ligne de métro, c'est l'ensemble, les 2,3 plus la différence entre 2,3 et les 5,8. En réalité, les 100 millions d'euros ne représentent pas un surplus, mais représentent la totalité. Donc il faudrait retirer ce qui, de toute façon, serait perdu dans les années qui viennent avec la redevance actuelle, constituant déjà du stock. Cela veut dire un bénéfice net, en réalité, d'un peu moins de 3 millions d'euros par an à euros constants.

Deuxième remarque, sur les redevances à hauteur de 40 % du chiffre d'affaires, pourquoi pas ? Moi ce que je sais, c'est que dans les précédents contrats, on était plutôt sur un pourcentage appliqué sur l'excédent brut d'exploitation. Ce pourcentage était de l'ordre de 60 %. Quand je fais le calcul, je m'aperçois d'ailleurs que si on avait gardé ce pourcentage de 60 % sur l'excédent brut, on percevrait des redevances beaucoup plus importantes. On n'est plus sur 105 millions d'euros, mais sur près de 120 millions d'euros. Donc le choix a été fait du chiffre d'affaires, pourquoi pas, mais la question est posée. Autre question, toujours sur le contrat, sur les frais de structure ; je note qu'ils relèvent d'un pourcentage du chiffre d'affaires, de l'ordre de 4,5 %. L'un des avantages de la régie intéressée, c'est de définir au départ le calcul des charges de gestion. Ce que je sais, c'est que cette question-là des charges de gestion, des charges de structure, est une vraie problématique dans les contrats de délégation. Et sur la question de la maîtrise publique de l'estimation faite par les délégataires, du coût de gestion de ce type d'exploitation.

Autre remarque, sur la durée. Tout de même, dans les années 80, les durées indicatives données par les textes réglementaires, indépendamment de la loi, étaient d'à peu près 12 ans sur les affermages, et de 24-25 ans sur les concessions. À Toulouse, à l'époque, dans les années 80-90, on était au-delà de ce qui était indiqué. Je fais référence aux parkings actuellement en délégation. Aujourd'hui, on est sur des moyennes entre 5 et 15 ans pour un affermage, selon les cas et de 20 à 30 ans sur les concessions. Je constate que là, on est sur un projet avec une durée de 35 ans. Je m'interroge sur cette durée. Pour les autres parkings, même s'il y a de l'investissement, qui s'apparente davantage à de l'affermage en réalité, compte tenu de la faiblesse du niveau d'investissement, par rapport à un parking neuf que l'on construit, on est sur 20 ans. Nous sommes encore, aujourd'hui, au-delà de ce qui me semble être la norme en vigueur. Les chiffres que je donne là sont les chiffres d'un rapport d'activité, tiré d'un délégataire privé. Je ne citerai pas son nom mais, enfin, ces chiffres ne sont pas inventés. On note une particularité dans le contrat que vous proposez. On a deux types de gestion. On a, à la fois, de la concession, avec la construction d'un nouvel ouvrage : le parking Jean Jaurès, en haut des allées ; et on a, sur les autres parkings, la reconduction de délégations déjà en vigueur. Parkings pour lesquels, d'ailleurs, l'amortissement est déjà réalisé. Donc on est à la fois, dans un cas sur un régime concessif, et dans l'autre cas dans un régime beaucoup plus d'affermage. Même si, encore une fois, il faut provisionner, et s'il y a des investissements pour renouveler les installations, je veux bien l'entendre. Mais, en réalité, si je prends la globalité du contrat, on a donc 75 % de l'investissement destiné à la création du parking Jean Jaurès. Pour le reste, on a de l'ordre de 9 millions d'euros, sur les autres parkings. Vous allez voir pourquoi je dis cela, sachant que sur les autres parkings, les coûts d'acquisition sont déjà amortis. Les parkings de Victor Hugo et Carmes ont été construits dans les années 60. Vous me le confirmerez, je crois que c'est à peu près ça. Le nouveau contrat de ces parkings, a été fait en 1991, sur 25 ans. On peut considérer, quand même, que ces parkings sont amortis.

Dernière remarque, qui va justement me permettre de faire la transition sur le fond et la question plus politique. L'investissement, dit le délégataire d'après les documents que j'ai vus, «va être financé à 80% par l'emprunt», vous l'avez évoqué d'ailleurs, «au taux de 4 %, sur une quinzaine d'années. » Outre le fait que 4 %, c'est peut-être élevé comme taux, je constate, on le sait tous, que le recours à l'emprunt pour une entreprise a un avantage particulier : celui d'accroître la rentabilité d'un projet.

Et ce pour une raison très simple : les charges financières d'un emprunt sont déductibles de l'impôt sur les sociétés. Cette question n'est pas anodine quand on fait le choix d'une délégation de service public avec une entreprise privée. Et qui plus est, je le rappelle, quand elle rentre dans son amortissement 16 millions de redevance initiale.

J'en viens à la deuxième partie, sur le fond. Pour notre groupe politique, la question de la délégation de service public n'est pas une question doctrinale. Au sein de notre groupe, les avis, les positions sont nuancées sur le sujet. C'est un outil. Il est plus ou moins efficient, efficace, mais c'est un outil de gestion de service public. Après, en fonction de la nature des services publics, on fait le choix de la délégation ou pas. Pour nous, le débat ne se situe pas à ce niveau-là, même si nous voterons contre cette délibération. Ce que je constate, c'est que le choix d'Indigo s'est essentiellement fait, vous venez de nous le démontrer, sur le choix du nouveau parking et pas sur la gestion des quatre autres. C'est cette idée, de construire un parking en haut des allées, qui l'a emportée, parce que cela représente une plus-value technique. Et ce, même s'il y a une plus-value financière aussi. Dès lors, si le choix est essentiellement motivé par cette plus-value technique, pourquoi avoir fait un seul contrat de délégation pour des parkings représentant 46 % des places de stationnement, et près de 53 % du chiffre d'affaires des parkings toulousains ? C'est un peu la question que nous avons posée, dès le départ. C'est vrai que, pour ce groupe, c'est le « big business act », ici à Toulouse. Pourquoi ce choix ? Je ne dirais pas cette Offre Publique d'Achat, je resterais sur le critère du choix pour 10 millions d'euros de chiffre d'affaires, et non pas 20, 10 millions d'euros de ces quatre parkings nouvellement délégués. En disant cela, je pense qu'un autre choix aurait été possible, plus moderne, plus ambitieux, voyez-vous. Ce n'est pas tant la question de la gestion publique ou gestion privée. Il y a des cas où on peut faire de la délégation de service public. Mais dès lors que les parkings sont déjà amortis, qu'il s'agit essentiellement d'exploiter, même s'il y a des lignes d'investissements, la question de la gestion directe se pose. Et elle est légitime. Cet autre choix aurait été possible, quand on sait qu'aujourd'hui, 40 % des parkings en ouvrage en France sont sous gestion publique. Quand je dis gestion publique, je ne parle pas forcément de régie directe, mais aussi de société d'économie mixte. Si j'inclus, au-delà des parkings en ouvrage, les parkings en stationnement, on est à 45 % de gestion publique ou parapublique à travers des sociétés d'économie mixte. Donc vous voyez, dans la pratique, les choix sont toujours possibles. Un choix moins dogmatique, plus moderne, plus ambitieux, aurait peut-être permis, par exemple, de distinguer cette nature concessive du nouveau parking, de la poursuite de l'exploitation des autres parkings amortis. Un choix moins dogmatique aurait permis par exemple de travailler sur une convention de délégation globale du stationnement public à Toulouse, générale, en ouvrage comme en surface. C'est une suggestion que je fais. Si le contrat est signé, ça sera très difficile de revenir dessus ; 35 ans ça engage. Mais il faut pour cela, non pas simplement être disposé à la tactique de négociation avec des délégataires, ou être a priori sur de la mise en œuvre déléguée avec un objectif financier au bout. Il faut avoir, au préalable, la définition d'une stratégie d'occupation de l'espace public et du stationnement. Auquel cas, vous passez une convention générale de stationnement avec, pourquoi pas, une société publique locale, une société d'économie mixte, peu importe la structure. Avec une maîtrise plus directe vous permettant d'ailleurs d'équilibrer le fait que des parkings en ouvrage sont, bien souvent, plus déficitaires que les parkings en surface. Pour donner un chiffre : à Toulouse, les horodateurs c'est à peu près 5 millions d'euros de recettes par an. Les PV, c'est à peu près du même ordre. Soit un total environ de 10 millions d'euros. Vous cherchez des moyens pour les transports ? Je propose que la Ville de Toulouse transfère ces 10 millions d'euros de recettes sur les horodateurs et les PV au bénéfice du transport. Et l'avantage d'avoir une gestion globale du stationnement, avec un outil public, c'est une redistribution des recettes de la surface pour compenser les déficits en ouvrage, par exemple. C'est avoir une politique tarifaire directe, plus réactive, plus adaptée aux besoins qui évoluent et un peu moins lourde à gérer que des avenants à des contrats de délégation.

Donc voilà, on aurait pu envisager une convention globale. Vous regrettez, parfois, que l'on ne fasse pas de proposition ; en voilà une qui aurait mérité, à mon avis, de placer Toulouse dans les villes qui modernisent leur politique publique de stationnement. Cette mission, aurait très bien pu être confiée, peut-être pas à Monsieur TRAUTMANN, mais à Monsieur GRASS, Président de la SMAT, ou à Monsieur LATTES, Président du SMTC, avec des formes à définir de régie intéressée ou non.

Des sujets comme ceux-là, où l'on peut avoir un contrôle facilité, une adaptation aux besoins plus réactive, une action exclusive au bénéfice des actionnaires comme dans les SPL, auraient mérité un examen plus approfondi.

Dernier élément, il me semble que cette délégation de service public ne reflète pas une politique du stationnement. Le contrat s'appuie sur des hypothèses de fréquentation. On en arrive, finalement, au paradoxe suivant : pour financer le transport collectif, c'est-à-dire le report des automobilistes vers le transport collectif, il faut plus de voitures qui arrivent en ville. Pour cela, on va offrir des parkings, parce qu'on sait que les parkings, certes, compensent des disparitions de places, mais sont aussi, en centre-ville, des aspirateurs à voitures et à trafic. On est dans ce paradoxe qui fait que l'intérêt de la collectivité, parce qu'elle a besoin de recettes, c'est d'avoir de plus en plus de voitures en centre-ville. Ce qui augmente le chiffre d'affaires, sur lequel sont indexées les redevances qu'on perçoit. Il n'y a pas de mystère, l'excès de déficit va être compensé, inévitablement, par un excès de rentabilité sur ce type d'opération. L'excès de rentabilité, il porte sur quoi ? Les variables, c'est quoi ? C'est la fréquentation et ce sont les tarifs. Si, encore une fois, l'objectif ce sont ces 100 millions d'euros, les variables à ajuster, en fonction de cette cible, seront : les tarifs et la fréquentation. Il s'agira de nourrir la clientèle de ces parkings. Ce qui peut rentrer en contradiction avec une politique publique, affichée, de report modal.

Je finis enfin, excusez-moi je suis un peu long, mais je pense que c'est un sujet important. Dans le contrat, il est dit qu'on ne percevra les redevances, pour les parkings Jean Jaurès et Marengo, qu'à compter de la mise en service, en 2024, de la LGV. Ce qui veut dire, qu'une fois construit le parking de Jean Jaurès, pendant six ans nous n'allons pas percevoir de redevance. On percevra un tiers des 16 millions d'euros de redevance initiale, mais pendant six ans on ne percevra pas de redevance annuelle. Comme si, pendant six ans, entre 2018 et 2024, il n'y avait pas de fréquentation de ce parking. Or en 2017, sur la fréquentation à la gare Matabiau, liée à l'arrivée de la LGV sur le tronçon Paris-Bordeaux, on est à plus 6 millions de passagers ; +20 % de fréquentation sur Matabiau. Entre 2018 et 2024, c'est donc +20 % qui vont venir alimenter la fréquentation de ce parking, puisque c'est l'objectif. Sur cette fréquentation, il n'y aura pas de redevance perçue. Dans l'équilibre du contrat, en l'occurrence, c'est un peu choquant. Quand on regarde de manière plus prospective, je vois que le délégataire parie sur 70 % d'augmentation de fréquentation du parking Jaurès d'ici 2024, + 25 % à Marengo. +70 %, c'est exactement la fréquentation supplémentaire prévue de Matabiau, d'ici 2024. En sachant que vers Matabiau, il est déjà prévu 2 000 places de parking. Je ne dis pas qu'on n' a pas de besoins. Encore une fois, il ne s'agit pas de ne pas définir une politique anticipant ce besoin de parking. Je dis simplement que, dans l'équilibre qui nous est présenté là, et sur les hypothèses de fréquentation, on n'est pas tout à fait dans la philosophie de Monsieur BUSQUETS qui dit, je le cite : "*il faut trouver des mécanismes d'accès qui n'augmentent pas les flux automobiles.*" Il y a mieux, comme mécanisme d'accès n'augmentant pas les flux automobiles, qu'une offre de stationnement supplémentaire, dans la manière dont elle est proposée aujourd'hui. Comme je veux faire confiance à Monsieur BUSQUETS, comme je sais que d'ici 2020 la dé-motorisation va concerner près de 2 000 voitures en centre-ville, il va certainement falloir compenser un déficit probable par un excès de rentabilité. Alors que, je viens de le dire, plus de 2 000 places sont déjà prévues dans le projet multimodal de Matabiau.

Voilà ce que je souhaitais dire, dans une approche qui n'est, encore une fois, pas du tout dogmatique, ni sur les principes. Mais faite à partir d'un examen que j'ai essayé le plus rigoureux possible, même si je n'ai pas l'ensemble des éléments ayant présidé à l'expertise de ce contrat. Un examen établi avec des éléments, un peu factuels sur la nature du contrat, mais qui me conduisent irrémédiablement à une conclusion politique, qui fait que notre groupe, dans ses nuances, se retrouvera pour voter contre cette délibération.

M. GODEC

À mon tour, au nom du groupe des élus écologistes, de remercier Pierre TRAUTMANN pour cette présentation. Je voudrais aussi noter à quel point l'intervention de Michèle BLEUSE, en liminaire, était judicieuse, sur la difficulté qu'il y a à communiquer dans des conférences de presse, en amont de la présentation des délibérations et du débat dans les assemblées. On note, quand même, une très grande différence entre les éléments présentés à la presse, il y a quelques semaines, et les justifications budgétaires faites par Monsieur TRAUTMANN à l'instant. Je vais revenir dessus en détail.

Je relève, néanmoins, avec plaisir que, pour ma part, j'ai lu dans la presse que nous avons trouvé subitement 100 millions d'euros, lesquels seraient affectés au transport, et qu'aujourd'hui on nous argue des recettes jusqu'en 2056, si j'en crois le tableau présenté sous nos yeux. Donc c'est une grande différence et je vois une évolution de la discussion, liée au débat des commissions et aux justifications nouvelles.

Sur la question de la délégation de service public, d'une manière plus globale, notre groupe n'a pas non plus de dogme là-dessus. Nous reconnaissons que, suivant les situations, il est plus ou moins intéressant de recourir à une délégation de service public auprès d'entreprises privées. Mais pour le coup, nous avons préparé la possibilité d'avoir un opérateur public de gestion du stationnement, au niveau de l'agglomération. En dotant la SMAT du statut de société publique locale, qui lui aurait permis de candidater, aujourd'hui, sur cette délégation de service public, nous aurions pu avoir un élément nouveau, novateur, sur la politique de stationnement et d'écomobilité en général. Malheureusement, je juge que vous avez fait un choix idéologique, en refusant de saisir cette option, préparée par vos prédécesseurs. Un choix idéologique, car Monsieur TRAUTMANN l'a indiqué à d'autres moments, il considère que, dans la plupart des villes et dans la plupart des situations, la délégation est faite au secteur privé pour ce type d'ouvrage. Pourtant, Monsieur TRAUTMANN, vous êtes démenti par les éléments statistiques, produits par l'association des maires des grandes villes de France. Le dernier baromètre, cité par Joël CARREIRAS tout à l'heure, précise que cette solution n'est utilisée que dans 46 % des cas sur la gestion des stationnements hors voirie. Le recours au privé, en réalité, n'est pas majoritaire. La plupart du temps, et de plus en plus souvent, les agglomérations se dotent d'outils publics, à savoir de sociétés d'économie mixte ou de sociétés publiques locales, comme nous l'avions programmé. Si on regarde sur l'annuaire des entreprises publiques locales, on trouve par exemple 27 structures gérant le stationnement hors voirie dans les villes de France. Je pourrais citer des agglomérations modèles, telles que Lyon, Nantes, Paris, Strasbourg et Montpellier. Monsieur le Président, vous faites souvent référence à Montpellier, et bien sachez qu'à Montpellier, c'est la TAM (Transports de l'agglomération de Montpellier), une entreprise publique locale, qui gère la plupart des stationnements. Elle a obtenu, en 2013, trois mises en concurrence, elle gère 4 000 places de stationnement en ouvrage, 13 000 places de stationnement en voirie et 5 000 places liées au réseau de tram. Nous aurions pu prendre exemple sur ces agglomérations, pour avoir un opérateur public. Vous rétorquerez, peut-être, que la société publique locale était une société aux capitaux 100 % publics. Nous pensons que c'était une option tout à fait possible, qui pouvait monter en compétence sur la gestion du stationnement. Mais vous auriez pu, aussi, faire évoluer cet outil, si vous l'aviez souhaité, en société d'économie mixte. Vous avez un choix qui est un choix du passé. Vous n'avez peut-être pas réactualisé les logiciels, et vous avez décidé, de manière idéologique, de recourir à une délégation de service public. Là-dessus, nous perdons beaucoup de choses. Nous perdons un outil, mais nous perdons aussi de la transparence sur la gestion. Car dans les sociétés d'économie mixte et dans les sociétés publiques locales, ce sont des élus qui siègent au Conseil d'administration. Ils votent les budgets, passent les marchés et les appels d'offres, et ils voient strictement les dépenses liées à la gestion des parkings. Je rappelle, puisque cela semble avoir été oublié, que nous avons un contentieux avec Vinci. Il me semble, d'après les chiffres cités, et les informations que j'ai pu trouver, que la société Vinci a indûment perçus 3,8 millions d'euros de tarifs sur la gestion précédente des parkings. Comment cela a-t-il été possible ? En tout cas, ça ne le serait plus avec une gestion publique, car nous pourrions être directement au sein des Conseils d'administration. Et nous pourrions voir les tarifs appliqués. Ce contentieux sera sans doute régularisé, j'ai cru comprendre qu'il y avait une procédure au tribunal administratif. J'imagine qu'elle n'est pas oubliée, malgré le passage de la délégation de service public présentée aujourd'hui, mais peut-être Monsieur TRAUTMANN nous donnera des nouvelles actualisées. Au-delà de ça, avoir une entreprise publique locale de gestion du stationnement, c'est aussi une manière de gérer l'écomobilité, et pas simplement se restreindre à la gestion du stationnement. Aujourd'hui, les opérateurs de stationnement et les agglomérations évoluent sur la gestion de ces infrastructures. On aurait pu avoir un développement des modes actifs, du covoiturage, de l'auto-partage dans les 37 communes de l'agglomération. Aujourd'hui, dans la présentation qui nous en a été faite, il n'en est pas question. Il n'y a pas un mot là-dessus.

On pourrait imaginer que la SMAT, une société publique locale, ou une société d'économie mixte, les modes sont évolutifs, puisse gérer la logistique urbaine, la fameuse livraison des derniers kilomètres qui pose tant de problèmes et génère tant de déplacements inutiles dans les centres-villes. On aurait même pu imaginer, et là je lance une proposition pour l'avenir, que cette structure gère le stationnement des parcs-relais du SMTC. On dit régulièrement des parcs-relais qu'ils sont saturés. Mais ils ne sont pas forcément saturés par manque de capacité, mais par défaut de capacité à gérer ce stationnement. Il y a un nombre de voitures-ventouses important stationnant sur ces parkings, et qui ne sont pas liées directement au réseau de transport. La SMAT pourrait être cet établissement qui gère, aussi, les parkings-relais. Donc, vous voyez, un opérateur public, selon nous, est nécessaire pour une gestion de l'écomobilité dans une grande agglomération qui se veut moderne.

Enfin, sur la question des recettes supplémentaires. On ne va pas détailler ici les éléments des contrats, ce serait trop long et ce serait vraiment un débat d'experts. Mais quand même, je note une évolution. Monsieur TRAUTMANN, aujourd'hui, vous avez intégré, dans la présentation, les recettes des concessions précédentes. Alors que dans les présentations de départ, et notamment dans la conférence de presse, il n'était pas fait mention du fait que ces parkings généraient des recettes. Recettes estimées, effectivement, à 2,3 millions d'euros par an, sur la recette 2014 actuellement. Ces recettes évolueront, d'ailleurs, de manière positive pour un certain nombre de raisons, que Joël CARREIRAS a développées, liées à l'amortissement des structures de stationnement. On peut imaginer que ces recettes évolueront à 5,8 millions d'euros par an. La différence n'est que de 3,5 millions d'euros par an. Comment pouvez-vous argumenter qu'avec une recette nouvelle de 3,5 millions par an, on finance une partie d'un projet à 1,7 milliard d'euros, qui est la troisième ligne de métro, et que subitement on a trouvé 100 millions d'euros ? En vérité, ces 100 millions d'euros ne correspondent pas directement à cette redevance supplémentaire, parce qu'avec ce calcul, on pourrait prendre en compte toutes les recettes supplémentaires nouvelles de la collectivité. Au dernier Conseil de la Métropole, lors du vote d'une augmentation de la fiscalité, avec des recettes supplémentaires sur la fiscalité d'entreprise de 20 millions d'euros, sur l'année 2016, et de 27 millions d'euros sur la fiscalité ménages, vous auriez pu dire : "mais nous avons trouvé des millions d'euros dans la poche des habitants de la Métropole et des entreprises pour financer la troisième ligne de métro." Vous ne l'avez pas fait, parce que vous souhaitiez construire cet argumentaire sur l'éventuelle promesse d'un engagement électoral. Mais on voit bien que cela ne souffre pas une analyse un peu rigoureuse et que ces 100 millions d'euros, en réalité, ils n'existent pas.

Je reviens moi aussi, comme l'a fait Joël CARREIRAS, sur une étonnante conditionnalité de la redevance sur les deux parkings Jean Jaurès et Marengo. Vous faites noter dans la délibération et dans le contrat que ces redevances ne seront perçues par la collectivité qu'à l'horizon de la livraison de la ligne grande vitesse. Reconnaissez que c'est un élément juridique assez fragile, que de conditionner les recettes d'une collectivité concédante à la livraison d'une infrastructure. Et ce, alors même que nous n'avons pas les pleins pouvoirs sur la livraison du calendrier. Je m'étonne de ce choix qui concerne deux parkings uniquement et pas simplement l'ensemble de la concession. Je soulève le risque juridique là-dessus et l'argument théorique qui est assez étrange. J'ai relevé que les membres délégataires et les concessionnaires doivent se revoir si la livraison de la LGV n'est pas efficiente. Mais, vous savez, comme moi, que ces projets sont plus souvent reportés qu'annulés. C'est un choix peu judicieux que d'intégrer cet élément-là dans le contrat.

Enfin, c'est une équation surprenante, comme l'a développé Joël CARREIRAS, que de faire reposer le financement des infrastructures de transport en commun sur le chiffre d'affaires des parkings du centre-ville de Toulouse. On a d'autres moyens financiers au niveau de la collectivité. On a d'autres politiques publiques, on peut les activer et on a des engagements à tenir. Pourquoi dire : "nous serons dépendants de la capacité d'attraction des parkings du centre-ville toulousain ?" Vous dites : "40 % du chiffre d'affaires de ces parkings donneront une redevance et une partie de cette redevance sera versée au transport en commun." C'est une logique que je ne suis pas.

Enfin, pour terminer, Monsieur le Président vous avez annoncé, au début de cette année, lors de vos vœux à la presse, un projet d'aménagement majeur sur les allées Jean Jaurès. Projet que vous dites lié à ce contrat de délégation de service public. Cela suscite, chez moi, un certain étonnement. Vous avez indiqué avoir décidé que les allées Jean Jaurès seraient transformées en ramblas, car le chantier de construction du nouveau parking nécessitait des travaux et un choix sur cette option.

Mais pour l'instant, quand nous discutons et quand nous posons des questions en commission, nous devons reconnaître que les techniciens de Toulouse Métropole n'ont aucune idée sur le fonctionnement de ces ramblas. Personne ne sait comment elles peuvent être aménagées, et personne ne sait comment elles vont être financées. Car dans la programmation pluriannuelle d'investissement, cet investissement, qui d'ailleurs n'est pas chiffré aujourd'hui, ne figure nulle part. Cette enveloppe supplémentaire de voirie, où sera-t-elle prise ? Sur quel projet ? Sur les enveloppes des communes ? Sur les 20 % d'enveloppe supplémentaire de grands travaux évoqués tout à l'heure ? Nous ne le savons pas ! Nous ne connaissons ni le profil, ni le mode de financement, ni le projet général. Nous pouvons reconnaître, au niveau des écologistes, qu'il est intéressant de consacrer une plus large part aux modes actifs et aux piétons sur les allées Jean Jaurès. Nous vous accompagnerons sur ce projet. La méthode, néanmoins, nous semble surprenante, les travaux du parking étant prévus, si j'ai bien compris, dans un an à peine. Aujourd'hui, nous devrions avoir des éléments pour débattre sur le profil des aménagements de ces ramblas, et sur les éléments de financement. Pour toutes ces raisons, les élus écologistes voteront contre cette délibération. Et nous regrettons, surtout, que vous ne réactiviez pas un outil public de gestion du stationnement et de l'écomobilité.

M. COHEN

Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit, à la fois par Monsieur TRAUTMANN, mais aussi par Joël CARREIRAS et Régis GODEC. Ils ont bien démontré qu'il y avait une vraie différence de point de vue. Monsieur CARNEIRO, le dialogue n'est pas obligatoirement fait pour être toujours unanime. Le dialogue, il est aussi fait pour montrer des divergences de point de vue. Sur un sujet comme celui-là, il y a une véritable différence d'appréciation. Pas dogmatique, car il y a 15 ans, je ne suis pas sûr que je n'aurais pas été, moi-même, pour une délégation de service public pour les parkings. Pour moi, la notion de DSP sert lorsqu'on est face à un sujet présentant une technicité complexe, comme pour l'assainissement. Entre l'eau et l'assainissement, on voit bien que pour l'eau, il y a une certaine facilité à la traiter en régie ou en structure publique, alors que l'assainissement est un mécanisme extrêmement complexe. Deuxième regard sur la DSP, il faut savoir en quoi le sujet devient de plus en plus stratégique, voire même de service public. Nous avons, ces vingt dernières années, réussi à gagner sur la mobilité. Vous même qui avez été un grand défenseur de la DSP pour le transport en commun, vous avez convenu, quelques semaines avant les élections, que des structures publiques gèreraient les transports en commun. Ce qui prouve bien que, dans le débat, il y a, au fur et à mesure du temps, des domaines qui doivent être maîtrisés, régulés, et parfois même mis en œuvre par la puissance publique. Le problème du stationnement, je l'ai vécu très fortement ces six années où nous avons travaillé sur l'adéquation entre le stationnement des parkings et la façon dont quelqu'un comme BUSQUETS le met en corrélation avec le devenir de l'espace urbain, de l'espace public. Et ce dans la mesure où, de plus en plus, le stationnement n'est pas simplement le problème des usagers de l'automobile. Le stationnement, c'est un enjeu. Il faut trouver comment évoluer, avec une COP21 qui implique une motorisation du centre-ville de moins en moins forte et envisager des possibilités alternatives, en libérant de l'espace en surface pour en faire de l'espace public. Je l'ai ressenti, par exemple, avec le petit tronçon du quai Lombard, où une simple rangée de stationnement a permis de créer un espace urbain de très grande qualité où on gagnait de la mobilité en cyclable, où l'appropriation de la Garonne pouvait être un élément fort de la qualité patrimoniale, que vous évoquez très souvent dans la richesse de la ville de Toulouse.

Aujourd'hui, ce sujet représente, réellement, une véritable réflexion pour l'ensemble. Et pas seulement pour l'ensemble des toulousains. Même si, évidemment la préoccupation est urgente pour la ville de Toulouse, et en particulier son centre-ville. Mais, au fur et à mesure, c'est une préoccupation que nous aurons tous, acteurs de la cité. Une préoccupation pour cette adéquation entre l'espace public et son usage, pour ce partage des mobilités. Pour cela, il faut s'appuyer sur ce que nous avons voulu mettre en place avec une autorité organisatrice de la mobilité, intégrant plusieurs acteurs. Je ne reprendrai pas la brillante démonstration de Régis GODEC, mais nous avons commencé à négocier, notamment avec Vinci et ça a été très compliqué de négocier avec Vinci pour le parking du Capitole, afin que le parking puisse avoir deux étages, qui servent, à la fois, aux deux roues, aux motos et aux résidents. Aujourd'hui, on ne peut pas réduire les stationnements de surface en disant aux résidents du centre-ville qu'ils n'ont pas le droit d'avoir de voiture. Le droit à la mobilité par la voiture existe aussi bien pour les habitants des faubourgs de la ville que pour l'ensemble des habitants de notre Métropole.

Donc, évidemment, le stationnement fait partie de l'accès à l'habitat dans le centre-ville toulousain, même s'il a une sociologie particulière, il ne doit donc pas être plus cher. Et nous avons réussi, avec une négociation très pointue, à avoir une diminution du tarif du stationnement résidents. Donc tout cela mérite une stratégie. Je ne reprendrai pas les propositions qui ont été faites par Joël CARREIRAS et Régis GODEC, mais il y avait la possibilité d'avoir un véritable outil, nous avons commencé à le mettre en oeuvre. Ça n'aurait pas forcément été avec la SMAT, mais nous avons entamé une évolution. Ce qui est important, c'est d'avoir des Sociétés Publiques Locales qui nous permettent d'avoir cette stratégie.

Je voudrais, ensuite, intervenir sur le financement. Les arguments donnés, sur le financement, ont été extrêmement brillants. Il me semble, tout de même, que la comparaison entre 5,8 millions et 2,3 millions par an est un peu courte. C'est peut-être dû à un manque d'information de ma part ou à une mauvaise connaissance du dossier, mais il faut quand même prendre en compte les équipements qui n'ont plus à être amortis. Là, je considère qu'il y a un delta qui serait intéressant. Ensuite, il y a des soultes. Personnellement, je n'ai pas l'exact souvenir des soultes pour les quatre parkings. Aujourd'hui, la démonstration de Joël CARREIRAS montrerait que 16 millions répartis sur 20 ans, ça fait 800 000 euros, ce qui veut dire que si vous avez 5,8 millions pour quatre parkings, je présume que ça devait être plus important. Je ne vais pas faire quatre fois 0,8 parce que ça ferait presque le delta entre les 5,8 millions et les 2,3 millions. Cela signifie qu'aujourd'hui, nous avons une différence qui n'est pas très visible, pas très transparente. Mais s'il y a une différence, personnellement je l'attribuerais au talent de Monsieur TRAUTMANN. Je sais qu'il sait négocier, et il sait négocier avec les aspects de droit irréprochables, puisque j'ai passé beaucoup de temps à étudier la délégation sur l'eau, et j'ai vu que c'était inattaquable. Il n'empêche quand même qu'on constate qu'il y a un problème. Un problème plus dans la communication que sur le fond. Que vous affectiez les 2,3 millions pour les transports en commun, ce n'est pas nous qui allons vous le reprocher. La Ville de Toulouse a accepté, vous avez toujours voté contre, d'attribuer 15 millions d'euros de soutien à la communauté d'agglomération d'abord, puis à la communauté urbaine, pour financer le déficit du SMTC Tisséo. Je vous rappelle que du jour au lendemain, on s'est retrouvé à Tisseo avec 32 millions au lieu de 72, et qu'il a fallu passer de 32 millions à 105 millions en six ans. Donc ce n'est pas moi qui vais vous reprocher votre projet de financer le métro, sur la base des financements de la Métropole, pour une subvention auprès de Tisséo qui montera à 105, 110, 115, 120, 180 millions. Puisqu'il faudra quand même amortir presque 4 milliards, entre ce que l'on doit de la ligne B, ce que l'on doit pour les projets que vous gardez de notre PDU, et les 1,7 milliard au minimum de la troisième ligne de métro. Tout ça pour indiquer qu'il y a pour moi, un problème d'affichage et de communication, c'est inacceptable. S'il s'agissait de prendre des ressources de la Métropole pour les affecter à Tisséo, je considérerais que ça serait plus transparent, plus logique, dans le sens de la volonté de faire votre projet.

Enfin, un dernier élément, on ne peut pas nier que Monsieur TRAUTMANN est un technicien hors pair... mais il est parfois tellement sincère, qu'il se contredit un peu sur les montages. Parce que ce qu'il a exprimé, en gros, c'est qu'on a en 2024 l'équivalent des 100 millions. Sauf qu'en 2024, comme vous l'avez annoncé, le métro sera réalisé. Vous le prendrez, d'ailleurs, avec Pierre LACAZE. Aussi, ne faites pas croire aux habitants de la Métropole que cette négociation participe au financement du métro, même si elle n'y participerait pas très largement, parce que c'est que 100 millions sur pratiquement près de 2 milliards.

M. PÉRÉ

Merci à Pierre TRAUTMANN pour la présentation, très détaillée, de ce projet de DSP. Je vais donner des explications de vote pour le groupe Métropole citoyenne. En préalable, je vais rappeler que nous non plus, nous ne sommes pas opposés aux DSP pour des raisons idéologiques. Elles peuvent s'appliquer dans certains cas. A contrario, on a parfois entendu dire ici : « l'État n'est pas compétent pour faire ceci..., il n'est pas compétent pour faire cela... » Je le réaffirme, l'État est très compétent pour un certain nombre de domaines industriels, comme il a su être compétent dans le cadre de l'aéronautique, la LGV, le spatial, les télécoms. Si aujourd'hui notre région est forte en aéronautique, c'est parce que l'État a mis les ressources nécessaires, dans les années 70, dans le programme Airbus.

Si nous sommes forts aujourd'hui dans le domaine spatial, pratiquement première région européenne, deuxième région mondiale en termes de construction de satellite, c'est parce que l'État, dans les années 60, a décidé de créer le Centre national d'études spatiales. Il a investi beaucoup d'argent, beaucoup d'ingéniosité et de travail de ses ingénieurs, pour que nous soyons à la pointe. Ceci étant dit, et clairement dit, je vais expliquer, comme en janvier 2015, les raisons de notre vote contre cette délibération. Ce n'est pas un vote contre vous, Monsieur TRAUTMANN, puisqu'il y a quelques heures de cela nous votions pour vous, dans les isolements. C'est bien sur le fond que nous avons un désaccord et ce pour trois raisons. Il y aura matière à répondre, si je me trompe.

La première raison concerne l'exploitation de deux parkings : le parking Marengo et le nouveau parking Jean Jaurès pour lesquels il n'y aura pas de redevance pendant des années, celle-ci étant conditionnée à l'arrivée de la LGV. Personne ne peut dire ici pour quand cette arrivée est programmée. Ce contrat inclut donc l'exploitation de deux parkings, certes avec une construction, avec des aménagements, mais sans redevance.

La deuxième raison, plus fondamentale, concerne l'article 37 de ce contrat qui prévoit une clause de revoyure en cas de baisse de la fréquentation des parkings, en dessous des 92 % du chiffre de 2014. En disant cela, on part clairement dans une volonté d'inflation du nombre de voitures qui fréquenteront ces parkings. Et on indique que s'il y a déflation, si l'on arrive au plancher des 92 % de 2014, il faudra se revoir pour reconsidérer les clauses de ce contrat.

La troisième raison, peut-être aussi la plus importante, est liée à la durée. Pour mémoire, la Chambre régionale des comptes de Bretagne a interpellé Brest Métropole Océane concernant la durée de contrat qu'il est raisonnable d'avoir pour les parkings. Pour un parking de surface, elle préconise six années de concession. Pour un parking construit, avec des infrastructures souterraines, elle a indiqué qu'il était raisonnable, pour amortir ces structures, d'avoir un contrat d'une durée de 24 ans, voire 30 ans si la concurrence était féroce. Or ici, nous sommes sur une concession de 20 ans, pour certains parkings amortis aujourd'hui. Pour les parkings de Marengo et Jean Jaurès, nous sommes sur une durée de 35 ans, donc bien au-delà des préconisations de la Chambre régionale des comptes de Bretagne. En conclusion, je me demande pourquoi on n'a pas deux contrats. Cela a été proposé et ça me paraît une très bonne idée. On aurait un contrat pour l'exploitation des parkings existants et leur mise à niveau. Ce contrat pourrait être beaucoup plus court, puisque, je le répète, cela a été dit par Joël CARREIRAS, les investissements de ces parkings ont été amortis. Un deuxième contrat aurait pu être fait, si nécessaire, pour construire ce parking en haut de Jean Jaurès, lié à l'arrivée de la LGV qui est, on ne va pas dire hypothétique, mais en tout cas difficile à programmer. Nous serions favorables à ce qu'il y ait deux contrats, de façon à ne pas engager le futur. Je rappelle que le nouveau parking, en haut de Jean Jaurès, c'est 400 places. Ces 400 places, ça correspond à la baisse du nombre de places pour les autres parkings puisqu'ils sont réaménagés et qu'on perd justement 400 places.

Enfin, et c'est la raison fondamentale de notre vote d'opposition, nous engageons par cette délibération les générations futures sur le fait de conserver, jusqu'en 2050, une grande place à la voiture dans la Métropole. Et ce, notamment en mettant en place cette clause de revoyure que j'ai évoquée, sur la baisse de la fréquentation. Par ailleurs, la dernière clause permettant au délégataire de revoir ce contrat, indique : le contrat pourra être revu « en cas de décision prise par la collectivité en matière de politique du stationnement ou de circulation qui bouleverserait les conditions d'exploitation des parcs de stationnement. » Ça veut dire que jusqu'en 2054, si une autre assemblée, dans 20 ans, 30 ans, décide de lutter contre la voiture pour des raisons écologiques, des raisons de santé publique, elle ne pourra pas le faire sans une revoyure de tout ce qu'on a vu et du beau mécanisme financier qui a été démontré.

M. CARLES

Mes chers collègues, je crois effectivement que tout le monde a posé un principe de base, à savoir qu'il n'y a pas d'approche doctrinaire entre la DSP et la gestion directe. Je n'ai pas toujours compris cela, mais ça a été posé comme tel. Je souhaiterais traiter ici un certain nombre de questions. Peut-être dire en préambule que le contrat n'est pas signé, puisque c'est la délibération de notre assemblée qui autorise la signature du contrat. Donc, pour l'instant, le contrat n'est pas signé. Les débats vont peut-être, pourquoi pas, nous permettre d'amender un certain nombre de choses dans ce contrat.

La première des choses, il me semble qu'il faut bien sûr être très attentif à l'éloignement de la voiture, mais il faut aussi être réaliste par rapport à ça.

Nous avons eu à Toulouse et sur les communes autour de l'agglomération, concernées par ce projet, l'exemple d'une démarche consistant à dire « on ne verra plus de voitures sur notre opération », dans un quartier de Blagnac. Ce qu'on observe aujourd'hui, c'est que les voitures, elles sont là et qu'elles sont là de façon anarchique. À un moment, si on veut régler les choses, il faut aussi que l'on permette aux gens de garer leurs véhicules. Donc certes, on peut avoir une politique volontariste de réduction de la voiture, mais il faut aussi être réaliste par rapport au fait que la culture toulousaine, c'est quand même la culture de la voiture. C'est le premier point.

Sur le contrat lui-même, il me semble qu'une question se pose, Joël CARREIRAS et Marc PÉRÉ l'ont bien posée. On a d'un côté de ce qui pourrait être une concession avec le nouveau parking. On est dans le cadre d'une construction et dès lors que le délégataire investit et exploite, c'est une concession. Et puis nous avons des parkings existants, même s'il y a des rénovations, pour lesquels on pourrait avoir un affermage. On aurait pu imaginer avoir un contrat d'affermage pour l'existant et un contrat de concession pour le nouveau parking. Mais je pense que cela vient, aussi, de la négociation avec le concessionnaire. Il faut reconnaître que cette négociation est importante. Je ne suis pas convaincu que le concessionnaire aurait accepté une autre proposition. Je pense que pour faire accepter au délégataire les propositions faites, l'ensemble a naturellement dû être proposé. La gestion de l'ensemble, sur une durée suffisante, paraît certainement intéressante au délégataire. Donc effectivement, avoir un seul contrat, ça peut s'expliquer.

En revanche, deux éléments me paraissent devoir être revisités. Le premier, c'est cette conditionnalité de 2024, pour le paiement de la première redevance sur le parking du haut de Jean Jaurès. Sans partir sur une hypothèse où on aurait les 40 % tout de suite, pourquoi ne pas imaginer, entre la mise en service et l'arrivée de la LGV, une redevance sur un taux qui ne serait pas celui de 40 % ? Tout de même, ce parking va générer du chiffre d'affaires entre sa mise en service et la date d'arrivée de la LGV. Pourquoi ne pas négocier quelque chose comme 20 %, 25 % ? De telle sorte qu'il n'y ait pas une gratuité absolue de l'usage de ce parking jusqu'à l'arrivée de la LGV. Sur ce point, on dispose peut-être de la possibilité de revoir le contrat actuel.

La deuxième question, effectivement, c'est celle de la revoyure. Il existe, il me semble, une clause d'ordre public, à savoir qu'aucune disposition ne peut être de nature à remettre en cause l'économie générale d'un contrat. Peut-être peut-on s'appuyer sur cette clause d'ordre public pour nuancer la rédaction du contrat tel qu'il est rédigé, en indiquant : « *il y a revoyure, si etc* ». Il me semble que si de façon générale on précise, parce que c'est de l'ordre public, « *en cas de modification entraînant la remise en cause de l'équilibre général du contrat, il y aura revoyure* » on ne fait qu'appliquer la loi, puisque c'est ce que dit la loi en matière de contrat de délégation de service public. C'est le propre de tous ces contrats. Les remarques faites par Joël CARREIRAS sur les aspects juridiques méritent, effectivement, d'être retenues. Pour avoir, par expérience, été dans des processus de négociation de contrat de délégation, on a toujours des dispositifs sur lesquels on ne va pas au bout de ce que l'on souhaite. C'est le propre de la négociation de s'arrêter à un moment sur ce qui fait que oui, on peut arriver à signer. La proposition que je fais, Monsieur le Président, concerne deux éléments pouvant être amendés par rapport à ce contrat. Le premier prévoirait que sur la période jusqu'à 2024, on ait tout de même une participation sous forme d'une redevance. Même si elle n'est pas au niveau de celle que nous aurons ensuite. La seconde concernerait une rédaction qui serait une clause d'ordre public, de telle sorte qu'on ne s'enferme pas sur l'obligation qu'on aurait de revoir le contrat à travers les différents taux. Voilà les propositions qu'il me semble intéressant de faire, étant entendu que le contrat n'est pas signé. Ces propositions répondent, pour partie, aux remarques notamment formulées par Marc PÉRÉ. Pour le reste, Pierre COHEN a raison, les questions qui se posent sont plus générales que celles propres à la gestion des parkings. Elle concernent la question publique de la mobilité. Ces deux sujets sont, il me semble, extrêmement liés. Aujourd'hui, nous restons sur la problématique du parking et nous disons : "sur cette problématique, on peut avancer."

M. RAYNAL

A ce stade, on peut dire que tout a été dit. Donc, je voudrais revenir simplement sur deux, trois points qui me paraissent importants. Le premier, développé par Madame BLEUSE, à juste raison, concerne la question de la communication. Vous y avez répondu assez durement, Monsieur le Président. Lorsqu'on compare les éléments extrêmement précis de ce débat et la communication faite dans la presse, dans la quelle on indiquait avoir trouvé 100 millions dans une boîte pour les remettre suite à une promesse électorale... Sincèrement, aujourd'hui je crois que plus personne n'accepte cela ! Je crois qu'il faut se garder de ces communications sans aucun éclairage, qui ne font pas appel à l'intelligence collective, mais qui essayent de fixer un cap avec des chiffres. Il faut se garder de ces communications, sur le fond et sur la forme. Il me semble qu'aujourd'hui les habitants ne supportent plus ces communications tronquées, composées d'éléments de vérité masqués par d'autres éléments, qui ne sont pas du tout du même genre. Le débat vient, finalement, le montrer.

En réalité, de quoi s'agit-il ? Vous avez d'un côté une redevance qui était jusqu'à présent, pour ces parkings, d'environ 2,2 ou 2,3 millions d'euros. Ces montants, sauf à être contredit, se retrouvent aujourd'hui dans l'attribution de compensation de la Ville de Toulouse puisqu'au moment où les parkings ont été transférés de la Ville à l'intercommunalité, ils ont bien sûr été remboursés, en ce qui concerne les recettes, à la Ville. Donc, il s'agit bien du surplus.

Deuxième point, et c'est là qu'il ne faut pas « enfumer » le débat. On est sur une redevance annuelle qui va venir dans le budget général de Toulouse Métropole, comme d'autres types de recettes, cela a été dit, arrivent dans le budget général... Le fait de dire : "je le pré-flèche" n'a aucun sens, tout simplement. Ça a un sens politique, je l'ai bien compris, vous faites de la politique, mais que de la politique ! C'est-à-dire que le jour venu, quand ces 2, ces 3 millions d'euros annuels arrivent, améliorés chaque année de l'inflation, ils sont dans le budget général. Si vous pouvez les donner sur l'action troisième ligne de métro, vous le ferez peut-être, et si vous ne le pouvez pas, vous ne le ferez pas. En tout cas, ça ne se verra plus, je peux vous le dire. Personne ne sera capable de dire, au bout du compte, ce que ça finance réellement, tout simplement parce que le budget ne vous l'autorise pas. Vous rentrez dans le budget général. Donc, sincèrement, je vous le dis, et c'est un mot à la mode, j'ai vu qu'il était très utilisé par Nicolas SARKOZY et même repris par Alain JUPPÉ : on est sur une politique d'enfumage sur cette question. Le le reprends avec beaucoup de plaisir, il n'est pas de moi ce mot, je le trouve magnifique, vous n'allez pas m'empêcher de reprendre un mot de SARKOZY.

S'agissant de la DSP, selon moi faire une DSP pour construire un parking, vu les finances de la collectivité, c'est une bonne idée. Un parking nouveau financé par DSP, je ne suis pas contre du tout. Mais comme cela a été indiqué par plusieurs, pour le fonctionnement quotidien de parkings déjà construits et déjà amortis, il n'y a aucune raison d'y recourir. On peut le garder pour soi, soit dans une vision de SPL ; on l'avait proposé comme ça, soit sur d'autres visions, ou encore par affermage. En tout état de cause, c'est très curieux de faire une DSP générale. Ce n'est pas curieux, en fait, c'est anormal de le proposer comme cela. Qu'il faille recourir à une DSP sur certaines opérations, je ne le conteste absolument pas.

S'agissant de Vinci, alors vous me direz c'est Indigo, ce n'est plus Vinci ! Mais Indigo ça date de décembre de cette année, avec des investisseurs ayant racheté Vinci. Je connais trop les affaires là-dessus, je suis persuadé que la vente de Vinci à Indigo comprend des clauses et que la valeur n'est pas la même s'il y a le contrat de Toulouse, ou s'il n'y est pas. Il est évident que pour Vinci, le contrat Indigo est un contrat majeur dans la valorisation de ses actifs. Attention, je ne mets pas en cause votre action en disant cela, Pierre COHEN l'a indiqué, l'opération a été menée comme il convient. Mais vous ne me ferez pas croire qu'on n'a pas donné un peu plus au parking ici, pour peut-être avoir d'autres opérations ailleurs. Je regarderai, pour ma part, l'ensemble des opérations qui se feront avec cet opérateur dans le temps. Par exemple, je serai très attentif à ce qui va se passer sur la troisième ligne de métro. Est-ce qu'on va vers une concession, et est-ce que par hasard on va vers une concession avec Vinci ? Si tel est le cas, j'aurais tendance à faire un lien entre les deux opérations. Vous ne pourrez pas m'empêcher de le regarder et d'ailleurs j'en reparlerai à ce moment-là. Mais je ne doute pas que ça ne soit pas le cas, et on est rassuré sur cette question.

Sur la forme du contrat, cette question de la LGV en 2024, m'a aussi interrogé. Sur la question « faut-il ou ne faut-il pas faire payer ? », ça peut être discuté. Parce que je suppose que s'ils donnent l'argent là, ils l'enlèveront sur leur somme de base. On est sur un équilibre global, je veux bien le reconnaître. C'est forcément un équilibre global de contrat, donc ça ne me gêne pas trop.

Par contre, que se passe-t-il si la LGV en 2024 n'est pas là ? Est-ce que le contrat continue à être gratuit ou est-ce, quoi qu'il arrive, en 2024 on démarre ? Je n'ai pas su le lire. Mais vous avez sans doute des éléments à fournir.

Il y a autre chose qui me gêne dans cette opération. Vous nous avez fait deux présentations récentes,

Monsieur TRAUTMANN, et toujours brillantes. On avait eu à peu près le même type de schéma pour le réseau de chaleur, avec les mêmes couleurs et un graphique semblable. Mais ça finissait aussi de la même manière, à savoir « on a une solution de proposée, mais ce n'est pas celle qui est retenue, on prend la seconde. » Rappelez-vous, une proposition avait été faite et un groupe avait dit : « moi je propose une autre solution. » Là, c'est présenté de la même manière. On a une proposition qui était : « on continue le parking » et là un candidat nous a proposé quelque chose d'autre, que l'on retient. Mais je n'ai pas de doute, on a bien demandé aux autres de faire une proposition sur le système en haut, également. Non ? Vous nous en parlerez. Évidemment, si on ne compare pas les mêmes choses, après c'est un peu compliqué.

Un dernier point et j'arrête là, il s'agit d'un regret. Pour ce dernier point, je m'adresse directement au Président de la Métropole. Ce n'était pas le cas jusque-là, là c'est au Président que je m'adresse. Ce point concerne le projet Victor Hugo. Monsieur le Président, je vous avais trouvé audacieux. L'idée de dire : « *le parking Victor Hugo, c'est une horreur qui date...* » C'est comme les autoponts à Saint-Michel, on n'ose plus y penser, il faut voir les photos de l'auto-pont...

M. MOUDENC

C'est la municipalité socialiste de l'époque. L'héritage !

M. RAYNAL

Aucun problème pour prendre l'héritage de mes glorieux anciens. Mais tout de même, vous aviez lancé un sujet, très judicieux, en tant que Président de la Métropole, celui de la suppression de ce parking en étages, qui est une catastrophe, avec une réflexion sur ce marché. On aurait pu passer à un parking souterrain avec en surface une belle halle métallique, comme on en trouve dans d'autres villes. On pouvait faire quelque chose de superbe dans ce coin. Vous l'avez évoqué, en des termes tout à fait justes, et vous avez malheureusement reculé. Je comprends, ce n'était pas un sujet facile, mais il est dommage qu'on n'ait pas profité de cet instant-là, comme vous l'aviez souhaité, pour avancer dans le centre-ville et retrouver un coin, de ce point de vue-là, à Victor Hugo, qui aurait pu être magnifique, en tout cas moi je le rêve. Vous allez nous dessiner bientôt des ramblas, moi j'aurais dessiné, avec plaisir une belle halle de marché à l'ancienne, avec des parkings en dessous, quelque chose de plus allégé. Je crois même que, comme vous aimez le patrimoine, vous l'auriez apprécié vous-même.

M. MOUDENC

Malheureusement, l'ancienne halle a été détruite par la municipalité socialiste des années 60. Le passif est lourd et votre intervention me permet de le souligner, je vous en remercie.

M. LACAZE

Mon intervention sera technique. Je voudrais d'abord rassurer mes collègues qui prennent des précautions pour dire qu'ils ne sont pas doctrinaires par rapport à la délégation de service public ou à la régie. Aux États-Unis, actuellement, on parle de socialisme à la télévision, on peut bien parler de régie publique directe dans notre Conseil de Métropole. Au delà des échecs du libéralisme, il y a donc des contestations, Monsieur le Président. Ça aussi, c'est un héritage lourd, ou un passif extraordinaire. Monsieur TRAUTMANN, je vous avais suivi sur l'incinérateur. Je vois que mon collègue Claude RAYNAL a de la mémoire. Il s'intéresse à Toulouse, à Victor Hugo, il a des rêves, des projets... C'est très bien. Je vous avais suivi sur l'incinérateur Monsieur TRAUTMANN, mais là je ne vous suis pas. J'entends votre proposition, mais je pense qu'il y a des failles dans ce projet, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus. J'appelle à le retirer. J'entends qu'il y a des propositions, le contrat n'est peut-être pas signé, mais il est sur la table. Je ne sais pas si on peut faire une suspension de séance pour négocier avec Indigo maintenant, mais je crois que ce projet présente des failles importantes. J'alerte l'ensemble des élus, quelles que soient leurs étiquettes politiques, sur les dangers.

Je trouve que cette proposition est techniquement peu fiable. Je le dis parce qu'on fait le choix d'un ticket d'entrée je ne dis pas quasi gratuit, mais très peu cher. La redevance initiale est très peu chère pour le groupe Indigo qui, comme Claude RAYNAL l'a indiqué, est un grand groupe. Un ticket d'entrée très bas au regard des redevances annuelles. Le constat a été fait et vous le dites vous-même, cela ne financera pas entièrement la troisième ligne de métro. Ce n'est pas très avantageux pour Toulouse Métropole et l'on fait, me semble-t-il, un pari dangereux sur le niveau de chiffre d'affaires. Ça a été dit par d'autres, ça viendra concurrencer un développement de service public, à savoir la troisième ligne de métro qui a une forte capacité de transport, c'est comme ça qu'elle est défendue, ce qui présuppose qu'on soit tous au rendez-vous.

Concernant la LGV, est-ce qu'on l'aura en 2024 ? C'est encore un débat plus compliqué, qui présuppose une bonne santé du groupe Vinci et une absence de recours qui viendrait retarder le calendrier. Je suis très interrogatif sur cette durée de concession à 35 ans, Monsieur TRAUTMANN. Je l'avais déjà dit au précédent Conseil de Métropole. Nous aurons des recours, peut-être même sur une durée de 20 ans. La loi Sapin, je l'ai regardée depuis, elle ne s'applique pas qu'à l'eau. Donc on verra ce qu'en dira la justice, à un moment donné. La durée de contrat choisie, qui certes s'appuie sur l'amortissement, nous met en danger face à cette DSP. Ce choix s'est fait sur le calcul d'une redevance annuelle. Je rappelle à tous les élus qu'on est dans des phases d'hypothèses. C'est-à-dire que rien n'est concret là-dedans, rien n'est sûr. Le simple choix qu'on nous propose, c'est de donner un ticket d'entrée très peu cher. Et on fait le pari qu'on se rattrapera sur les redevances annuelles. Moi je ne suis pas un parieur. Je ne fais pas de pari sur un sujet aussi important. On aurait pu être sur une maîtrise publique du stationnement. Je trouve que ce contrat a des failles. Donc nous voterons contre, pas simplement sur l'aspect politique avec cette possibilité que nous avons de recourir à une SPL qui avait été créée, car nous avons la possibilité de faire d'autres choix. Je pense à la proposition du groupe radical, sur la possibilité de faire un, deux, ou plusieurs contrats. Mais ce qui nous est proposé là, ne nous convainc pas d'un point de vue technique. D'abord sur la durée de ce contrat, ça a été dit, cela bloquera un certain nombre d'innovations possibles pour notre Métropole dans les années à venir. Et puis sur les attendus. Au-delà du fait que sur certaines concessions, tout est lié à l'arrivée de la LGV, les redevances annuelles, même si elles sont valorisées par Monsieur TRAUTMANN ne sont, pour moi, qu'une hypothèse assez ardue. Je le dis de manière extrêmement sincère... Sur le rappel que j'ai fait dans les propos liminaires de la situation économique que nous vivons à l'échelle nationale, internationale, la prévision de ce chiffre d'affaires me semble un peu exagérée.

M. TRAUTMANN

Je vais pouvoir répondre à pratiquement la quasi-totalité des légitimes interrogations. Tout d'abord, je souhaiterais remercier Pierre COHEN pour les aimables propos qu'il a tenus à mon égard au niveau de l'eau. Effectivement, ce contrat va nous permettre, lorsqu'il arrivera à terme, d'arriver à un tarif qui sera parmi les plus bas de la Métropole, voire le plus bas. Marc PÉRÉ indiquait qu'il faut des cliquets pour construire la Métropole. L'un de ces cliquets, c'est effectivement le même tarif pour l'eau et l'assainissement. Si Toulouse avait été au milieu du tableau, ça aurait été impossible. Compte tenu de la densité de sa population, à partir du moment où on a un tarif vers le bas, on peut espérer faire passer ce cliquet, pour arriver à un tarif unique de l'eau et de l'assainissement.

Sur les éléments concernant la DSP, je vais donc répondre.

Pierre LACAZE dit : « 16 millions d'euros, c'est un ticket très peu cher. » Vous savez ce que c'est, 16 millions d'euros ? 16 millions d'euros, c'est le coût du parking sur cinq niveaux. Les candidats l'ont chiffré à 16 millions d'euros. C'est ça, un ticket peu cher ? Quand on vous demande de payer, de construire le parking, et en plus, de donner 16 millions d'euros de droits d'entrée ? Donc ce n'est pas un ticket peu cher. Vous dites, Monsieur LACAZE, que vous n'êtes pas sûr des redevances annuelles... Sur les redevances annuelles, contractuellement, il n'y a qu'un chiffre : celui de 40 %. 40 % de quoi ? Du chiffre d'affaires. Depuis des années, ce chiffre ne varie pas. Nous sommes à 10 millions pour les parkings en cause et à 20 millions pour l'ensemble. Donc, ces 40 %, c'est 8 millions, ce sera un peu plus avec le nouveau parking de Jean Jaurès. Ces 40 %, c'est assuré. Donc pas de souci pour ça non plus.

Ensuite, Claude RAYNAL nous dit : « Le parking d'en haut, j'espère qu'on l'a proposé à tout le monde. » Bien entendu que non. Notre demande était la suivante : « Vous avez un parking à

construire », à partir de cette demande, les candidats nous ont remis des solutions. Tous les candidats nous ont remis la solution avec un parking sur cinq niveaux et sur 15 mètres.

Il n'y en a qu'un qui nous a remis deux solutions : une solution de base, celle du parking en haut des allées, et une solution variante comparable à celles des autres candidats. Si nous avions dit aux autres candidats : « Maintenant, proposez-nous une solution vers le haut des allées », ça aurait été totalement illégal. C'est-à-dire que vous ne pouvez pas prendre les idées des uns en disant aux autres : « Valorisez-moi cette idée. »

C'est moi qui ai annoncé aux cinq autres candidats qu'ils n'étaient pas retenus. C'est la partie la moins agréable de la négociation. Ils ont tous dit : "*Nous vous remercions pour l'égalité de traitement que vous avez tenu à faire pendant toute cette négociation*". Et quand je leur ai dit : "*On prend l'autre candidat parce qu'il a une solution de base qui était celle-là*", ils ont dit : "*Oui, mais ça coûte beaucoup plus cher*." Oui, le candidat retenu la valorise avec l'augmentation de redevance, parce que c'est un parking plus intéressant. Au départ, on est parti de 21 millions, qui est la redevance de base diminuée du surcoût de construction du parking au dessus du métro. Et je peux également vous assurer qu'aucun des candidats évincés n'a contesté en disant : « *Mais vous auriez dû nous proposer de construire au dessus du métro* ». Aucun des candidats n'a dit : « *Vous faites un mauvais choix*. » Parce que les gestionnaires de parking savent une chose : un parking, ça se place à 100 mètres près. Si vous êtes 100 mètres plus loin, vous n'avez plus la même fréquentation. Et c'est pour cette raison que l'hypothèse de fréquentation que fait Indigo, pour l'autre parking en haut, n'est absolument pas la même que pour la première solution, plus bas sur les Allées.

Ensuite, il y a une autre argumentation qui nous a été donnée par Joseph CARLES, par Marc PÉRÉ : « Pourquoi vous ne faites pas deux contrats ? » On ne fait pas deux contrats parce que ça n'intéresse pas les candidats. Il y a même l'un des candidats qui nous a demandé : « Puisque vous avez une délégation de 20 ans et l'autre de 35 ans, est-ce que vous ne pourriez pas, si on gagne, nous ramener celle de 35 ans à 20 ans ? On vous offre le parking gratuitement, parce qu'on n'a aucune envie de gérer un seul parking dans une ville. » Donc c'est eux-mêmes qui ne voulaient pas de cette solution. Celui-là, c'est un parking à risques, parce qu'il est lié à la LGV. Mais si vous aviez construit ce seul parking, je peux vous assurer que les propositions qu'ils auraient faites n'auraient rien eu à voir. Parce qu'ils vous auraient fait supporter tout le risque.

Après, il y a une autre argumentation que je comprends, et je pense que j'ai fait une mauvaise présentation du dossier. Vous dites : "On prend une redevance de 40 %, donc pour le parking sur 35 ans, vous prenez rien du tout, vous avantagez Indigo." Mais le cas normal, habituel, quand vous faites un parking et que vous demandez à quelqu'un de le construire, c'est 0 % de redevance ! Tous les parkings qu'on avait dans le passé, c'est 3 %, 4 % de redevance, on passe à 5 % au bout de 10 ou 15 ans. Sur ce parking, s'il avait été pris isolément c'est pire, parce que le gestionnaire du parking est absolument incapable de dire quelle va être l'estimation de son trafic. C'est des éléments extérieurs qui viennent moduler son calcul, comme l'arrivée de la LGV. Donc, en principe, c'est 0, 1, 2, 3 % de redevance qu'on prend quand on fait construire un parking nouveau à quelqu'un. Et c'est uniquement quand le parking devient assez rentable que la redevance se met en place.

Ensuite, pour répondre à Marc PÉRÉ, et à d'autres également, qui trouvent que « ces durées sont excessives. » Je vous réponds une chose : premièrement, pour le parking place de l'Europe et le parking Saint-Michel, la durée est de 45 ans. On a fait la vérification : au bout de 45 ans, ces parkings ne seront pas équilibrés. Ça montre que la durée dépend de la fréquentation que vous pouvez avoir. Si vous ne faites pas des « package deal » pour dire : « On vous donne du bon et du mauvais », vous êtes coincés. Si les bons parkings sont déjà faits, dans les bons endroits, pour les parkings nouveaux que vous faites, la collectivité sera obligée de payer.

Qu'est-ce qu'on a fait, en 91 ? On voulait 6 parkings. Celui de la Daurade ne s'est pas fait. Les parkings d'Esquirol, Carnot, Saint-Cyprien, Saint-Michel et l'Europe se sont faits. Pour les avoir, on leur a donné trois parkings : Saint-Georges, Victor Hugo et les Carmes. Ils ont quand même payé 15 millions d'euros de soulte initiale, avec ces trois parkings. C'est l'équivalent à l'époque, avec les francs actuels, de deux parkings nouveaux. Ils nous ont payé deux parkings nouveaux en soulte initiale. Si on avait construit uniquement les cinq parkings, on n'aurait pas eu de redevance, on ne parlait même pas de redevance. On nous aurait plutôt demandé « combien nous donnez-vous pour avoir ces parkings ? ». Il me semble que vous avez une vision un peu pervertie, parce que je vous ai annoncé des chiffres brillants. Du coup, vous dites : "Mais pourquoi vous ne faites pas brillant partout ?"

On ne fait pas brillant pour le parking du haut de Jean Jaurès parce que dès que vous faites supporter un risque, une incertitude à votre interlocuteur, il le répercute chez vous. Si on lui faisait payer une redevance, vous n'auriez pas eu, comme l'a dit Claude RAYNAL, 16 millions de redevance initiale. Donc effectivement, l'enclenchement de la redevance se fait au moment où la LGV arrive.

Pour Marengo, n'en parlons même pas, les redevances que l'on pourrait percevoir sur Marengo, tant que la LGV n'est pas là, ne représente rien ! Quant au parking Jean Jaurès, il est neuf, si ça avait été le seul parking mis sur le contrat, les candidats n'auraient pas pris un tel risque. Si on l'avait mis tout seul, je peux vous dire que vous auriez eu 0 % de redevance sur toute la durée.

Ensuite, concernant la clause de revoyure, Joseph CARLES et Marc PÉRE ont raison. La clause de revoyure, c'est l'article 37. On l'a longuement négocié. Cet article, il faut l'étudier à l'envers. Eux, ils voulaient une clause de revoyure. Je me suis dit qu'ils allaient nous solliciter régulièrement sur cette clause. Alors j'ai posé la condition suivante : « La clause de revoyure ne pourra jouer que si vous êtes au dessus de 92 % du chiffre actuel. » 10 % de différence, c'est énorme, donc ils prennent tous les risques et ils ne peuvent pas venir me présenter cette clause de revoyure. Ça a tout calmé, parce que cette clause ne jouera jamais. Elle ne jouera jamais, parce que j' ai fait prendre cette précaution. Parce que je savais comme vous, que cette clause de revoyure est de droit.

Je vais, maintenant, vous donner des indicatifs sur la durée des contrats, pour répondre à Marc PÉRE et à tous les intervenants disant : "Les contrats sont trop longs." Pour le CHU de Bordeaux, en 2009, un contrat d'affermage a été conclu pour la rénovation, l'exploitation et l'aménagement de parcs existants, pour une durée de 20 ans. A Vallauris, en 2011, pour la rénovation et l'exploitation de deux parcs existants, l'aménagement et exploitation de quatre parcs en silos, existants, pour la gestion du stationnement payant sur voirie, un contrat d'une durée de 30 ans a été conclu. A Saint-Étienne, pour la rénovation et l'exploitation de cinq parcs en ouvrage, un contrat de 15 ans a été conclu. Aucun parking, n'était neuf, et pourtant, le contrat a une durée de 15 ans. A Neuilly-sur-Seine, pour la rénovation et exploitation de sept parcs existants et pour la construction et l'exploitation d'un nouveau parc de 450 places, le contrat conclu est de 30 ans. Ce cas se rapproche du nôtre, on est sur des contrats de 20 et 35 ans. A Dieppe, pour la rénovation et l'exploitation de trois parcs existants, pour l'aménagement et exploitation de deux parkings de camping-cars, pour la construction d'un nouveau parc de 300 places, avec en contrepartie la gestion du stationnement payant sur voirie, durée du contrat : 25 ans. Ville de Paris, Vincennes, pour la rénovation et exploitation d'un parc existant, durée du contrat : 25 ans. Pour Saint-Denis, Plaine Commune, un contrat d'affermage pour la rénovation et exploitation de deux parcs existants, durée du contrat : 15 ans. Dax, pour la rénovation et exploitation de quatre parcs existant, pour la gestion du stationnement payant sur voirie et pour la construction d'un parc de stationnement de 400 places, durée du contrat : 27 ans. Donc, pour ma part, je considère que les durées de 20 ans et de 35 ans ne sont pas anormales et peuvent parfaitement se justifier.

Pour répondre aussi à Marc PÉRE, les deux parcs de Marengo et du nouveau Jean Jaurès ne sont pas gratuits. Pour un parc en construction, en général, on récolte 1, 2 ou 3 % de redevance et on augmente la redevance quand le parc est équilibré. Ensuite, à Messieurs COHEN, GODEC, et CARREIRAS, qui disent : « On compare 2,3 millions à 5,8. », c'est faux ! Actuellement, vous avez 2,3 millions. Joël CARREIRAS rajoute 60 % de l'excédent brut d'exploitation, qu'on a effectivement sur Jean Jaurès et Saint-Étienne. Mais c'est le même principe que pour les 40 % de redevance. Ces redevances, vous ne les aviez pas. Vous ne les avez qu'à partir du moment où le parc devient excédentaire, c'est-à-dire que pendant 20 ans, vous n'avez rien eu. Donc il faut pas comparer les 5,8 à 2,5. Alors lorsque vous dites : "Finalement, vous gagnez très peu", en fait on gagne beaucoup plus.

Ensuite, avec ces 5,8, au bout de 20 ans, qu'est-ce qui se passe ? Au bout de 20 ans, vous allez faire une nouvelle DSP, ou vous allez faire une régie directe. Vous faites ce que vous voulez, mais vous gagnez plus que les 5,8. Pourquoi ? Parce que les 16 millions que vous avez eus au début, il faut les rajouter, et parce que les sommes nécessaires à la construction du nouveau parking, soit 27,5 millions, vous n'avez pas à les provisionner. Donc ce n'est pas 5,8, que vous avez, c'est beaucoup plus. La différence se fait dans le temps. Au bout des 20 ans, la différence va augmenter. Par ailleurs, vous n'avez absolument pas tenu compte des autres parkings. Vous avez tenu compte de quatre parkings qui existent, mais pas des autres. Vous avez tenu compte de 10 millions de chiffre d'affaires alors que vous en avez 20, au niveau des redevances supplémentaires. Ensuite, Monsieur GODEC, vous me dites :

« On n'aurait pas fait l'erreur des 3,8 millions indûment perçus par Vinci si on avait eu une SEM », et vous demandez des explications supplémentaires.

Tout d'abord, je peux vous dire qu'il n'est pas du tout sûr qu'une SEM n'aurait pas fait cette erreur.

Vinci ne l'a pas fait volontairement, il y avait deux formules d'indexation, avec deux dates différentes...

Quand ça a été découvert, en septembre 2012, je ne sais pas pourquoi la collectivité n'a pas réagi. Mais nous, on a émis le titre de recettes au 2ème semestre 2014. Un titre de recette de 3,8 millions d'euros.

C'est au tribunal, parce que Vinci, effectivement, le conteste. S'ils gagnent au tribunal, ils ont eu raison.

S'ils perdent au tribunal, on aura 3,8 millions d'euros de recettes.

Ensuite, sur cet autre choix que constitue la SEM, oui c'est possible, mais avec une SEM, la collectivité détient entre 50 et 80 % du capital. Alors, c'est la collectivité qui fait les emprunts, qui donne l'avance initiale. Donc, finalement, vous vous donnez à vous-même. On ne voit pas ce que ça vous apporte comme recettes supplémentaires.

Enfin, sur les recettes et sur la conditionnalité des 40 %, il n'y a aucun risque juridique. Il y a un contrat Monsieur GODEC, donc il n'y a aucun risque juridique. Demander une redevance zéro, jusqu'à ce qu'un événement vous amène du trafic supplémentaire, c'est parfaitement normal. Je vous signale que tout ceci a été analysé, précisé, présenté à tous les candidats par écrit. Toutes ces conditions ont été présentées au même moment. On a fait quatre séances de discussion, après chaque séance de discussion, on disait à tous les candidats : « Voici les nouvelles conditions pour la prochaine fois » Après, il y a la question des ramblas, mais là, je pense que c'est à vous, Monsieur le Président, de répondre.

M. MOUDENC

On va clore là le débat. Monsieur CARREIRAS, je refuse de vous donner la parole. Pour une raison simple, vous aussi, Monsieur GODEC, je traite de la même manière tout le monde. Ça fait une heure et demie qu'on est là-dessus, on a beaucoup discuté, les élus de l'opposition ont parlé davantage que l' élu qui a suivi ce dossier. Ce dossier a été discuté déjà ici en Conseil de Métropole quand on a lancé la délibération pour démarrer la procédure. Il a été abondamment discuté également en commission. On ne peut pas dire que le débat n'ait pas eu lieu. Si vous souhaitez poser d'autres questions à Pierre TRAUTMANN en plus, il y répondra. Si vous voulez vous exprimer en public, vous vous adressez aux journalistes, il n'y a aucun problème là-dessus. On va donc s'en tenir là, je renonce moi-même à m'exprimer d'avantage. Je ne dirais qu'une chose, j'ai été très sensible aux félicitations justifiées, exprimées à l'endroit de Pierre TRAUTMANN et très sensible à leur provenance. Je voudrais les doubler, parce que la félicitation, elle s'adresse sans doute au technicien qu'est Pierre TRAUTMANN, à sa droiture, à son habilité de négociateur, mais elle doit s'adresser aussi aux résultats qu'il a obtenus. Parce qu'effectivement, pour la collectivité, pour l'intérêt général, pour les contribuables, c'est véritablement une excellente négociation en résultat. Je tiens à le féliciter très chaleureusement, au nom de vous tous. J'avais eu l'occasion de le faire pour la DSP du réseau de chaleur, lors du précédent Conseil de Métropole, je suis heureux de le faire à nouveau puisque effectivement, les enjeux stratégiques étaient considérablement importants dans ce dossier. Il a été mené, sans contestation aucune de la part de tous ceux qui y ont participé, en toute transparence. Donc merci à Pierre TRAUTMANN pour ce remarquable travail. Je conclurai en disant que j'ai été très sensible aussi aux leçons de DSP que nous avons reçues de la part de ceux qui ont mis en place la DSP sur le Pex, où il y aurait beaucoup, beaucoup de choses à dire.

Mme HARDY

Juste une intervention, sur la délibération mettant fin au contrat de concession pour la construction et l'exploitation de « parcovilles ». Je ne peux que partager la décision de démonter les deux édicules, puisqu'en dehors de l'aspect esthétique, ils contraignent l'espace qui mérite d'évoluer, notamment en termes d'usage. Par contre, je n'ai pas connaissance de votre projet en termes de réaménagement urbain, s'agissant de la place Belfort. Et ce faisant, je n'évoque pas uniquement la qualité du revêtement du sol, qui est essentiel quant à l'évolution des usages. L'axe Bayard-Belfort-Caffarelli faisait partie intégrante du schéma directeur de Joan BUSQUETS. Nous avons lancé et terminé les études de réaménagement à la fin de l'année 2013, mais nous n'avons évidemment pas pris de décision pour les raisons que vous connaissez. Plus globalement, j'en profite pour faire le lien avec l'intervention de Régis GODEC s'agissant de votre projet de ramblas sur Jean Jaurès. Si nous avons bien compris la volonté d'em-

bellir l'espace public, je ne retrouve pas la cohérence et la vision à long terme qui faisait la force du projet urbain de Joan BUSQUETS.

En effet, vous réaménagez la rue Bayard, vous avez un projet sur Jean Jaurès, mais aucune réflexion n'est vraiment portée sur le statut de ces deux axes, sur leur rôle en termes d'accès à Matabiau, sur le lien avec le centre-ville, ni sur les accès automobile, les circulations de bus, les cheminements piétons, et avec la disparition à mon sens de tout projet de réaménagement des boulevards. Mais nous aurons, probablement, l'occasion d'en reparler. J'en reviens donc à la délibération : allez-vous utiliser les résultats et les propositions des études de Joan BUSQUETS sur l'axe Belfort-Bayard-Caffarelli, ou allez-vous simplement reboucher les trémies ?

M. MOUDENC

Actuellement, on ne prend qu'une délibération ponctuelle sur cette question. Mais bien évidemment, nous avons commandité Joan BUSQUETS pour un travail sur cet axe, qui va donc prendre en compte la place Belfort. Il s'agit d'avoir une vision globale sur les trois axes qui vont relier le centre historique au secteur de Matabiau, si je puis m'exprimer ainsi, c'est-à-dire la rue Bayard, les allées Jean Jaurès et l'axe qui traite la place Belfort. Donc effectivement, on aura l'occasion d'en reparler, je vous le confirme. De même que sur les ramblas. Bien évidemment, il y a eu des questions sur le financement, sur le séquençage de l'aménagement, questions légitimes qui n'avaient pas à être à l'ordre du jour aujourd'hui, et qui seront traitées. Les techniciens sont en train de négocier avec Joan BUSQUETS, donc tout cela avancera et sera présenté selon les modalités de travail habituelles de notre collectivité.

DEL-16-0025 - Délégation de service public pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement à Toulouse : approbation du choix du délégataire, du contrat de délégation de service public et autorisation de signer le contrat de délégation de service public

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [79 VOIX]

CONTRE [48 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, SIMON-LABRIC, DE COMARMOND, DURRIEU, RAMOS, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, BRIANCON, JIMENA, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE, LEPINEUX, LACAZE, COHEN, RODRIGUES, PERE, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SANCE, SEBI, GODEC, ROUCH, FRANCES, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)
ABSTENTION [7 VOIX] (MMES ARMENGAUD, COMBES, MM. KELLER, CARLES, GUERIN, SIMON, DESCLAUX.)

DEL-16-0067 - Avenant n°2 au contrat de régie intéressée pour l'exploitation du parking Marengo : fin anticipée du contrat de délégation de service public

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]

CONTRE [10 VOIX] (MMES MAUREL, BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, FOURMY.)

DEL-16-0026 - Avenant n°4 au contrat de concession du 21 octobre 1988 pour la construction et l'exploitation de "parcovilles": fin anticipée de la convention et remise en état du site

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]

.....

Suspension de séance à 13h30

.....

.....

Reprise de séance à 14h50

.....

5- FINANCES

M. CARLES présente les points inscrits à l'ordre du jour. Il rappelle, à propos de la Décision modificative proposée, que depuis le 1er janvier 2016, un certain nombre d'équipements à vocation culturelle et sportive ont été transférés de la Ville de Toulouse à Toulouse Métropole. Les engagements pris au titre de ces équipements doivent donc être portés sur le budget de la Métropole. Cette intégration n'a pas pu être réalisée de façon automatique par le prestataire informatique, la présente délibération vise donc à inscrire précisément l'ensemble de ces éléments, tels qu'arrêtés au 31 décembre 2015. Il s'agit donc, seulement, de mouvements concernant la section d'investissement, strictement équilibrés par le remboursement de la Ville vers la Métropole.

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs aux Finances ? Je mets les délibérations aux voix.

DEL-16-0159 - Taxe de séjour intercommunale : modification de la délibération du 17 décembre 2015

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-16-0165 - Décision modificative n°1 - budget principal et budgets annexes

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]

CONTRE [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

6- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Mme FAURE présente les points inscrits à l'ordre du jour et commente un diaporama projeté sur le Schéma de développement économique.

Quelques éléments de contexte, pour dire que l'organisation territoriale évolue. Au 1^{er} janvier 2016, naissance de la nouvelle région : Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Le 29 janvier 2016, signature de l'accord-cadre entre Montpellier et Toulouse. Et en prévision, pour l'année 2016, le futur Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Voilà le contexte de l'organisation territoriale, suite aux lois MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles) et NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). En parallèle, toujours dans ce contexte, a été engagé un dialogue métropolitain avec les villes situées à une heure. Il faut rappeler aussi, comme ça a été dit de nombreuses fois ce matin, que de fortes contraintes financières pèsent sur les collectivités. Quatre enjeux conduisent, ont conduit notre réflexion depuis fin 2014. Notre intime conviction, c'est que l'attractivité de notre territoire est étroitement corrélée à la compétitivité de notre territoire. C'est cette attractivité qui fera venir investissements et talents sur notre territoire. Renforcer la compétitivité, c'est renforcer l'attractivité. Deuxièmement, vous nous avez entendu le dire à de nombreuses reprises, aujourd'hui, développer économiquement notre territoire, c'est créer les conditions du développement de nos entreprises. Et créer les conditions, c'est créer la confiance. La confiance avec le tissu économique a commencé à être établie. Elle s'est construite par un travail partenarial, conduit début 2015 au travers de nombreux ateliers et de nombreuses sessions de travail avec la communauté économique. L'objectif était de bâtir ce qui va être notre feuille de route en matière de développement économique et d'emploi. Il s'agissait de définir les conditions d'une création de richesses sur notre territoire, facteur de développement d'emplois. Pour cela, une fois encore, il s'agit de bâtir de la confiance avec les acteurs économiques du territoire. Sans cette association, on n'a pas de développement économique. Les ambitions, la volonté d'une Métropole ne suffisent pas à créer du développement économique. C'est bien les entreprises de notre territoire qui vont créer la richesse et l'emploi sur notre territoire. Définir les actions de la Métropole, en cohérence avec la future stratégie de la nouvelle région, ça illustre aussi notre logique partenariale. Apparaît en filigrane dans l'ensemble de notre schéma de développement économique notre volonté de travailler, main dans la main, avec Montpellier Métropole. La composante développement économique est une

forte composante de la convention qui nous lie. Cette logique partenariale est aussi une réalité avec la future région, qui devrait nous associer dans la construction de son schéma, dès les mois de mars et avril, selon ce qu'ils nous ont indiqué.

Cette feuille de route a pris son ancrage sur une démarche participative au travers de travaux. On a été accompagnés par un cabinet qui connaît bien le territoire, le CEIS. Ils nous ont accompagné sur six ateliers thématiques, mais aussi sur des rencontres régulières avec les leaders d'opinion et institutionnels de notre territoire, sur ce champ qu'est le développement économique, au travers d'assises qui ont eu lieu le 17 mars 2015. Puis, enfin, sur une restitution devant environ 700 acteurs économiques réunis chez Airbus. L'objectif, depuis cette restitution, a été de bâtir les feuilles de route de chacun de nos chefs de projet. Il a fallu définir des objectifs, des cadres d'action, des indicateurs. Vous l'avez compris, ce schéma est organisé autour de quatre programmes et 20 projets. Ces quatre programmes sont : les pactes stratégiques, la qualité de l'accueil, l'attractivité, la proximité.

Les pactes stratégiques : ce sont des choses qui peuvent apparaître comme évidentes sur notre territoire, mais ce qui va sans dire va encore mieux en le disant. Surtout, on a fait un immense travail. Je veux, d'ailleurs, saluer le travail de mes collègues élus et des chefs de projet. Ils ont accepté la mission que le Président leur a confié. Un immense travail a été fait pour structurer des actions telles que, par exemple, le pacte avec le groupe Airbus. Marc BEL, Directeur Général délégué à la Gouvernance et au Développement économique, en est le chef de projet. Il s'agit de travailler sur tous les axes pouvant lier Airbus à son territoire. Et pas seulement celui auquel on pense spontanément, à savoir celui de la voirie, de l'accessibilité, des transports, des embouteillages. Bien sûr, cet axe est travaillé, il fait partie intégrante de cette convention en cours de finalisation. Mais on a, aussi, celui de l'accueil, par exemple, des familles d'expatriés qui arrivent sur notre territoire. Ou encore celui de l'accompagnement à l'emploi sur certains métiers en tension. Ce pacte Airbus a différentes compétences. Elles sont écrites, elles font l'objet de réunions régulières, qui visent à mesurer l'efficacité et l'avancement de nos objectifs respectifs.

Le deuxième est un pacte avec l'université, le monde universitaire, la recherche et l'innovation. Là encore, une convention partenariale est en cours d'écriture. Là encore, on pourrait imaginer que cette convention partenariale ne s'articule qu'autour de très grands projets que nous portons, main dans la main, avec le monde universitaire. Mais elle vise aussi d'autres volets, elle vise à valoriser la démarche entrepreneuriale. Comment accompagner les universités, les écoles dans cette démarche entrepreneuriale ? Qui le fait ? Elle vise aussi à traiter le logement étudiant, la culture scientifique. Donc ce pacte avec le monde universitaire, de la recherche et de l'innovation est là pour nous dire, de façon structurée, comment nous allons travailler ensemble sur le mandat, jusqu'en 2020, avec des points de passage, avec des objectifs formalisés et surtout une évaluation. Je suis d'ailleurs prête, je l'avais indiqué dans cette instance, à répondre à des questions très pointues sur les indicateurs de ces projets. On a, effectivement, des fiches qui mesurent l'efficacité de nos projets. Ces indicateurs de performance nous tiennent à cœur. Ils permettent d'évaluer la politique publique en matière de développement économique. Ces indicateurs vont vivre dans le temps, ils pourront évoluer. On se rendra certainement compte que certains ne sont pas aussi pertinents que d'autres. On a fait des travaux de recherche sur l'évaluation de cette politique publique, et à part sur l'emploi, il n'y a aujourd'hui aucun travail scientifique visant à nous aider sur comment mesurer l'efficacité de cette politique publique. Donc on prendra bien sûr l'emploi incrémental, on sait qu'on est sur un territoire structurellement générateur d'emplois ces dernières années. L'évaluation de cette politique publique et du développement économique nous tient à cœur. Troisième projet de notre programme : le pacte stratégique, le pacte territorial. Il correspond à la volonté de travailler avec les villes à une heure. Cette volonté s'est aussi traduite dans la convention que nous avons signée avec Montpellier Métropole. Sur ce sujet, je vais faire état d'une conférence que nous avons conduit hier soir, dans le cadre d'une des revues de projet. Elle a réuni les 20 chefs de projet et les 20 élus référents de ces projets. Pierre-Emmanuel REYMUND, qui est le coordinateur de ce schéma, a pu faire venir Philippe ESTÈBE, un géographe qui nous a donné un éclairage sur ce que pourrait être le partenariat avec Montpellier Métropole. Il nous a éclairé sur un point, à savoir qu'avec Montpellier, nous ne sommes ni concurrents ni complémentaires. Dans cette aire extrêmement scientifique, on a tendance à penser que quand on n'est pas concurrent, on est complémentaire. En fait, il a utilisé un mot que je vous propose de retenir, c'est d'essayer de se faire grandir « mutuellement. » On n'est pas forcément complémentaires, d'après lui, mais on n'est pas concurrents, ou alors sur de petits champs. Il a pointé de nombreuses similitudes sur nos deux territoires. Il a parta-

gé avec nous l'intime conviction que nos deux territoires pouvaient et devaient grandir ensemble. Et on a ajouté « *à condition qu'il y ait des jalons sur ce chemin partenarial.* »

François CHOLLET a fait, avec l'élu référent de Montpellier, un très gros travail de structuration de ce que pourrait être ce partenariat. C'est la fin de la construction de cette convention, et le début d'une nouvelle ère, sur laquelle ils ont déjà commencé à travailler. Il s'agit de savoir comment on va la faire vivre, cette convention, comment on va mettre les jalons pour grandir ensemble.

Le deuxième programme du schéma de développement économique, c'est la qualité de l'accueil. Ce programme, c'est six projets. Le premier concerne les fonctions régaliennes. Vous me direz que c'est : la propreté, l'accessibilité dans nos zones à vocation économique (ZAE). Vous me direz qu'on n'a rien inventé. Mais si, on a inventé de donner de l'attention à ces sujets de façon extrêmement ciblée sur les ZAE. Elles n'étaient pas de la première priorité, lorsqu'elles étaient précédemment noyées dans l'ensemble des problématiques de sécurité, de propreté, d'accessibilité. Le fait d'en avoir créé un projet, permet qu'elles soient traitées avec une attention particulière. On en est donc aujourd'hui, sur ce projet, à un état des lieux qui va être finalisé dans les semaines ou mois qui viennent. Il comporte une composante budgétaire sur : comment monter en accessibilité, en propreté et quels moyens y accorder. L'idée étant que 118 zones à vocation économique, ces 118 territoires de Toulouse Métropole, puissent progresser. A l'occasion des ateliers, nous avons été très surpris de découvrir que c'est bien cela que les chefs d'entreprise attendent avant tout de la Métropole. Cet état des lieux sera bien entendu chiffré. Il donnera lieu à des arbitrages. Tout ne pourra pas être fait, évidemment, dans les cinq ans qui viennent. Deuxième projet du programme qualité de l'accueil : le schéma d'organisation des territoires de l'économie, c'est un schéma pour lequel nous nous sommes fait accompagner de novembre à décembre. Nous avons lancé un marché qui nous a permis de choisir un cabinet. Il s'agit du cabinet CMN. Ce cabinet est spécialisé dans le conseil aux collectivités locales en matière d'aménagement de zones à vocation économique. Nous avons, au terme de cet appel d'offres, lancé un séminaire d'une journée, où de nombreux acteurs étaient présents, c'était le 27 janvier. Ce cabinet va conduire un travail, main dans la main avec l'AUAT et avec Toulouse Métropole. À ce stade, je voudrais dire aux maires, qui ont des petites ou moyennes zones à vocation économique sur leur territoire, que nous allons, première quinzaine d'avril, organiser un séminaire dédié aux maires de la Métropole. Ce travail tendra à échanger par pôles. On va s'aligner sur l'organisation des cinq pôles. Les maires, ou leurs adjoints à l'emploi et au développement économique, seront conviés. Il s'agira de déterminer quelle doit être l'ambition du maire sur sa ZAE. Quels sont ses projets ? Comment prendre en compte, dans notre stratégie métropolitaine, les souhaits, les attentes des Maires de la Métropole ? Ce schéma d'organisation du territoire est en très bonne voie. Il est bien lancé, avec une large concertation d'acteurs, comme je viens de le dire, y compris les maires de la Métropole. Il aboutira à une feuille de route en juin 2016, donc d'ici quatre mois.

Le troisième projet de ce programme qualité de l'accueil, c'est l'attractivité du quartier d'affaires Matabiau, qu'on connaît bien sous le nom de TESO (ToulouseEuroSudOuest). Nous l'abordons dans ce schéma de développement économique, vous le devinez, sous l'angle du commerce et du tertiaire. Nous avons un chef de projet qui est un expert, qui a accepté de piloter ce projet, il est connu pour avoir travaillé sur Marseille Saint-Charles et Euromed. Il a aussi travaillé sur Bordeaux Saint-Jean ces dernières années. Certains d'entre nous le connaissent pour le travail efficace qu'il a conduit aux côtés de Bordeaux Métropole, à la fois dans ses négociations avec la SNCF et avec tous les acteurs du territoire. Il nous accompagne sur la dimension commerce et tertiaire. Bien sûr, c'est un travail tripartite entre Europolia, la Métropole et la SNCF qui doit être conduit sur ce projet TESO.

Le quatrième projet de qualité de l'accueil, c'est Toulouse Montaudran Aerospace (TMA). On est là sur un projet qui capitalise la force de notre pôle aéronautique espace et systèmes embarqués, la force d'une maison de la formation, la force d'un IRT (Institut de Recherche Technologique), la force d'un bâtiment dont on a posé la première pierre il n'y a pas si longtemps. Cependant, beaucoup d'étapes restent à franchir. Aujourd'hui, on a un chef d'entreprise qui a accepté de piloter ce projet. Il a accepté de porter son regard sur cette zone afin de déterminer comment la faire basculer dans une zone attractive, une zone dans laquelle il fait bon vivre pour des entreprises. On a un travail à faire, d'accessibilité, à court terme et à moyen terme. A court terme, avant l'arrivée de la troisième ligne, et à moyen terme avec la troisième ligne. Il faut faire en sorte que ce quartier soit attractif par l'IRT, par la maison

de la formation. Il faut qu'il continue de se développer, d'être attractif pour le monde économique. Le cinquième projet de la qualité de l'accueil, c'est le campus d'innovation Oncopôle.

C'est un sujet que l'on connaît bien, on le suit de très près. On a un projet de suivi des grands comptes de notre territoire, on a deux immenses entreprises qui sont Pierre Fabre et Sanofi, qui sont parties prenantes. On a un lieu qui mélange recherche privée et recherche publique. On a un hôpital, on a l'ITAV, qui mélange pépinière et innovation, et cet Oncopôle, qui est le fruit de plusieurs mandats. Nous portons l'objectif de lui faire franchir une étape dans les années qui viennent. Aujourd'hui, le groupe projet autour de l'équipe en place nous laisse penser qu'on va pouvoir dans les 12 à 18 mois franchir une étape.

Le dernier projet de la qualité de l'accueil, c'est les pépinières accélérateurs d'entreprises. On est dans un travail qui a été conduit par un chef d'entreprise, Benjamin BÖHLE- ROITELET. Il était à mes côtés et aux côtés du Président pour la présentation du schéma en juin 2015 et il a accepté, lui qui est un accélérateur d'entreprises privées, de porter un regard sur la façon dont la Métropole est organisée pour accélérer le développement de nos start-up. Il a fait, avec l'une de ses collaboratrices, et tout un groupe projet regroupant des directeurs, des chefs de service, des agents de la Métropole, et des acteurs extérieurs, un travail remarquable d'analyse de l'état des lieux, avec des recommandations. Et en fait, ce projet a donné lieu à deux projets. Le premier va mettre en œuvre les recommandations, il n'est pas totalement achevé. Il y a un travail interne à finaliser, mais il sera finalisé dans les deux-trois mois. Il va rester circonscrit à nos pépinières actuelles. Il déterminera comment les faire évoluer, comment diminuer les mètres carrés de foncier que nous avons, puisque nous sommes la deuxième Métropole de France en nombre de mètres carrés dédiés aux pépinières. Il est vrai qu'aujourd'hui, à l'aune du regard porté, on se demande si toute cette surface est bien utile. Est-elle bien située ? Donc, tout un regard extérieur vient enrichir notre réflexion. Et puis, nous allons avoir un regard on va dire plus interne sur ces pépinières aujourd'hui. On verra ce que cela coûte à la Métropole. On essaiera de vous proposer d'ici 6 mois, 12 mois, un nouveau modèle pour l'accompagnement de nos entreprises en pépinière.

Et puis un 21ème projet, qui a éclaté en deux, qui s'appelle Creative District. Il vise à réfléchir à comment attirer des start-up dans le champ principalement de l'innovation et de la création autour du digital et des arts créatifs et culturels et tout ce que l'on voit émerger dans les cœurs de ville de grandes métropoles européennes. Il ne nous a pas échappé le fait qu'à Toulouse, ce lieu manquait. Tous les acteurs du territoire nous le demandent. C'est un projet qui naît du projet précédent, et pour lequel on vous rendra des comptes, bien sûr. Creative District dont le quartier sera Toulouse Matabiau, élargi des trois artères évoquées ce matin.

Le mot clé de ces six projets, c'est l'accueil. Comment mieux accueillir ? Comment mieux créer les conditions pour attirer des entreprises et de l'emploi, dans des zones déjà identifiées mais pour lesquelles on veut vraiment passer à la vitesse supérieure.

3e programme : l'attractivité. Le premier projet, c'est l'agence d'attractivité. C'est un projet qui, comme vous le savez, a vu le jour avant-hier. Le Président a annoncé la création de l'agence d'attractivité. Elle fédère trois grandes instances : l'association Invest In Toulouse, qui avait pour vocation d'attirer des entreprises, l'office de tourisme de Toulouse qui était un établissement public d'intérêt commercial, et puis So Toulouse, une SEM qui avait pour vocation d'attirer des congrès, des salons. Ces trois entités, EPIC, SEM et association loi 1901, ne font plus qu'un dans une SEM nouvelle qui a évolué. Elle s'appelle toujours So Toulouse. Elle va être une sorte de bannière et va abriter le concept d'attractivité autour de ces trois cibles que sont : le tourisme, les congrès et les entreprises. L'agence d'attractivité a vu le jour. Il y a des travaux à faire en matière de ressources humaines pour fusionner ces trois équipes, puisque les contrats de travail n'étaient évidemment pas les mêmes. Les structures juridiques n'étaient pas les mêmes. Donc nous avons recruté, au terme de plusieurs jurys, un nouveau directeur, Hubert CALMETTES, qui prendra ses fonctions dès le mois de mars, de mémoire. Donc, l'agence d'attractivité devrait être en rythme de croisière à l'été 2016.

Le deuxième projet de ce grand champ qu'est l'attractivité, c'est le schéma directeur du tourisme. Nous avons, là aussi, au terme d'un appel d'offres, choisi un spécialiste des schémas directeurs touristiques, qui est Pro-tourisme. Il travaille aujourd'hui à un diagnostic. Ses conclusions interviendront entre le 15 et le 30 avril. Ce travail vise à nous guider et à nous donner des orientations stratégiques autour des deux champs : le développement du tourisme de loisirs et du tourisme d'affaires. Nous devrions avoir ces orientations stratégiques et le fruit de ce travail conduit par Pro-tourisme en juin 2016. Nous pour-

rons donc commencer à mettre en œuvre, dès l'été, des actions pragmatiques, mesurables sur le marché loisirs et affaires.

Pour rompre avec la litanie de ces 20 projets, je vous indique que Sylvie ROUILLON- VALDIGUIER, l'élue référente de l'agence d'attractivité ou le schéma directeur du tourisme, me fait passer un document illustrant la méthodologie que nous suivons et la structure de nos travaux. J'en dirai quelques mots à la fin de ma présentation. Dès le lancement de nos travaux, en octobre 2015, le Président a envoyé un courrier à l'ensemble des 20 chefs de projet. Il accompagnait les 20 feuilles de mission avec pour chacun des objectifs, des contextes, des enjeux et des indicateurs. Et pour finir, il contenait une rubrique avec les interactions entre chaque projet et les autres projets. Un travail qui a été conduit sous la houlette de Pierre-Emmanuel REYMUND, en lien étroit avec chaque élu référent. Au-delà de cette feuille de route, envoyée par le Président à chacun des chefs de projet, il est demandé, sur des bases régulières, un document faisant l'état de l'avancée de ces différents travaux.

Le projet suivant est « L'Europe accompagne les projets de la Métropole ». Il va sans dire que nous sommes tous attachés à aller chercher et à capturer des budgets et des fonds européens. Cependant, sans le mode projet, nous nous en sentons incapables. Aller chercher des fonds européens sans regarder l'adéquation entre la façon dont ces fonds peuvent être donnés et les projets que nous portons, ce n'est pas ce que nous voulons faire. Porter et inventer de nouveaux projets entrant dans le champ de ce que l'Europe peut financer, ça sera peut-être intéressant, mais on va dire dans un deuxième temps. Aujourd'hui, on a une Programmation Pluriannuelle des Investissements, on a des projets qui nous tiennent à cœur. Ce sont ces projets pour lesquels nous voulons trouver des financements européens. L'élue référente est Jean-Claude DARDELET et ce projet vise à sensibiliser tous les acteurs métropolitains autour de l'intérêt de se structurer pour aller chercher ces fonds. L'idée, vous pouvez y être sensible Mesdames et Messieurs les maires, c'est d'avoir l'identification d'un référent Europe par commune de Toulouse Métropole. L'idée, c'est d'avoir la volonté affichée d'aller chercher des fonds sur des projets existants dans l'intérêt mutuel et métropolitain.

On en arrive aux sept derniers projets. Ils sont dans le champ d'un mot cher à nos entreprises : la proximité. Les deux premiers projets appellent de ma part un commentaire. J'ai parlé de logique partenariale, je voudrais saluer le travail partenarial que nous conduisons, particulièrement sur ces deux projets, mais aussi, plus largement, sur l'ensemble du champ du développement économique avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse (CCIT). Le Président Jean-Luc MOUDENC, qui préside aussi France urbaine, a la volonté d'être exemplaire sur ce nouveau modèle de coopération entre les Métropoles et les Chambres de commerce. Il a confié la première vice-présidence de l'agence d'attractivité, à Alain DI CRESCENZO, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse. C'est là un signal fort, qui se décline dans les modes de gouvernance. Au-delà de cette co-gouvernance, on est aussi en train de travailler avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie sur une convention recouvrant d'autres champs que l'attractivité au niveau de Toulouse Métropole. Deux projets : le suivi des comptes structurants et la plate-forme d'accompagnement des entreprises, pilotés par le directeur général de la CCIT et sa directrice générale adjointe. Il s'agit de mener une réflexion sur les critères faisant de ces comptes des comptes structurants. Il faut essayer de prendre des comptes qui reflètent notre territoire. Pour cela, il nous faut un échantillon représentatif de tous les segments : de nos TPE, de nos start-up, de nos PME, de nos grands comptes, des entreprises en très forte croissance. Comment la Métropole peut-elle les accompagner ? Comment accompagner des entreprises qui souffrent ? On est sur l'identification de ces 20 comptes et du service que nous allons leur offrir dans les six à douze mois qui viennent. Une fois ce travail accompli, quelques comptes ne seront plus suivis et on en prendra d'autres. Donc là encore, ce projet va vivre. Mais nous n'avons pas encore finalisé la liste des 20 comptes que nous allons suivre prioritairement dans les six à douze mois qui viennent.

Le projet de plate-forme d'accompagnement des entreprises illustre parfaitement notre volonté de ne pas faire ce qui est déjà très bien fait par d'autres sur le territoire. La Chambre de Commerce et d'Industrie accompagne déjà les entreprises. Les formalités sont faites à la Chambre de Commerce et de l'Industrie. C'est un lieu au sein duquel on trouve des ressources pour créer et développer son entreprise. Nous avons dans nos services de développement économique un certain nombre d'expertises où nous accompagnons des entreprises, des porteurs de projet, des créateurs, des entreprises en développement. Nous accueillons les entreprises. Cette dimension accueil, la Chambre de Commerce ne la porte pas du tout. Le travail conduit actuellement consiste en l'identification de

toutes les « briques », celles appartenant à la Chambre de Commerce et celles qui appartiennent à la métropole.

Et puis d'autres, portées par des associations, petites, moyennes ou grandes, de notre territoire. Il s'agit de mettre en place une plate-forme dématérialisée, d'ici à la fin de l'année, avec une sorte de numéro unique. Un accueil, à partir duquel on orienterait, en fonction du besoin, vers les différentes « briques » qui constitueront la plate-forme d'accompagnement des entreprises.

Le troisième projet concerne la fabrique à projets de la Smart City, lancée en décembre 2014. Monsieur le Président, accompagné de Bertrand SERP, élu délégué au numérique, en a présenté le schéma directeur le 9 décembre. C'était, là aussi, le fruit et l'aboutissement d'un travail accompagné par un bureau d'études, de démarche collective entre Toulouse Métropole et ses satellites, visant à travailler tous les champs de la Smart City, et pas seulement le champ du numérique. L'idée était, là encore, de mobiliser tout type d'entreprises.

Le sujet suivant concerne la French Tech. L'élu référent de ce projet est aussi Bertrand SERP. On est là dans un label national visant à fédérer tous les acteurs du territoire, élargi au Sicoval, et qui vise à labelliser un territoire innovant et dynamique. Pas seulement sur le champ du digital, mais plus largement sur le champ de l'innovation. Le projet est porté par Philippe COSTE, c'est « l'homme French Tech » sur ce territoire. Il vise à faire émerger et accompagner des talents que nous avons sur notre territoire. Quatre entreprises, au-delà du label French Tech, ont été labellisées très récemment, de vraies pépites. Pour certaines, elles ont atteint des taux de croissance de 400 à 500 %. Des entreprises qui sont passées de 5 à 10 salariés, à 100 salariés. Je n'en citerai qu'une, que j'ai visité il y a une semaine, qui est Delair-Tech. Elle travaille sur les drones et elle a été labellisée French Tech. Mais on pourrait en citer d'autres. On est le territoire, avec ces quatre entreprises labellisées, le plus récompensé. C'est le fruit d'un travail partenarial, qui vise là encore à créer les conditions de l'émergence et du développement d'entreprises à fort potentiel de croissance.

Le projet suivant concerne le collège des acheteurs publics. On est là dans la prolongation du Small Business Act, projet porté par Monsieur le Président. Je voudrais vous donner quelques chiffres sur les résultats du Small Business Act, pour vous dire que l'on est extrêmement confiants sur notre capacité à fédérer d'autres acheteurs public. Puisque c'est bien là notre objectif, nous voulons étendre ce Small Business Act métropolitain à d'autres acteurs publics. On pense aux communes alentour, aux communes de la métropole et puis au CHU. Je rencontrais, il y a une dizaine de jours, le directeur général du CHU, à qui je disais mon souhait de voir aboutir l'élargissement de ce Small Business Act à la commande publique de l'hôpital qui est, vous l'imaginez, immense. Concernant les chiffres, le Président les a communiqués dans un vœu de transparence sur la commande publique. Ce n'est pas moins de 691 millions d'euros de commande publique entre Toulouse Métropole et les satellites, dont bien sûr Tiséo. 67 % de ces 691 millions, ont été confiés à des entreprises du territoire de Toulouse Métropole, dont 27,7 % à des PME du territoire. Je voudrais dire aux maires intéressés, comme Bernard KELLER et moi-même, puisque la mairie de Blagnac et la mairie de Saint-Orens ont décidé de signer le Small Business Act il y a maintenant une quinzaine de jours, qu'il y a une contrainte à laquelle il faut réfléchir avant de signer. Cette contrainte qui est une contrainte forte, et qui donne accès à la commande publique aux TPE, c'est que, pour des commandes de moins de 300 000 euros, nous nous engageons, collectivité, à donner 30 % à la commande. Les délais de paiement des collectivités constituent un véritable frein, pour les toutes petites entreprises, pour accéder à la commande publique. Aussi, après réflexion, Bernard KELLER et moi-même, Blagnac et Saint-Orens, nous avons décidé de donner suite. Alors, il y a d'autres aspects, bien sûr, dans ce Small Business Act, mais je voulais souligner cet aspect-là. On est vertueux parce que la loi impose 20 % et nous nous sommes imposés à l'échelle métropolitaine 30 %. C'est extrêmement bien perçu par les TPE du territoire.

L'organisation des flux de la logistique urbaine, c'est le projet numéro 6 de la proximité. C'est tout simplement la volonté de construire un maillon manquant de logistique urbaine entre les territoires. On pense à la logistique urbaine au Nord de la Métropole, sur le territoire de Toulouse Métropole et notre cœur de ville. Il est indispensable d'y réfléchir à l'aune du marché international, le MIN. Et de réfléchir à comment on va pouvoir, de façon beaucoup plus vertueuse qu'on ne le fait aujourd'hui, alimenter nos commerces de centre-ville avec moins d'embouteillages, avec moins de pollution. C'est le projet porté par un chef d'entreprise extrêmement innovant, qui apporte un regard intéressant. Bien sûr, on a entamé

ce travail de réflexion il y a plus de six mois, comme vous le voyez, on a posé des briques. Les effets de ce projet, nous les verrons à horizon de la fin de l'année 2016.

L'incubateur d'innovation sociale : nous sommes accusés, parfois, de considérer que l'innovation sociale et l'économie sociale et solidaire ne font pas partie intégrante de notre projet. Je voudrais indiquer, Nicole MIQUEL-BELAUD prenant cette délégation énormément à cœur, qu'on travaille main dans la main. On se voit quasi une fois par semaine, on est très fières de ce dispositif "Première brique" qui a été présenté en détail en commission. Ça n'est pas moins de 17 projets en cours, c'est un travail qui est fait autour du contrat de ville. On essaye d'anticiper l'appel à projets 2016. On travaille sur trois champs qui sont : l'innovation sociale, dans la prolongation qui ce qui avait pu être fait avec La Serre, l'entrepreneuriat et la cohésion sociale.

Voilà les 20 projets, avec un 21ème je l'ai dit tout à l'heure, Creative District dans TESO, né il y a une petite quinzaine de jours.

Pour terminer, nous considérons que le pilotage en mode projet est un vecteur d'efficacité de la mise en œuvre de notre action publique. Jean-Claude DARDELET a pour habitude de dire, j'y souscris, que c'est une façon de faire mieux, c'est-à-dire plus vite, moins cher et avec des risques maîtrisés. Ce mode projet génère une véritable agilité dans la réflexion, mais aussi une agilité dans l'action. Une des originalités de ce schéma de développement économique, c'est d'avoir 10 chefs de projet appartenant à l'institution métropolitaine et 10 qui viennent de l'extérieur. On a donc un comité de pilotage stratégique, des revues de programme hebdomadaires, une sorte de comité technique de coordination, et des revues de projet tous les deux mois environ. Je voudrais souligner toute la richesse qui naît de cette diversité de profils autour de la table, entre ces 20 chefs de projet très variés, très divers, et les 20 élus référents. Et puis, sur le territoire de la Métropole, un schéma régional va être élaboré. Je vous l'ai dit, nous allons y être associés, à partir de mars-avril, et donc notre schéma sera co-adopté avec la région. Le schéma régional, auquel nous allons être conviés, devra être adopté, c'est la loi NOTRe qui l'impose, avant le 31 décembre 2016.

M. CARREIRAS

Merci pour cette longue présentation, je vais, rassurez-vous, parler en style télégraphique. Merci, parce que nous avons formulée cette demande, celle de voir ce schéma adopté, puisque, à l'appui, sont prescrites un certain nombre de politiques publiques de la Métropole. Merci, mais en même temps, je me surprends à regretter cette demande. Pourquoi ? Parce qu'à la lecture du schéma, ce débat a déjà un peu été engagé en commission, je me dis finalement : « On ne peut être ni pour, ni contre. » Donc vous devinez à peu près le vote du groupe socialiste sur ce document, à savoir l'abstention. Ni pour, ni contre parce que je comprends peut-être mieux pourquoi nous n'avons pas délibéré plus tôt. On y voit, à vrai dire, surtout un superbe outil de communication. Je félicite les cabinets qui ont travaillé sur le sujet, ils font une réelle synthèse d'un certain nombre de projets existants, que je considère sans vision vraiment stratégique.

Ce schéma ne constitue pas, à mon sens, une politique publique, parce qu'il y a beaucoup de manques. Le principal manque, c'est qu'il y a tout. *Quand il y a tout, certains y voient un loup*. Moi, je dirais que quand il y a tout, c'est qu'il n'y a pas de choix. Il manque, me semble-t-il, une colonne vertébrale. On est sur une logique de tiroirs, qui consiste à ne rien oublier. Et quand on oublie quelque chose, on rajoute un tiroir. Cet inventaire collaboratif présuppose que les acteurs économiques ont par nature des stratégies pertinentes. Ce choix n'est pas forcément démontré par la réalité économique dans ce pays. Il y a un certain nombre d'échecs, de catastrophes, d'erreurs industrielles et stratégiques qui ont été commises par ces acteurs. Ils n'ont pas en soi des stratégies pertinentes. Et notre travail n'est pas celui d'une chambre consulaire. Je sens parfois une forte similitude entre ce travail exhaustif de recensement, qui peut être fait ici et celui qui peut être fait par des chambres consulaires.

Il manque aussi, dans l'inventaire collaboratif, des éléments de régulation de la concurrence territoriale. Il n'est pas nécessaire d'aller à une heure de Toulouse ou à Montpellier, il suffit d'aller à un quart d'heure de Toulouse. Je pense au Sicoval, je pense à la communauté d'agglomération du Muretain. Nous avons en commun avec ces deux communautés d'agglomération des enjeux. Ces enjeux sont-ils complémentaires ou de concurrence ? Je pense à SIGFOX sur le Sicoval et je pense au départ du

SMEAT du Muretain. Il faudrait d'abord commencer, peut-être, par le premier périmètre pour démontrer les outils d'une régulation territoriale de nos complémentarités.

Par ailleurs, je ne vois pas beaucoup de priorités opérationnelles. Alors j'entends bien, ce sont des projets, ces priorités viendront après. Mais il ne suffit pas d'associer les effets, comme vous l'avez dit, métropolitains à ceux de la performance économique pour fonder une politique. Cela suppose bien qu'on ne peut pas faire une confiance exclusive aux acteurs économiques.

Deuxièmement, c'est un schéma qui ne constitue pas une politique publique, mais c'est un schéma déséquilibré. Il met l'accent sur l'attractivité, qui fait référence à des acteurs plutôt qu'à la densification des liens entre ces acteurs. Vous avez indiqué Madame FAURE, que : « renforcer la compétitivité, c'est renforcer l'attractivité. » Sauf que l'Allemagne est plus compétitive que la France, mais la France est plus attractive que l'Allemagne. Il n'y a pas forcément de corrélation entre les deux. Et il n'est pas besoin de convoquer Jean TIROLE pour en faire la démonstration. Ce n'est pas si automatique et si évident que cela. Même si je suis d'accord qu'il faille rechercher les deux. Donc la compétitivité, c'est bien sûr : la variété des produits, les temps de réponse du marché, la qualité des formations et, peut-être, une « brigade des feuilles » dans les zones d'activité économique pour s'occuper de la propreté lors de l'installation de nos entreprises. L'accent est beaucoup mis sur les hautes technologies, le numérique, l'innovation... Mais toutes les activités ne fonctionnent pas sur ces registres-là. Je trouve une faiblesse certaine de l'économie fonctionnelle, qui est quand même une source de croissance endogène. La question est, comment répondre aux besoins des habitants à partir d'une activité économique sur notre propre territoire ? Comment on organise notre tissu productif pour répondre aux besoins locaux ? Nous reconnaissons tous le prisme d'un secteur moteur, celui d'Airbus et des grands groupes. Il me semble quand même que le schéma régional viendra, utilement, rééquilibrer les choses dans la prise en compte de la réalité du tissu productif, qui n'est pas que celui des grands groupes. Le risque, c'est que ça peut exonérer d'une analyse économique. Le risque serait une logique d'accroissement des capacités de production de ces grands comptes, au péril de la recherche, du développement et de l'innovation. Cela a parfois été, aussi, le travers de la présence d'un grand groupe, comme Airbus, sur notre territoire.

Enfin, ce schéma est déséquilibré, parce qu'il lui manque une jambe. Votre délégation, c'est celle du développement économique et de l'emploi. Le mot "emploi" apparaît très peu dans votre présentation. Si ce n'est dans une phrase qui évoque un taux de chômage de 12,5 %, avec certes un taux d'activité et de croissance de création d'emplois très important. L'attractivité ne fait pas la richesse et elle amène autant la richesse que la misère. C'est le problème de la Californie, des grandes épopées. Toulouse Métropole peut devenir la belle Californie. Elle peut-être très attractive démographiquement, économiquement, mais elle entraîne, aussi, dans cette dynamique-là une nouvelle question sociale à traiter : celle de l'employabilité et celle de l'emploi. La question de la gestion territoriale de l'emploi, des compétences, des formations, des qualifications, c'est une jambe essentielle du développement économique. Et ce, si on considère que la compétitivité est aussi à mettre dans les ressources humaines et de la compétence. Alors, j'entends bien, ce sujet viendrait après. Mais pourquoi l'emploi vient toujours après ? J'estime qu'il aurait pu faire partie intégrante de ce schéma. Après tout, on a des outils : Toulouse Métropole Emploi, le Plan local d'insertion par l'emploi... On a une commission de développement économique. Commission au sein de laquelle je n'ai pas encore entendu ne serait-ce qu'un simple rapport sur la politique de l'emploi. Il me semble qu'il y a une élue déléguée à l'emploi, sur ces sujets-là. Donc, on marche sur une seule jambe. Et je comprends pourquoi. C'est intrinsèque à la faiblesse de ce document. Il se veut davantage un outil de communication qu'un outil de compréhension et d'intervention publique sur une politique sur laquelle on peut s'entendre en termes de diagnostic et d'analyse de notre tissu. Donc, au final, on ne peut pas être contre ce schéma, puisque sur le recensement fait, rien n'est faux. Il projette beaucoup de choses, il trace beaucoup de perspectives en collaboration avec des acteurs privés, soit dit en passant, je soulève peut-être quelques questions sur les conflits d'intérêt. Tout cela, c'est très bien mais en même temps, j'ai du mal à voter pour, parce que malheureusement, j'espérais mieux. Je pensais qu'un schéma de développement économique était plus celui de la définition d'une véritable politique.

M. KELLER

Peut-être quelques mots, parce que je me suis personnellement beaucoup impliqué dans la réflexion sur ce schéma de développement économique métropolitain. Je vais essayer d'être moins détaillé que ne l'a été Dominique FAURE, et peut-être aussi moins orienté que l'a été Joël CARREIRAS. C'est quand même un travail qui a le mérite d'exister. C'est un travail qui est très fouillé. Certes, il n'y a pas tout, je vais y revenir. Ce travail a manifestement impliqué tous les acteurs du développement économique. Différents acteurs s'y sont impliqués, ceux de la représentation économique, quand même très importante sur notre Métropole toulousaine, ceux de la représentation institutionnelle également et tous ont parlé. Ce travail me paraît extrêmement fidèlement restitué. C'est un peu le défaut parfois, quand on dit tout, quand on est fidèle et que donc tout y est. Ce qui, somme toute, est un mérite parce que dans nos débats, chers collègues, très souvent, on ne manque pas de noter les absences et de les pointer. Dans le cas précis, je n'en vois pas vraiment. C'est enfin un travail qui a été organisé en 20 projets. Étant moi-même formé à l'école de l'entreprise, je ne renie pas mon rôle de Maire, je considère qu'il faut avoir des projets et aussi des résultats. On est sur 20 projets, qui sont reconnus comme tels par tous les acteurs qui y ont participé. Ils sont lisibles, ils sont précis. Vous avez participé, mes chers collègues, sans doute plus ou moins, à faire en sorte que je sois élu dans cette nouvelle grande région. Aussi, je souhaite m'inscrire dans le chef de filât, qui est celui de la région en matière de développement économique, et de dire avec Carole DELGA que les Métropoles de Toulouse et Montpellier seront associées à la détermination du SRDEII. Vous pouvez compter sur moi pour y veiller. Je fais partie de ceux qui pensent qu'on aurait eu tort de ne pas y réfléchir, avant que soit mise en place une institution régionale qui aura forcément ses lourdeurs. Quels reproches nous aurait alors fait les acteurs économiques, alors qu'on avait tout le temps d'y réfléchir. Nous avons là un document qui a le mérite d'exister dans lequel, j'en conviens, il faudra peut-être que l'on hiérarchise les priorités. Il se trouve que je devrais, demain, peut-être me retrouver à la Région Président de la commission qui va s'appeler "industrie, grands groupes et services aux entreprises". Il est clair en tout cas que je vais faire partie de ceux qui vont porter ce projet et qui vont aussi porter l'importance de voir conservés, sur notre territoire métropolitain, les grands groupes mondiaux dont rêveraient de nombreuses métropoles. Les grands groupes mondiaux ne portent pas seulement notre image, ils portent nos emplois. Nos emplois, avec toute la cascade de ceux induits dans la « supply chain » et dans les services multiples. Cette commission s'appelle aussi, me semble-t-il, « services aux entreprises », il est clair que ça en fera partie. Ce sera mon combat, avec mes collègues du groupe des radicaux de gauche et avec la majorité régionale, j'en suis persuadé. L'objet étant que ces locomotives installées sur notre territoire puissent se développer dans les meilleures conditions. Et ce, en vue d'entraîner tout ce que l'on attend d'elles, en matière d'accompagnement, de recherche, et d'innovation. Ils sont présents, ne serait-ce qu'en créant des « BizLab », en matière d'emploi. On ne peut pas dire qu'ils ne soient pas présents. Puis d'un point de vue institutionnel, lorsqu'on a la chance d'avoir des groupes comme comme Daher-Socata, ATR et Airbus, qui sont les premiers dans le monde des industries aéronautiques, on aurait grand tort ne pas inscrire la fierté du nom de Toulouse derrière ces noms-là. Et quand je dis "Toulouse" je dis Toulouse, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, et je suis persuadé que mes collègues, en tout cas ceux de l'ex-Midi-Pyrénées, partageront cette volonté.

Mme CROQUETTE

Pour revenir sur la « troisième jambe », dont parlait Joël CARREIRAS, à savoir l'emploi, il nous semble que c'est un manquement important dans ce projet. Il n'est pas très visible. Effectivement, on peut penser que l'emploi vienne après la mise en avant de l'attractivité, de la compétitivité... Néanmoins, on ne voit pas de véritable politique publique se dessiner sur cette dimension-là. Ce manque nous semble extrêmement préjudiciable.

Sur un deuxième aspect, nous avons soumis ce document à quelques partenaires sociaux, en particulier quelques items comme, par exemple, le pacte avec le groupe Airbus. Il ressort de ces discussions avec ces quelques partenaires, qu'il y a des manquements, notamment s'agissant du pacte Airbus. Au vu du

document présenté, il manque un certain nombre de dimensions dans le débat qui a été initié, surtout lorsqu'on conclut un pacte avec un partenaire tel qu'Airbus. Une dimension essentielle manque, cela nous semble préoccupant. On sait aujourd'hui que le cahier des charges à 10 ans de cette entreprise repose pour une bonne partie sur la recherche qui a été menée les années précédentes et qui a permis de produire les magnifiques avions.

Des avions qui sont faits et exportés, aujourd'hui, par cette entreprise et qui lui permettent d'occuper le rang qu'elle occupe. Mais la préoccupation qui remonte fortement, qui me semble correspondre à un élément de stratégie d'entreprise, qui ne peut être absent d'une politique publique dans la discussion avec un partenaire, c'est le fait que, sur, par exemple, l'année 2015, cette entreprise a acheté pour un milliard d'actions, de-ci de-là mais par contre, il existe un manque d'investissement dans le domaine de la recherche et de l'extension des bureaux d'étude. Cela pourrait avoir des conséquences pour toute la région, et ne doit pas être absent, me semble-t-il, d'un débat sur une politique publique, notamment quand on passe un pacte avec un partenaire. C'est un élément qui devrait apparaître. On devrait le poser, au moins comme une question à soulever, un problème à mettre sur la table. Et voir comment on peut inverser ces logiques, les faire évoluer pour faire un véritable investissement en matière de recherche et non pas forcément servir des actionnaires. C'est une vraie question qui nous préoccupe dans ce pacte-là, et plus particulièrement avec le groupe Airbus. D'autres questions sur le pacte territorial, où un élément, qui peut vous paraître mineur, mais qui nous semble important en ce qui nous concerne, n'apparaît pas, c'est un peu plus d'interpénétration dans le développement des communes qui sont dans le périurbain. On pense, notamment, à ce qui pourrait se dessiner en matière d'agriculture périurbaine, en matière de circuit court, avec la connexion au MIN. On l'a évoqué ce matin. C'est un axe qu'on n'a pas très bien identifié, peut-être n'avons nous pas su le voir, en tout cas, on ne l'a pas vu. C'est l'autre manquement que je pointe ici. Et enfin, le dernier élément après lequel je m'arrêterai, c'est la question du quartier Marengo, où l'accent est beaucoup mis sur le quartier d'affaires. Bien sûr, nous ne nions pas cette dimension, cependant, un aspect qui était présent, je ne pense pas que vous l'ayez omis, mais on est un peu soucieux du soulèvement sur le quartier d'affaires, c'est la question de l'habitat, du culturel, du service et une connexion forte qui nous semble absolument nécessaire avec l'entreprise SNCF qui est située sur ce territoire, et notamment la desserte fret, desserte urbaine, qui nous semble être une dimension importante, et la question de l'atelier, mais qui relève plus de la politique régionale.

M. COHEN

Ce projet, soit il arrive trop tard, soit il arrive trop tôt. Michèle BLEUSE avait raison, vous avez, Monsieur le Président, annoncé un projet dans un gros tapage de communication, sans qu'on n'ait réellement l'occasion d'en discuter, et nous l'évoquons plusieurs mois après. Donc il arrive trop tard. Alors pourquoi arrive-t-il, aussi, peut-être trop tôt ? Parce que ce schéma sera obligatoirement rediscuté, par rapport à celui que va sortir à la région. La loi prévoit, en effet, que ce schéma doit être compatible avec le schéma directeur évoqué par Bernard KELLER. Evidemment, nous sommes dans une phase intermédiaire qui mérite ces débats. On ne peut ignorer l'importance du développement économique. Pendant la réforme territoriale, je faisais partie de ceux qui se battaient pour que les Métropoles aient une responsabilité importante vis-à-vis du secteur économique. La compatibilité entre les deux schémas est relativement complexe. Nous en débattons, aujourd'hui, avant la définition et la construction de celui de la région. Il est donc quand même nécessaire de savoir quel rôle on va jouer. Et c'est là que ce que vous nous proposez est une faiblesse. Parce que c'est une « liste à la Prévert », ce schéma. Tout ce que vous avez dit a énormément d'intérêt. De plus, vous vous appuyez sur une réalité. Nous savons très bien que notre région s'est construite autour de la puissance publique, en particulier de l'État. On voit bien que depuis 60 ou 70 ans, tout ce qui a fait le fleuron, la force, la richesse de notre territoire, ont été des décisions nationales. Aujourd'hui, nous sommes dans une totale modification de ce que peut être la puissance publique. L'État ne jouera plus le même rôle, même si on a encore la chance d'avoir des décisions comme l'IRT, comme le CEAT, même si on a la chance d'avoir une université fédérale. Mais on voit bien que cela s'essouffle. Et donc aujourd'hui, la puissance publique doit être au rendez-vous, dans une alchimie entre la Région et les Métropoles. Donc, j'aurais aimé voir dans ce document le rôle réel de la Métropole. Vous avez, pour reprendre vos termes, évoqué plusieurs fois le mot "brique". La question est de savoir si vous êtes un supermarché où vous allez mettre des briques à la disposition des clients, ou si vous êtes un maître d'ouvrage, avec des briques pour construire un projet. Or, ce que je lis là, aujourd'hui, c'est qu'on est plutôt sur une mise à disposition de

briques. Aujourd'hui, les Métropoles, avec les Régions, se doivent d'être réellement un maître d'ouvrage, d'avoir cette ambition. Alors évidemment, ça ne veut pas dire qu'il faille « cracher dans la soupe » et refuser ce qui fait notre histoire. Bernard KELLER, peut tout raconter sur ce qu'est le poids d'Airbus, le poids de l'aéronautique, le poids de tout ce qui fait que nous en sommes fiers. Et même, il a raison, ce qu'est le poids d'Airbus en termes d'emploi. Mais aujourd'hui, nous sommes dans des périodes de ruptures.

Nous savons très bien, même s'il y a des carnets de commande à 10 ans ou 15 ans, qu'il va y avoir une concurrence très forte sur les filières émergentes. On reviendra sur le numérique, mais il y a d'autres filières émergentes. Ces filières émergentes ne se construisent pas avec une somme de « briques ». C'est un travail très fort, avec le monde de la recherche, de la connaissance. C'est aussi la manière dont vous accompagnez le monde économique qui va les porter. Personnellement, même avec certains élus de ma sphère politique, nous n'avons toujours pas la même vision sur la manière dont on doit aider les entreprises. Pourquoi ? J'aime bien les start-up, j'aime bien quand quelqu'un, sur notre territoire, réussit à faire quelque chose qui va être racheté par Google. Mais le problème, c'est qu'aujourd'hui, si on souffre, et on le dit tous, Martin MALVY l'a répété peut-être mille fois, si on souffre, c'est qu'il n'y a aucune capacité des TPE à devenir des entreprises qui construiront réellement le tissu économique de ces filières, en plus d'Airbus, de grandes entreprises du spatial ou autre. Donc, c'est la responsabilité de la puissance publique et en particulier de la Métropole, de jouer ce rôle. Nous avons une chance énorme, nous avons un territoire où nous avons tout. Il ne faut pas le perdre. Ne pas le perdre, ça ne veut pas dire obligatoirement faire en sorte que ça se situe sur notre territoire, il faudra aussi discuter comment ça se répartit sur l'ensemble du territoire. Et tout ça, ça se discute avant, ça se concrétise sur la construction des filières. Malheureusement, dans la façon dont vous le présentez, j'ai l'impression que la puissance publique de la Métropole n'est pas, je dirais, un élément qui prend date par rapport à ce que fera la région. C'est le rôle de la région, c'est la loi qui l'a défini, c'est la loi qui le dit, mais aujourd'hui, j'ai l'impression qu'on est un peu comme des enfants gâtés, avec énormément de choses... On est tellement heureux, on les présente et on les valorise, alors qu'aujourd'hui, on a un rôle supplémentaire qui n'est pas simplement celui de les mettre sur l'étagère.

Mme BLEUSE

Je vais faire un petit retour sur cette présentation, pour faire le lien avec mon intervention de ce matin. Monsieur CARNEIRO, c'est peut-être la maigreur des éléments de réponse que vous pouviez apporter, qui vous a conduit à ironiser sur le « discours de la méthode », ou sur la « fraîcheur » des débats. Oui, la méthode, c'est la forme et c'est particulièrement important. C'est peut-être ma formation de scientifique et de technicien qui me porte vers la méthode, et plutôt qu'à la fraîcheur, à la rigueur quand j'interviens en tant que présidente des élus écologistes. Ce matin, je vous l'ai dit, ça a été repris par d'autres, qu'a eu lieu au mois de juin une présentation publique de ce schéma. J'allais dire une « grand-messe » chez Airbus, mais on m'a indiqué que ce n'était peut-être pas le terme opportun. Ce jour-là, vous avez présenté ce document. J'ai cru un instant que le document avait évolué entre-temps. Mais comme c'est un document non daté, c'est un peu difficile à déterminer. Il me semble que c'est strictement le même que celui qui nous a été adressé après que nous l'ayons réclamé lors du Conseil de Métropole qui a suivi la présentation à Airbus.

Passons maintenant sur le fond. Effectivement, ce document, dans son préambule, pose un certain nombre de constats. Il y a des constats justes, mais le problème c'est qu'ils ne sont pas forcément suivis d'effets, suivis d'actions. Vous parlez de la nécessaire co-construction avec les acteurs économiques. On nous parle beaucoup des entreprises, mais moi, dans les acteurs économiques, je cherche également la société civile. Je cherche également les salariés et leurs représentants. Et je ne les trouve pas. Il y a une page particulièrement intéressante sur laquelle nous, les élus écologistes, on a voulu faire un focus. Il s'agit de la page 12, où vous parlez de la *résilience nécessaire*. Permettez-moi le plaisir de vous lire certains passages de cette page sur la *résilience nécessaire*. Il y est écrit : "Comment bâtir une Métropole durable, respectueuse de l'environnement, capable de faire face à l'engorgement croissant du trafic urbain, à la pollution industrielle et de l'habitat ? » Voilà ce que vous posez dans les constats, en début de document. On y voit aussi des éléments intéressants, vous prenez des exemples de l'autre côté de l'Atlantique. Vous faites référence à New York qui a réfléchi et aborde la question de la montée des eaux de façon originale. La fameuse « agilité » dont certains parlent. « Elle ne construit plus de digues, mais gère les inondations de façon durable. » Je terminerai sur cette page-là particulièrement

intéressante, au moins sur le plan des constats, parce que ce n'est visiblement pas suivi d'actions. Aujourd'hui, « Toulouse doit, à l'instar de New York » - vous voyez avec qui nous nous comparons - « apprendre à faire face à ces problèmes pour les résoudre de façon innovante et les solutions agiles doivent prendre le pas sur les solutions anciennes et rigides. »

J'aurais aimé, dans la suite de ma lecture, trouver effectivement l'application de ces déclarations. Mais ça, c'est le préambule. L'analyse, d'autres l'ont dit et je suis obligée de le dire rapidement, est également intéressante. On y pose que le dynamisme économique est important, mais que le chômage reste fort. Et toujours cette remarque : Mais où est le pilier emploi dans ce document ? Où sont les contributions des salariés, qui sont des acteurs de l'économie ? On y fait aussi mention d'une circulation difficile. Là-aussi, on a eu d'autres débats sur d'autres sujets à l'ordre du jour et dans le passé, sur la politique des transports et en filigrane, l'enjeu économique de cette question transports. Et puis, il y a des éléments que je voudrais pointer. Vous nous indiquez dans ce document que les coûts se traduiraient par le développement de partenariats public-privé et une approche orientée entreprises. C'est noté de façon extrêmement récurrente dans ce document. Un peu comme si la collectivité devait se positionner au service de la demande des entreprises.

Et là-dedans, la question de l'emploi est, à notre sens, oubliée. Où sont les exigences sociales ? La création d'emplois non délocalisables ? Où sont les exigences environnementales, les enjeux écologiques ? Ils sont absents, on ne les trouve pas. Effectivement, comme certains l'ont dit, ce document a le mérite d'exister. Mais on est obligé d'acter entre nous qu'il est sérieusement incomplet. En ce qui concerne les projets, j'aurais pu commenter longuement, mais je vais me contenter de quelques focus.

Le pacte stratégique est mis en exergue et en tête de gondole on a, si j'ose me permettre, le pacte Airbus. D'autres éléments sont également notés, que nous trouvons positifs : le pacte université recherche innovation. On aurait pu citer d'autres choses, mais ce qui semble manquer, à notre sens, c'est un pacte de diversification. C'est le volet, complètement absent, de ce document que l'on nous demande d'adopter aujourd'hui, puisque c'est le seul moment où nous pouvons en débattre. Donc, vous mettez en tête le pacte Airbus. Et, à la 20ème ligne, on a la question de l'économie solidaire et de l'innovation sociale. On peut s'interroger sur cette façon de positionner, de présenter, de classer, peut-être inconsciemment un certain nombre de points. J'ai également été extrêmement surprise que soient rejetées en fin de document, page 50, quasiment comme une annexe, les thématiques transversales. Vous ne l'avez même pas évoqué dans votre présentation. Vous parlez de la contribution bienvenue et concrète du CODEV. Je vous rappelle quand même que le CODEV a travaillé et a élaboré un document qui s'appelle "Emploi, pour une métropole facilitatrice". C'est vrai, vous listez les contributions du CODEV qui nous proposait de travailler sur quatre chantiers d'avenir : la Métropole de l'économie circulaire, la Métropole amie des aînés, la Métropole fertile et la Métropole en transition. Mais ces éléments-là, ils sont juste repoussés comme une annexe en fin de document. Il aurait été tellement mieux de les incorporer dans toute la logique de ce schéma et de cette réflexion.

Et dernier point, toujours en annexe, puisque c'est sur la même page, une prise en compte transversale de la lutte contre le réchauffement climatique dans tous les projets de schéma. Alors c'est vrai que vous avez l'habitude, quand on vous interpelle, de nous dire : "C'est transversal, c'est partout." Le problème, c'est que, quand c'est partout, ça finit par n'être plus nulle part. En conclusion, nous considérons qu'il y a encore beaucoup à faire. Ce document n'est pas daté, j'ose espérer que nous pourrions le faire progresser, évoluer, en prenant en compte les éléments de débats d'aujourd'hui, en tout cas les éléments de débats portés par les élus écologistes. Pour nous, si nous le laissons en l'état, ce ne serait pas un schéma de développement économique du 21e siècle, mais celui du 20e siècle.

M. LEPINEUX

J'ai écouté avec attention les propos de Dominique FAURE sur nos ambitions économiques, d'attractivité, auxquelles je souscris. Je serai un peu moins sévère que mes prédécesseurs. J'ai entendu des propos pertinents sur l'articulation Métropole-Région, le développement économique-emploi, l'équilibre entre les PME, TPE et les grands groupes, sur les entreprises et salariés, sur les contributions des partenaires tel que le CODEV. Néanmoins, je ne participerai pas à ce débat. Ma « bande passante » est un peu limitée, donc je n'apporterai pas d'éléments complémentaires aujourd'hui sur ce sujet.

Cependant, en contrepoint du développement économique, je souhaitais apporter une « petite pierre », notamment d'insister sur la préservation des acteurs en place. Je parle des artisans, des commerçants, qui me semblent un peu oubliés sur cette présentation. Je me ferai modestement leur porte-parole. Ils créent notre richesse malgré un contexte économique difficile. C'est eux qui, comme les commerces de proximité, fournissent un service de proximité au quotidien.

Malheureusement, un projet a été évacué au sein de cette assemblée et je le regrette, et il s'agit de Val Tolosa. Je prends acte de votre position, Monsieur le Président, sur le souhait de ne pas intervenir sur ce projet. Et ce, en raison d'engagements pris, de procédures engagées. Je respecte cette position. Malgré l'opposition à ce projet du Conseil départemental de Haute-Garonne, du Conseil départemental du Gers, de l'ensemble des secteurs, toutes tendances politiques confondues de Pibrac, La Salvetat, Tournefeuille, Léguevin, Colomiers ; ce projet est toujours là. Et on ne peut contester aujourd'hui que si ce projet devait être présenté dans le territoire métropolitain, il serait rejeté. En tant que Maire, qui souhaiterait un tel aménagement aux portes de sa commune ? Cet aménagement est sans commune mesure, de la taille d'un centre commercial de type Vélizy ou d'un mégacentre au Nord de Paris, alors que les études nous montrent que 60 % des zones commerciales de la Métropole sont déclarées vieillissantes et qu'il serait judicieux de les renouveler plutôt que de reproduire des schémas d'aménagement d'un autre âge. Pourquoi ne pas travailler aussi en coopération intercommunale, hors métropole, lorsque la question s'y prête ? Nous ne bougeons pas, collectivement, nous laissons faire. Exit l'impact sur les commerces de proximité. Exit l'impact sur les trafics routiers prévus à 20 000 véhicules jour. Exit l'impact sur l'environnement de notre territoire commun, alors que nous sommes censés lutter contre la consommation des terres agricoles et contre l'artificialisation des sols. Personnellement, je regrette ce manque de solidarité des élus de la Métropole. Marc PÉRÉ, en propos liminaire, disait tout à l'heure : "Qu'est-ce que faire Métropole ?" Pour moi, « faire métropole », c'est aussi la solidarité avec les communes qui font face à des difficultés locales mais néanmoins métropolitaines. Je pense que nous sommes liés, pour le meilleur et pour gérer nos difficultés, y compris locales. Donc je n'attends rien aujourd'hui de ce Conseil sur cette question, mais je déplore ce manque de solidarité. Et je ne parlerai même pas du médiateur nommé par le gouvernement qui ne daigne pas venir à la rencontre de tous les maires du secteur.

M. MOUDENC

Bien. Je précise que cette question n'est pas dans le schéma de développement économique de la Métropole. Bernard KELLER va donner un élément de réponse sur la question du pacte Airbus, puis Dominique FAURE répondra aux autres questions.

M. KELLER

Quelques éléments de réponse, notamment après l'intervention de Martine CROQUETTE, puisque je suis le référent politique de ce premier projet du pacte Airbus, pour lui dire que je comprends ses inquiétudes. Elle met en cause la crainte que l'on peut avoir aujourd'hui de ne pas voir lancer de nouveaux avions. Et donc le risque d'implication dans la recherche et le développement s'agissant d'Airbus. Jamais, ça fait quelques années que je suis dans ce secteur, nous n'avons eu dans tout le secteur de l'aéronautique et de l'espace, de tels carnets de commandes. Dix ans de carnets de commandes pour Airbus, quatre à cinq ans pour ATR. Thales Alenia Space avec le CNES, Airbus Defence and Space n'ont jamais eu non plus, dans le domaine du spatial, de tels carnets de commandes. Que n'a-t-on entendu dans les assemblées politiques comme les nôtres, chers collègues, dans les premiers conseils régionaux sur la nécessaire diversification d'une industrie extrêmement dangereuse, car c'était la crise. Citez-moi une seule industrie, en France et même dans le monde, une seule qui puisse se prévaloir de dix ans de carnets de commandes. D'ailleurs, c'est tellement incroyable, que je suis le premier à dire attention, le moindre séisme mondial, dans le sens physique ou économique, peut remettre en cause l'assurance d'un tel carnet de commandes. Pourtant il existe. De là à dire qu'on est en déficit d'implication dans le domaine de la recherche et développement, c'est faux. C'est faux pour deux raisons. La première, même si Airbus ne lance pas pour demain son prochain A320, parce que tout est là, derrière les grands bureaux d'ingénierie que je connais bien, ils vont lancer trois nouveaux appareils : l'A320neo qui donne de la charge en matière d'ingénierie, l'A330neo qui, à mon avis, va faire un tabac et le nouveau Super Guppy qui, lui aussi, génère de la charge. Il y a

également de la charge dans le domaine de l'espace, et là je regarde mon ami Monsieur DARDELET, domaine qui se voit doté de plans de charge qu'ils ont rarement connus.

J'ajoute, et c'est parmi les premiers dossiers que j'ai à traiter aujourd'hui à la Région, que les nécessaires montées en cadence obligent tout ce qu'on appelle la « Supply Chain » dans le patois d'Airbus, toute la chaîne de sous-traitance, à se dimensionner dans des process, dans des recherches d'innovation extrêmement importantes qui génèrent de l'activité en R&D (Recherche et Développement). Aerospace Valley se penche très précisément là-dessus. Parmi les premiers dossiers que j'aurai à défendre dans la commission régionale demain, il y a justement des dossiers de soutien dans le domaine des matériaux composites en particulier ou dans les process numériques pour dimensionner l'outil de production à la nécessaire montée en cadence. Mais il ne vous a pas échappé que Monsieur le Président d'Airbus Aircraft a tancé fortement une société, dont je tairai le nom, qui n'arrivait pas à fournir en temps et heure. Derrière tout ça, il y a de la recherche, il y a du développement, il y a des nouvelles technologies. On a ce qu'il faut ici pour cela. On a un Institut de Recherche Technologique, on a l'Aerospace Valley. Cela participe fortement, je voudrais insister là-dessus, à l'effort de recherche et développement induit par les gros donneurs d'ordres. Je vais aller plus loin, ça initie aussi la nécessaire diversification évoquée, parce que j'aime bien rappeler les déclinaisons de ce puissant secteur. Nous sommes forts, mondialement, dans ces secteurs, grâce aussi à la puissance des systèmes embarqués dans le spatial. On voit bien, d'ailleurs, qu'on peut trouver des applications nouvelles dans la vie de tous les jours, sur tout ce qui touche à la mobilité bien sûr, dans l'e-santé... Plutôt que de parler de diversification, même si elle est indispensable j'en conviens, cherchons à nous ancrer sur nos points forts pour trouver des applications nouvelles qui feront émerger des applications nouvelles dans des secteurs nouveaux, des industries nouvelles autres que l'aéronautique et l'espace. C'est sûr que ce n'est pas la seule vérité, loin de là, mais tant qu'on a ce leadership mondial, faisons tout pour le conserver.

Mme FAURE

Quelques mots. Pour commencer, Monsieur CARREIRAS, je vais me permettre de vous dire, que dans vos propos, j'ai vu tout et son contraire. D'abord, vous dites que dans ce schéma, il y a tout ; puis vous ne cessez de citer des manques. Je voudrais vous dire que notre travail a été de hiérarchiser, de prioriser. Là aussi, quelle n'a pas été ma surprise d'entendre, de la bouche de l'un d'entre vous, que ce travail n'a pas fait l'objet de hiérarchisation. Ce travail, il n'a absolument pas pour objectif d'être exhaustif. Je l'ai dit en Commission Développement économique. En citant les manques, vous semblez rechercher l'exhaustivité, il n'est absolument pas exhaustif. Pourquoi ? Parce qu'à l'issue de nos travaux de concertation, il y a une cinquantaine, une soixantaine de projets qui ont émergé. Nous avons fait le choix de les prioriser et d'en choisir 20. Donc, il n'y a pas tout. Oui, il y a des manques. Et je l'ai dit pendant mes propos, certains projets vont s'arrêter, d'autres vont émerger. C'était cette première contradiction que j'ai noté et qui m'a surprise.

La seconde, c'est quand vous nous faites ce procès d'intention, de vouloir uniquement communiquer. Je l'ai entendu beaucoup ce matin, comme un leitmotiv. Sur ce sujet, véritablement, je ne comprends pas non plus. Ce travail de fonds, fouillé, qu'il ne vous satisfasse pas, je peux l'accepter. Mais comment pouvez-vous considérer, aujourd'hui, que ce n'est qu'un outil de communication ? Il est l'aboutissement d'énormément de séances de travail, avec différents acteurs : institutionnels, entreprises, salariés, agents de la Métropole, élus. J'ai pris le soin de vous présenter le schéma, de vous faire trois, quatre commentaires sur chacun de ces 20 projets, afin de porter à votre connaissance ces objectifs, ces étapes, ces indicateurs de mesure. Et afin que vous sachiez à quelle échéance vous pouvez attendre des résultats. Et face à ce travail de fond que nous portons avec les élus et les agents de la Métropole, je n'ai qu'une remarque, comme quoi ce travail, ce n'est que de la communication. Surprenant, mais je l'entends.

Ensuite, vous évoquez cette troisième jambe. Vous l'aviez évoquée en commission. On a eu un échange que je qualifierai d'intéressant sur ce sujet. Le président a mandaté le CODEV, Madame BLEUSE l'a cité, pour travailler sur "Emploi : pour une Métropole facilitatrice". Un travail, que je qualifierais de remarquable, qui a été mené quasi concomitamment à notre travail sur le schéma. Je l'ai

indiqué en Commission, je l'ai indiqué ce matin, je vous le redis, l'emploi est avant tout le premier indicateur de mesure de l'efficacité de notre politique publique en matière de développement économique. Cependant, c'est un sujet à part entière aussi, porté par Marie-Jeanne FOUQUÉ, qui doit être travaillé, qui l'est d'ores et déjà.

Simplement, pour montrer la corrélation directe entre le travail fait par le CODEV et notre schéma de développement économique, dans les thématiques et la contribution que le CODEV nous fait, il y a quatre sujets qui nous tiennent particulièrement à cœur. Nous avons, dans le cadre de notre priorisation, décidé de les faire émerger sur la seconde partie de l'année, ou au début de l'année prochaine, au fur et à mesure que des projets s'achèveront. Ils touchent à la Métropole de l'économie circulaire, extrêmement intéressant, la Métropole fertile, la Métropole en transition, l'adaptation énergétique... Nous avons là des sujets qui sont portés par le CODEV et que nous avons pris à part entière dans le cadre de notre schéma. Ils seront vus dans sur une seconde partie car on a dû mettre des priorités, notamment parce que ce travail était conduit concomitamment par le CODEV. Nous allons donc les faire émerger au travers de nouveaux projets. Quant à ce quatrième sujet, qui nous tient tout aussi à cœur, la Métropole amie des aînés. C'est une composante à part entière. En vous parlant de la Smart City, je vous ai dit que ça touchait à tous les pans de la vie de la cité. Je voudrais, maintenant, vous dire combien l'autonomie, le maintien à domicile des personnes âgées est une composante de la Smart City. Elle est prise en compte dans les expérimentations et les politiques que nous mettons en œuvre dans le cadre de la Smart City. Donc, l'interaction entre le document fait par le CODEV et le schéma de développement économique, est une réalité. Le tout est de comprendre que ce schéma, contrairement à ce que vous dites, est un schéma qui ne couvre pas tout et est hiérarchisé pour prioriser les actions. Donc, forcément il y a un manque sur un certain nombre de sujets. Voilà pour les premières réponses que je voulais vous donner.

Pour Pierre COHEN, qui dit c'est « soit trop tôt, soit trop tard » , je suis très sincère en lui répondant que franchement j'ai vraiment le sentiment que c'est le bon moment. Pourquoi ? Nous allons nous asseoir à la table de la Région, Bernard KELLER l'a dit, d'ici quelques mois. Nous allons arriver avec un document qui aura été voté et qui est porté par la Métropole, pour échanger et co-construire avec la Région un nouveau document. Ce document sera le schéma régional, dans lequel le schéma métropolitain va s'emboîter. Donc ce n'est ni trop tôt, ni trop tard. Pour un document rédigé en 2014 il y a déjà 18 mois, on aurait pu nous dire « ce n'est pas d'actualité ». Un document qui n'aurait pas été aussi vivant que ce mode projet, qui vit tous les jours ; un document qui n'aurait pas été voté ou rédigé, avant de s'asseoir à la table des discussions avec la Région, aurait été tardif. Donc aujourd'hui, notre sentiment est que c'est le bon moment par rapport à la Région.

Je comprends la remarque de François LEPINEUX sur les artisans et les commerçants. On les a associés, ils ont été présents à tous les ateliers. Là encore, on a été obligé de conduire des arbitrages. Aujourd'hui on a trois projets qui vont émerger, au même titre que tous ceux autour de de l'économie circulaire. Ce sont des projets qui vont émerger dans les 12 et 24 mois. Ils vont prendre le relais de projets qui seront terminés.

Pour finir, je trouve que c'est un peu dur de nous accuser d'avoir manqué de vision dans ce schéma., Si ça n'a pas transparu, sachez que notre vision, notre ambition est de vouloir servir notre territoire autour de ces trois enjeux que sont : la création d'entreprises, la promotion de l'entrepreneuriat, l'attractivité et la capacité à attirer sur notre territoire des entreprises qui n'y sont pas aujourd'hui. Et puis, notre volonté c'est d'accompagner les entreprises existantes sur notre territoire, et donc le développement endogène ; c'est ça notre vision. Notre vision c'est de prendre en compte ces trois composantes du développement économique et de faire en sorte d'être meilleurs que ce que le territoire reproduit naturellement, positivement.

M. MOUDENC

Je voudrais vous donner un certain nombre de sentiments qui m'habitent à l'écoute de ce débat important. D'abord, la finalité d'un schéma de développement économique, c'est bien évidemment de favoriser l'emploi. L'emploi c'est la finalité de chaque page, de chaque action, de chaque projet. Je m'étonne qu'il faille enfoncer à ce point des « portes ouvertes » et rappeler de telles évidences. Mais visiblement, c'est nécessaire. Donc, nous aidons l'opposition à ouvrir des yeux qui devraient l'être déjà. La deuxième chose que je veux dire, c'est que j'ai trouvé dans un certain nombre d'interventions ce que j'appellerai un parfum de dirigisme. Et, compte tenu de leurs auteurs, j'y vois, au fond sans doute, un

aveu, conscient ou pas, de se détacher des orientations résolument sociales-libérales du gouvernement qu'ils ont contribué à mettre au pouvoir. On savait, depuis longtemps, que le Parti socialiste était devenu social-démocrate sans se l'avouer.

On sait maintenant que ce n'est même plus de la social-démocratie mais du social-libéralisme. Il y a des débats très intéressants sur le fond qui se déroulent en ce moment.

La troisième chose que je veux dire, c'est que j'ai noté une critique qui m'a procuré une très grande satisfaction, selon laquelle nous communiquerions trop. Aussi, je me tourne vers mon cabinet pour féliciter les équipes, car ça veut dire que c'est le début de quelque chose d'efficace. Mais il ne faut pas se reposer sur les lauriers qui nous ont été tressés aujourd'hui, et donc comptez sur moi pour que, dans cette optique-là, les efforts que je considère comme à peine entrepris, soient soutenus et développés d'ici la fin du mandat. Oui, vous pouvez compter sur moi là-dessus. S'agissant du fond du projet, je tiens à féliciter très chaleureusement Dominique FAURE pour l'engagement qui a été le sien, un engagement de plusieurs mois, puisqu'il a mobilisé autour d'elle des élus, souvent sur une spécialité, une thématique particulière de l'action et du développement économique. Je n'ai eu que des retours extrêmement positifs des acteurs concernés, tout simplement parce que c'est la première fois qu'on leur proposait quelque chose comme cela. C'est-à-dire un exercice résolument ouvert, coopératif, collaboratif, sans a priori, sans tabou, sans dogmatisme, avec le souci du pragmatisme. Et je peux même dire, en me remémorant de témoignages reçus, que cette démarche a déclenché en vérité beaucoup d'enthousiasme. Il nous importe, en retour, de ne pas décevoir cet enthousiasme et d'honorer, par la concrétisation des objectifs et des projets, cet engouement qui a été créé. Donc vraiment, c'est du bon travail, je tiens à le saluer, à saluer les services qui se sont mobilisés eux aussi. Et du reste, je ne suis pas le seul à porter une appréciation positive sur ce schéma. Il suffit de se remémorer, ça fait quelques semaines à peine, ce qu'en a dit la nouvelle présidente de région qui a porté, effectivement, sur ce travail-là, un jugement extrêmement positif. Elle a compris, elle, ce que certains de ses amis n'ont pas compris. Mais mieux vaut que ce soit elle qui l'ait compris, parce qu'effectivement elle est à la tête de la collectivité, chef de file, en matière économique. Elle a compris que nous étions dans une volonté d'anticiper. On n'est pas à la traîne. Lorsque, dans quelques mois, la présidente de région fera signe aux uns et aux autres pour participer à l'écriture du schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation, nous n'arriverons pas les « mains dans les poches » et le stylo accompagné d'une feuille blanche pour écouter ce qu'on a à nous dire. Nous arriverons avec un travail qui sera une base de travail, certainement pas un travail finalisé. Ce serait d'une prétention énorme de notre part, et cette prétention nous ne l'avons pas. Mais nous avons été dans l'anticipation et nous arriverons avec des orientations que nous mettrons sur la table. Et bien évidemment, il appartiendra à la région de faire un schéma régional avec une logique régionale. Nous on n'est pas dans une logique régionale, on n'a pas à y être. Mais ce à quoi je crois, c'est au dynamisme de la Métropole, à la vision économique que nous pouvons porter, l'ambition que nous pouvons développer en matière d'innovation et d'emploi. Tout cela ne peut que servir la future région. C'est une chance, pour la future région, d'avoir deux métropoles et l'une d'entre elles qui a déjà sa feuille de route sur le plan du développement économique. Enfin, je dirai à ceux qui ont critiqué ce schéma, que pendant six ans ils ont été bien incapables d'en produire un.

M. SERP présente le point relatif à la smat-city, en complément d'un diaporama projeté.

Permettez-moi de faire une très courte présentation sur le schéma directeur de la Smart City, qui a été présenté le 9 décembre dernier. Il est important d'en rappeler les grandes lignes très rapidement, avant de le voter. C'est donc le schéma de l'Open Métropole, de la Métropole ouverte, collaborative. Collaborative, parce qu'elle est co-construite avec ses citoyens, comme nous l'avons tous souhaité, et avec les entreprises. Et ce, dans dans le cadre d'une démarche public-privé avec la donnée comme fondement. Il s'agit bien ici d'exprimer la volonté d'utiliser les Smart données, les données intelligentes.

Ce schéma s'inscrit dans cinq ambitions : Avoir une Métropole adaptable, plus efficace d'un point de vue énergétique, qui correspond évidemment aux exigences de la Cop 21, mais qui est une Métropole aussi plus fluide en termes de mobilité, plus sûre, plus belle, plus chaleureuse et intergénérationnelle. La Smart City s'est construite avec un schéma directeur à un, trois, cinq et dix ans. Elle s'est co-construite, comme je viens de le dire, tout le long de l'année dernière avec des acteurs puissants. Ils ont travaillé sur ce sujet, sur des expérimentations qui étaient déjà en cours dans le cadre, notamment, de la

French Tech. On peut dire qu'il y a dix expérimentations avec des start-up qui ont été effectivement menées l'année dernière. Elles se poursuivent chaque année, puisque c'est un des objectifs aussi de la French Tech. Et là on peut parler d'emploi, en référence à ce que disait Pierre COHEN plus tôt.

La Programmation Pluriannuelle d'Investissement constitue le financement essentiel de cette Smart City. On a donc 500 millions d'euros à peu près. Sur ces 500 millions, 250 millions d'euros sont fléchés sur les grands projets urbains et sur l'autre moitié, on a des fléchages plutôt sur la mobilité, l'énergie, l'efficacité énergétique et puis des co-investissements public-privé. C'est-à-dire qu'on peut aller en deçà des 500 millions inscrits à la PPI, notamment avec des co-investissements public-privé, avec des entreprises qui sont prêtes à nous suivre. On a estimé, à peu près, 200 millions d'euros potentiels sur les co-constructions. Enfin, les chiffres clés 2015, pour être très synthétique : 350 citoyens ont été associés, lors d'hackathons ou de séances publiques sur cette Smart City. 80 entreprises, dont les clusters, plus 30 entreprises ont été impliquées sur les projets. 10 expérimentations ont été menées, j'en ai déjà parlé. Nous avons reçu deux prix internationaux, qui nous honorent : la Smart Mobility City Award à Hong Kong et l'Access City Award à Bruxelles. Sur les expérimentations, on a donné quelques exemples de déploiements public-privé en cours : l'éclairage innovant avec le projet Smart Lighting, les quartiers intégrés de basse consommation avec la Ville de demain Plaine Campus, je crois qu'il y a eu un succès là-dessus avec un investissement d'à peu près 1 million d'euros qui a été rapporté, des plans de la 4G dans le métro, qui sera mis en place d'ici 2017, et le déploiement du WiFi dans la ville. Il a déjà commencé notamment sur l'hypercentre, et il va se déployer sur l'ensemble des quartiers. Enfin, on a trois modes de consultation de cette démarche Smart City, qui s'est voulue collaborative et co-constructive. Le Laboratoire des usages avec la Mêlée et la Cantine qui va s'installer, d'ici quelques semaines, au magnifique Quai des savoirs. Il sera au premier étage, avec des ateliers seniors, par exemple. Il y aura, aussi, la journée "Atelier Citoyens Smart City". On a Capgemini Consulting avec le cabinet Espelia qui nous a accompagnés pendant ces longs mois sur cette co-construction. Enfin, on a procédé à une e-consultation publiée dès l'automne sur Internet. Nous avons eu de nombreux retours pour la construction de ce schéma directeur.

Enfin, les thématiques clés et idées fortes que je vous propose de retenir dans cette construction, sont : la mobilité, les transports, un des projets phares de notre mandature, mais aussi l'énergie, l'autonomie, la Silver Économie, on en a parlé un petit peu tout à l'heure, mais aussi la French Tech. Rappelé aussi que la French Tech, n'est pas que de la communication. C'est un élément clé du développement du numérique, des emplois et des start-up sur le territoire. Dominique FAURE a cité tout à l'heure l'entreprise Delair-Tech, c'est le pass French Tech. Quatre pass French Tech ont été délivrés, qui sont des développements à l'international. Toutes les entreprises et les start-ups axées French Tech qui sont sur le territoire toulousain sont appelées, au cours de leur développement à créer bien sûr des emplois in fine, comme l'a rappelé le Président et pour répondre à Monsieur CARREIRAS et à Monsieur COHEN. Et enfin, l'autonomie, je l'ai dit, les e-services, comment rendre plus collaborative notre ville de façon à la rendre plus intelligente et plus facile à vivre.

M. CUJIVES

Mon intervention portera sur la délibération concernant la ville intelligente. Que les choses soient dites en préambule, dans notre groupe, certains d'entre nous voteront cette délibération, d'autres s'abstiendront. En tout cas, aucun d'entre nous ne souhaite faire le choix de bloquer ce projet. Mais, Monsieur le Président et Monsieur le vice-président surtout, vous ne pouvez pas prendre ces quelques mots introductifs comme un blanc-seing concernant la politique présentée ce jour sur la question de la ville intelligente. Soucieux d'être constructif, je tiens en premier lieu à saluer le fait que nous abordions la question de la ville intelligente aujourd'hui, parce que, vous en avez dit quelques mots en introduction, parler de la ville intelligente, c'est d'abord refuser des successions d'actions qui n'auraient pas de cohérence entre elles, pas d'articulation et pas de sens. S'engager dans une telle démarche, c'est normalement essayer de mêler pertinemment les questions de gouvernance, d'habitat, de citoyenneté, de mobilité et d'environnement. Des avancées, donc, qui doivent être soulignées en premier lieu et doivent être reconnues. Dans ce rapport, Monsieur le vice-président, vous accordez une place très importante au volet expérimentation dans la ville et dans la Métropole. Permettre aux entreprises innovantes, de Toulouse ou de l'agglomération, d'éprouver les solutions qu'elles ont imaginées, les prototypes qu'elles ont conçu, en ouvrant les portes de notre Métropole ; faciliter les expérimentations à grande échelle, constitue un facteur d'efficacité économique et un formidable accélérateur de projets.

Cela doit être souligné. L'initiative est d'autant plus louable, que le coût d'une telle démarche pour la collectivité est relativement minime.

Si l'idée est belle, si elle doit être saluée, force est de constater que le schéma dans son ensemble n'est, pourtant, pas parfaitement à la hauteur des enjeux de notre temps.

C'est pourquoi ce constat m'amène à une interrogation d'ordre général sur le bilan de votre action dans ce domaine. Depuis deux ans et votre élection, qu'en est-il du travail accompli ? De nombreux forums, de nombreux salons, de nombreuses brochures, de nombreux discours qui n'ont, pour l'heure, malheureusement, pas trouvé toujours de débouchés concrets. Cette seule délibération ne saurait donc emporter, de notre côté, ni une adhésion béate ni une totale désapprobation, et ce, un peu comme tout à l'heure sur le schéma de développement économique, tant son contenu n'est finalement constitué que de principes. Principes, tous louables mais pourtant bien souvent dépourvus de suffisamment de substance.

Une dernière interrogation dans laquelle on retrouvera une partie de mon inquiétude, c'est celle de voir Toulouse et son agglomération prendre du retard vis-à-vis des autres grandes Métropoles françaises comme Bordeaux, Paris, Nice, Grenoble ; lesquelles ont su, par-delà les clivages partisans, faire de cet enjeu l'une des véritables priorités de leur mandat. Je voudrais donc, pour conclure la liste, non exhaustive, de mes quelques réserves sur ce projet, soulever trois dernières inquiétudes, peut-être même trois dernières incohérences majeures.

Premièrement, vous réussissez le tour de force de parler de ville intelligente sans placer les laboratoires de recherche et les universités, pourtant au cœur même de notre ville et de notre Métropole, au centre de ce projet.

Deuxièmement, alors que ce projet s'apparente pour l'heure à un catalogue de grands principes, déconnectés parfois d'ambitions concrètes, la réalité rattrape votre équipe lorsque vous faites le choix de transférer aujourd'hui la Cantine numérique, acteur fondamental de la ville intelligente, au Quai des savoirs. Réduisant, ainsi, sa taille de 1 200 à 250 mètres carrés. Rappelons que ce lieu permet pourtant aujourd'hui d'accueillir, vous le savez bien, plus de 15 000 citoyens de notre agglomération. Des usagers, des chefs d'entreprise, au cours de plus de 350 événements qui font, justement, la ville intelligente. Un nouvel exemple, qui vient quelque peu illustrer le fossé qui existe parfois entre les discours et les actes.

En dernier lieu, rappelons que la notion de ville intelligente, vous l'avez pourtant évoqué en introduction, ne se limite pas à la question de la place du numérique. Elle doit s'élargir à celle de la concertation, qui lui est parfaitement consubstantielle. Et sur ce point, les réserves sont nombreuses, puisque ce projet semble ignorer l'écosystème qu'il abrite, peu d'interactions avec la Région, peu d'interactions avec l'État, peu d'interactions avec des communautés d'agglomérations pourtant pionnières, comme le Sicoval, dans ce domaine. Cette propension à agir et à vouloir agir et penser seul se retrouve dans le choix des partenaires. Un choix opéré, parfois, au profit de seuls quelques grands industriels, et au détriment de celles et ceux qui constituent pourtant le quotidien et la richesse de l'aire urbaine de notre Métropole.

Toulouse et sa Métropole méritent donc bien mieux, vous l'aurez compris, que de simples discours. Même s'ils vont tous, pour l'heure, dans le bon sens. Il est temps donc que l'on se dote d'une véritable ambition, et qu'une véritable co-construction d'une ville intelligente, qui saura générer des emplois et innover pour être réellement au service de ses habitants, puisse enfin voir le jour.

M. COHEN

Plutôt une observation concernant cette remarque, un peu cynique, de tout à l'heure concernant à la fois la communication et le fait qu'il puisse y avoir, je dirais, des airs de dirigisme dans nos propos. Alors je vais vous faire une confidence, Monsieur le Président, je ne suis pas social-libéral, mais ça, je crois que vous l'aviez déjà remarqué.

M. MOUDENC

Vous le devenez, vous allez le devenir, vous verrez.

M. COHEN

Comme vous prétendez devenir de plus en plus centriste, ça veut dire qu'il n'y aura presque plus de débats entre nous.

M. MOUDENC

Je le suis depuis l'âge de 17 ans.

M. COHEN

Mais comme je pense que vous vous éloignez du centre et que je suis de moins en moins social-libéral, il y aura encore, certainement, des débats entre nous. Dans l'intérêt, aussi, de ce qui fait les différences, et certainement la richesse de nos propos. Sur la délibération, je voudrais reprendre en l'accentuant, ce que j'ai dit tout à l'heure concernant le schéma directeur de l'économie. Nous sommes réellement dans une rupture. Le social-libéralisme a montré ses difficultés, concernant l'ubérisation, ou un certain nombre d'autres sujets, qui montrent qu'on ne peut pas laisser partir dans tous les sens, grâce ou à cause du numérique, la manière dont est organisée notre société, et en particulier notre cité. Aujourd'hui, nous avons une responsabilité énorme avec l'État, avec d'autres collectivités. Nous devons, en accord avec un certain nombre d'acteurs, nous interroger sur l'importance du numérique dans la façon dont l'essentiel de ce qui fait notre société évolue à une vitesse qu'on ne maîtrise pas. Évidemment, je ne ferai pas un débat sur des choses qui ne sont pas de notre responsabilité : l'éducation, la santé ou autre, mais ne serait-ce que sur un territoire intelligent. Sur un territoire intelligent, on aura à accompagner, à surfer sur les réussites, mais on aura aussi à préparer, à être en capacité de construire des démonstrateurs. Aujourd'hui, les territoires intelligents vont nous amener à être à côté ou peut-être même devant l'ensemble des tiers-lieux. Aujourd'hui, le mélange des usages, de la connaissance et de l'expérience d'entreprise doit être complètement soutenu par la puissance publique, avec la création de démonstrateurs. Ce qui nous permet d'évoquer des filières qui vont être complètement et radicalement transformées par le numérique. Je pense évidemment au vieillissement, à la mobilité. C'est un sujet majeur. Bien sûr, on a à prévoir de grandes infrastructures de mobilité. Mais, est-on, aujourd'hui, en capacité de dépenser des milliards pour quatre à cinq heures par jour seulement, durant lesquelles tout le monde se déplace en même temps ? On voit le poids des applications qui permettent, par le comportement et par les usages, de faire des régulations. Ces régulations qui font qu'aujourd'hui, on n'est peut-être pas dans les mêmes entonnoirs que ce que l'on a connu, il y a dix ou quinze ans, et que l'on peut déjà prédire si rien ne se fait. C'est ça le rôle de la collectivité territoriale. Donc sur la Smart City, je pense qu'il y a beaucoup de choses intéressantes. Mais là aussi, comme pour le schéma directeur de l'économie, il me semble qu'il y a un manque de gouvernance, un manque d'ambition, Romain CUIVRES en a donné l'exemple, tout à l'heure, avec la Cantine.

Vous allez avoir, puisque vous l'avez annoncé, un projet qui me semble extrêmement important sur la façon dont on peut orienter TESO sans qu'il soit en concurrence du centre-ville. En effet, ces zones urbaines ont quelques difficultés, autour de Belfort, Isabelle HARDY l'a évoqué tout à l'heure. Or, on a la chance d'avoir la Cantine située là. Honnêtement, quand on a décidé de mettre ce projet à cet endroit là, ce n'était pas par rapport au projet urbain de BUSQUETS, c'était en lien avec l'Institut National Polytechnique. Donc avec la Cantine et un certain nombre d'autres projets que créent des pépinières, des start-up, des accélérateurs d'entreprises, vous aviez là l'occasion de prévoir ce que pouvait être TESO, plutôt qu'une grande galerie commerciale qui remettra en cause l'équilibre avec le centre-ville.

Dernier point, évidemment, je suis d'accord pour dire qu'il y a l'emploi. Mais surfer sur l'emploi est-ce que c'est uniquement aller vers des personnes diplômées, vers des actifs qui sont entrepreneurs ? Ou est-ce que l'on se pose la question de la chance que peut représenter le numérique pour les habitants des quartiers ? Parce que les habitants des quartiers auraient la possibilité, peut-être, par la créativité, de ne pas se diriger seulement dans la musique ou le sport. Le numérique peut être un vrai défi. Je trouve qu'il y a un certain nombre de manques. Si, évidemment, vous nous donniez la possibilité de travailler avec vous, nous serions très heureux de participer et de fournir nos avis.

M. RAYNAL

Monsieur le Président, Monsieur le vice-président, mes chers collègues, on aborde cette question un peu tardivement au cours de ce conseil, sachant qu'il y a encore beaucoup de délibérations à venir, et elle mériterait, c'était aussi le sens de l'intervention de Pierre COHEN, d'être reprise très sereinement autour d'une rencontre. Il faut, en effet, creuser ce sujet du numérique. Je pense d'ailleurs que l'expression « Smart City », va bientôt gêner, car dans un certain sens, elle sous-entend l'idée de la ville parfaite. Or, la ville parfaite, elle risque de se faire au détriment des hommes. Cette révolution invraisemblable du numérique, qui casse complètement les cadres d'emploi en particulier, et la manière dont cela va encore se développer, on a vraiment besoin d'y réfléchir. Non seulement en termes de développement économique, mais également sur la façon dont on met en œuvre ce numérique et la façon dont l'homme s'en empare et fait en sorte qu'il n'en soit pas la première victime. Des professions entières sont menacées par le numérique. Il faut traiter ce sujet, évidemment, vous le savez Monsieur SERP. Il faut regarder comment utiliser le numérique au bénéfice du territoire et pas uniquement au bénéfice des entreprises.

Le deuxième sujet important, c'est très bien d'avoir des start-up qu'on aide à se développer, mais il ne faudrait pas finalement que la start-up se casse la figure parce qu'elle n'arrive pas à trouver son marché. Car dans ce cas là, le coût est pour la collectivité, et dans le cas où elle a trouvé son marché, c'est pour Google ou Facebook. Donc la question est : comment garde-t-on le contrôle des pépites que l'on crée sur le territoire ? Voilà pour ces deux aspects, l'aspect social par rapport au numérique et l'aspect économique. Il faut avoir des stratégies précises sur ces deux questions. Je vous renverrais bien volontiers à des livres, et en particulier à celui de Bernard Stiegler, certains d'entre vous le connaissent. Ce philosophe économiste travaille sur ces questions-là. Il a une vraie pensée sur le sujet et je crois qu'on aurait intérêt, à un moment donné, de quitter la politique pour aller vers la philosophie au cours d'un débat spécifique que l'on pourrait avoir sur ce sujet.

M. DARDELET

Monsieur le Président, chers collègues, juste une petite intervention sur les propos qui ont été dit sur cette Smart City. Je voudrais répondre à Monsieur COHEN qui dit que ça manque de substance, qu'il y a du retard. Je considère, pour ma part, que le mot « Smart Cities and Communities » est un terme inventé, en tout cas lancé à Bruxelles en 2010. En 2010, Bruxelles a invité les villes et les métropoles à venir discuter de la ville intelligente de demain. Beaucoup de villes, toutes celles qui gagnent les appels d'offres aujourd'hui, ont participé. Toulouse n'y était pas. Des appels d'offres à hauteur de 500 millions d'euros par an sortent, depuis 2014. C'est la perspective financière 2014-2020. Les montants sont considérables. Et Toulouse est absente, une ville désarmée, pas capable de répondre à ces appels d'offres. Vous avez raison, ces appels d'offres depuis 2010 sollicitent les villes pour rassembler les centres de recherche, les universités, tous les acteurs, afin de faire de la cohésion à l'intérieur d'une ville et avec d'autres villes en Europe. D'autres villes s'y sont préparées, vous les avez mentionnées, d'autres villes réussissent. Toulouse était absente, et Toulouse rattrape désormais un peu ce retard sur un sujet important, celui des Smart Cities.

M. SERP

Je vais répondre très rapidement à tout le monde, en essayant d'être synthétique.

Sur les derniers propos prononcés par M. RAYNAL, si on regarde bien notre schéma, qui est unique en France, on voit qu'il est basé sur la co-construction, et la co-construction citoyenne. Cela signifie que l'on a bien mis le citoyen au cœur de notre réflexion. Et ça, on ne peut pas nous le reprocher, bien au contraire. C'est finalement ce qui fait aussi le succès de notre Métropole. C'est ce qui fait qu'elle est connue par des personnalités comme Monsieur Carlos MORENO, qui est le pape de la Smart City en Europe et même à l'international. Il est venu à Toulouse nous dire, lorsqu'on a délivré notre schéma, que c'était quelque chose d'assez unique. Pour revenir sur votre question : comment conserver ces start-up sur notre territoire ? Vous avez raison, c'est un sujet très important. Il y a là le lien avec la politique globale du numérique que nous avons mis en place depuis seulement deux ans. Je vais, ce faisant,

pouvoir répondre à Romain CUJIVES, sur ce que l'on a fait depuis deux ans. Il y a eu la Smart City, mais il y a eu aussi French Tech. La French Tech, je le répète, ce n'est pas de la communication, c'est une manière de développer et fidéliser nos start-up.

C'est leur permettre de réussir sur nos territoires. Lorsque cette année, le gouvernement que vous soutenez a lancé les réseaux thématiques French Tech, c'était finalement pour conserver nos pépites, nos scale-up, nos start-up qui vont devenir des « licornes ». Tel Sigfox, qui a levé 100 millions d'euros. Comment maintenir ces entreprises sur notre territoire et faire en sorte qu'elles ne partent pas, qu'elles ne se fassent pas racheter par X ou Y ? En les magnifiant, en les développant, et en faisant en sorte que ce soit des ambassadeurs, des vecteurs du développement sur l'international. Avec la création notamment des HUB internationaux. Le premier, à New-York, mais aussi à Tel Aviv, avec lequel la ville de Toulouse est jumelé, au Québec. 13 ont été identifiés dans le monde entier. Donc, cette politique du numérique est à prendre dans sa globalité, et pas simplement via le prisme de la Smart City. La Smart City, c'est important, mais il n'y a pas que ça. Pour répondre à Romain CUJIVES et à Pierre COHEN, ce schéma directeur est unique en France. On a fait justement le contraire de ce qu'ont fait les autres Métropoles, en France et en Europe. Elles ont toutes commencé à réfléchir sur les usages, avec des solutions presque clé en main. Comme par exemple la Métropole de Nice avec les trottoirs intelligents, avec IBM, de grands groupes qui sont venus dire «Voilà, la métropole intelligente c'est ça, on vous propose ça». Nous, on a fait tout le contraire. On a pris le temps de la co-construction collaborative pour avoir un schéma puissant, un schéma avec une réelle ambition. Aussi, je suis très étonné des remarques que vous faites sur le manque d'ambition de ce schéma qui, effectivement, a été terminé en décembre et qui débute aujourd'hui. Il demande à faire ses preuves, et cette année 2016, comme l'a dit le président, c'est l'année de la construction. On est, comme on dit dans le jargon des start-up, des « makers », on va faire ce qu'on a dit. Et on sera d'autant plus redevable vis-à-vis des citoyens. Je rebondis là sur les différentes interrogations, en indiquant qu'à la fin de l'année il y aura un forum Smart City. Comme sur le forum organisé il y a deux ans, on expliquera ce qu'on a fait, ce qu'on n'a pas fait. On discutera, il y aura des amendements, vous pourrez prendre la parole, vous pourrez dire, comme tout citoyen, ce qui va, ce qui ne va pas, ce qu'on doit continuer à faire... Parce que justement, ce schéma directeur, on l'a voulu résilient, mais on l'a voulu aussi évolutif. Il peut évoluer dans le temps, et c'est ça qui fait sa force. Je vous engage à lire les 80 pages du schéma, il est vraiment adaptable et résilient.

Ensuite, pour revenir sur le sujet de la Cantine, excusez-nous, mais ce n'est pas une question d'intérêt avec TESO ou quoi que ce soit ; la Cantine, c'est simplement, à la base, une réflexion pour faire des économies. Parce que la Cantine aujourd'hui, c'est un foncier qui coûtait à la Métropole presque 200 000 euros par an de loyer, 184 000 euros hors taxe. Quand nous sommes arrivés, il y a deux ans aux affaires, le Président a décidé de faire des économies dans tous les domaines, donc dans le numérique aussi. On a réfléchi à comment faire des économies. Et quand on a vu qu'on avait un magnifique bâtiment tel que le Quai des savoirs, dédié à la diffusion de la culture scientifique, mais aussi l'industriel et l'innovation, on s'est dit pourquoi ne pas l'utiliser pour essayer de faire des économies. C'est ça la base de la réflexion. Vous allez me dire, oui mais ça s'est réduit à 350 mètres carrés, mais les 350 mètres carrés sont dédiés essentiellement à la Cantine, c'est-à-dire au co-working et au programme Starter, qui est un programme d'accélération de start-up, de zéro à environ six mois. Dix tous les six mois, vingt par an. D'autres dispositifs existent ensuite, dans le monde de l'innovation, que vous connaissez parfaitement, notamment les pépinières, qui permettent d'accueillir les start-up lorsqu'elles grossissent et qu'elles commencent à réussir.

Et puis, vous n'avez pas tout à fait entendu ce que Dominique FAURE a dit tout à l'heure, elle a parlé du 21ème projet, avec lequel justement des fonciers vont être mis à disposition. On va acheter du foncier, on va installer des start-up. Ce ne sera peut-être plus que 1 000 mètres carrés, 2 000 mètres carrés. Ensuite, il y a de la place sur Toulouse Montaudran Aerospace, au Sud notamment, où on pourra mettre de l'innovation et des start-up. J'en parlerai peut-être plus tard, notamment avec l'Internet des objets et avec la pépite Sigfox, de Ludovic LE MOAN. Enfin, je voudrais aussi citer des initiatives privées comme At Home, que vous devez connaître aussi, 1 000 mètres carrés rue des Marchands, en plein centre de Toulouse, qui ne demande aucune subvention de la collectivité. Et il y a des start-up qui vont s'installer et que nous soutenons, qui vont pouvoir se développer, sans compter le FabLab, que nous soutenons de façon très importante. Tout ça répond à l'interrogation de Pierre COHEN sur les tiers-lieux. Vous dites « Développons des tiers-lieux », mais bien sûr que le numérique se développe

aussi avec les tiers-lieux sur notre Métropole et on est tout à fait ouvert à soutenir d'autres initiatives. Enfin, je suis très étonné que vous me parliez, Monsieur CUJIVES, de la non-implication de l'État, de la Région, dans tout ce qu'on fait au niveau de la Smart City.

Ne serait-ce qu'avec French Tech et la co-construction de la Smart City, ils sont présents, omniprésents. J'étais encore hier dans une réunion avec Nadia PELLEFIQUE, qui, est quand même la vice-présidente du Conseil régional, justement sur ces problématiques de start-up et de French Tech., Je crois qu'Isabelle HARDY était également présente. C'est le témoignage que nous travaillons de concert avec la Région, et bien sûr avec l'État, qui nous accompagne dans toutes nos démarches et dans tout ce que nous pouvons co-construire ensemble, notamment dans le cadre du CPER.

Enfin, pour terminer, je répondrai à l'interrogation légitime de Pierre COHEN sur l'intégration dans les quartiers, et je rebondirai finalement sur l'interrogation de Monsieur CARREIRAS, qui parlait de Toulouse Métropole Emploi. Oui, il y a un volet numérique sur Toulouse Métropole. On étudie comment travailler sur l'insertion et l'emploi dans les quartiers difficiles, du GPV notamment, au Mirail, avec la possibilité de voir la réalisation ou la création d'écoles de codage. Ce sont des facteurs véritablement déterminants pour développer des emplois dans des quartiers difficiles où les publics n'ont, malheureusement, pas toujours accès à des formations. Oui, le numérique est important dans la politique de l'emploi que nous menons à travers Toulouse Métropole Emploi. Ces outils sont utilisés et ces outils sont profitables.

DEL-16-0093 - Adoption du Schéma de Développement Economique, d'Innovation et de Rayonnement

Métropolitain de Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [88 VOIX]*

ABSTENTION [41 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BERGES, MM. ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, BRIANCON, JIMENA, GUERIN, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE, LACAZE, COHEN, RODRIGUES, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-16-0094 - Manifestations et salons : soutiens de Toulouse Métropole (1ère tranche 2016)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*

DEL-16-0161 - SEM So Toulouse : Adoption d'une convention d'objectifs

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [6 VOIX] (MMES CHAUMETTE, MAYEUX-BOUCHARD, DEQUE, ROUILLON VALDIGUIE, TOUTUT-PICARD, M. BOLZAN.)

DEL-16-0092 - Smart City - Toulouse, l'open Métropole : approbation du schéma directeur

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [113 VOIX]*

ABSTENTION [16 VOIX] (MMES MAUREL, HARDY, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VERNIOL, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, COHEN, MAURICE, GODEC, FOURMY, TOMASI.)

7- URBANISME ET PROJETS URBAINS

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à l'Urbanisme ?

M. GODEC

Juste une intervention, sur la délibération ouvrant la première étape de la concertation sur le plan guide urbain pour le projet TESO, pour dire que les élus écologistes voteront cette délibération. On salue le travail de concertation préalable qui a été réalisé, depuis 2012, dans les ateliers. Ils ont été extrêmement productifs. Nous voudrions juste demander quelques éléments supplémentaires. Tout d'abord nous voudrions que le plan-guide urbain puisse être présenté aux personnes qui ont participé aux ateliers de concertation. Ils ont fait un travail extrêmement important là-dessus, et il me semble qu'ils n'ont pas encore, aujourd'hui, connaissance du plan-guide urbain qui sera soumis à la

concertation. Ce serait logique, peut-être, qu'ils en aient la primeur. Je pense que c'est une demande qui est facile à satisfaire.

Egalement attirer simplement l'attention sur le projet lui-même et sur la nécessité d'augmenter la capacité ferroviaire de la gare Matabiau. Dans toutes les hypothèses, qu'il y ait réalisation ou pas de la ligne à grande vitesse Paris-Bordeaux-Toulouse, on sait que l'augmentation de la capacité ferroviaire pour le trafic régional est nécessaire. Donc, dans ce schéma et dans ce projet ferroviaire, ce qu'il faut regarder de près, c'est l'augmentation des quais et de la capacité ferroviaire au niveau de la gare. Là-dessus, les élus écologistes auront un regard particulier. Mais peut-être y a-t-il un risque, tout de même, sur lequel il faudra être très vigilant. C'est la conclusion de la convention de financement. Si j'ai bien compris la délibération, la convention de financement aujourd'hui n'est pas conclue entre les différents partenaires. C'est pourtant là que va se situer la clé sur les recettes du projet urbain lui-même, et donc sur la participation de chacun des partenaires dans la réalisation du projet TESO. Les éléments de concertation sont intéressants, mais si la convention de financement est en contradiction avec ces éléments, on sait que le projet urbain ne pourra pas se réaliser. C'est donc un point d'attention particulier. Et puis, un point de vigilance très fort des élus écologistes sur le projet de quartier d'affaires. On voit, dans le schéma qui a été présenté tout à l'heure, que le quartier d'affaires constitue 3 à 500 000 mètres carrés, que cela correspond à une durée de cinq à sept ans de transaction de bureaux dans le neuf à Toulouse ou dans l'agglomération, et que ce n'est pas un projet qui est anodin. Selon nous, il faut être extrêmement prudent sur ce quartier d'affaires. Il ne faut pas forcément le mettre fortement en avant dans le projet. Nous pensons qu'il y a un certain nombre de bureaux vacants dans l'agglomération, qu'il faudrait prioriser avant même la livraison de ce quartier d'affaires. D'ailleurs, je note, dans le document qui nous a été présenté et qui a été voté tout à l'heure, qu'il est proposé de déconnecter le quartier d'affaires de l'arrivée potentielle de la LGV. Je note cette formulation avec plaisir. Ce désir de déconnecter, on pourrait en prendre l'exemple quand on vote sur des délibérations relatives au stationnement. Le souhait de déconnecter avec la grande vitesse et la livraison potentielle de la LGV, c'est une belle formulation qui mérite d'être retenue dans nos débats pour plus tard. Mais le schéma de développement propose aussi des partenariats public-privé intégrant les réalités du marché dans le quartier d'affaires, donc là-dessus, nous serons aussi extrêmement vigilants sur le montage du projet TESO. Un dernier point pour conclure, et pour revenir sur un élément sur lequel je n'ai pas eu de réponse tout à l'heure, c'est qu'il y a un projet de grande ampleur qui a été annoncé au début de l'année et qui jouxte le projet TESO, c'est la transformation des allées Jean Jaurès en Ramblas. Il nous semble important d'inclure ce projet dans le processus de concertation de TESO lui-même, car évidemment ces projets ne peuvent pas être faits de manière disjointe. Aujourd'hui le plan guide-urbain n'intègre pas ce projet-là, puisqu'il n'était pas connu et annoncé à l'époque.

Mme LAIGNEAU

Pour rassurer Monsieur GODEC, au sujet de la concertation sur le projet plan-guide, puisque le plan-guide n'est pas validé, les éléments du plan-guide actuel seront présentés lors d'une prochaine réunion organisée justement pour les ateliers qui ont fait l'objet de cette concertation, volontaire puisqu'elle n'était pas prévue dans le cadre du code de l'urbanisme. Une réunion est donc bien prévue avant cette réunion de concertation que j'évoquais, qui est l'objet de la présente délibération.

Pour ce qui concerne le projet ferroviaire lui-même, vous évoquez la capacité d'accueil de la gare Matabiau. Il est prévu, effectivement, des élargissements de voies. Je n'ai pas les éléments pour vous répondre précisément sur le timing de la SNCF. En ce qui concerne le quartier d'affaires, je crois que ça a été évoqué dans le cadre du schéma de développement économique, il y a un gros travail qui est effectué sur ce territoire, avec l'aspect purement économique. Il semblerait, à écouter un certain nombre de porteurs, je n'ai pas en charge le développement économique, qu'il y a une forte attente de la part d'entreprises pour avoir des bureaux dans l'hypercentre. Donc, je ne suis pas très inquiète sur ce quartier d'affaires qui semble répondre à une forte demande actuelle.

M. LAGLEIZE

Effectivement, la concertation volontaire que nous avons menée depuis 2014 avec les ateliers va se poursuivre. Nous avons, effectivement, promis aux associations qui travaillent avec nous sur ce sujet de les réunir en amont de la présentation du plan-guide. C'est donc ce que nous allons faire. Nous sommes juste en train de chercher sur les différents agendas des dates pour faire cette réunion. S'agissant de la déconnexion qui peut exister entre les bureaux et la LGV, le quartier TESO existe et a besoin d'exister, quelle que soit la date d'arrivée de la LGV. C'est un besoin pour Toulouse, c'est un besoin de communication. Matabiau est un pôle extrêmement important de communication et un pôle qui continue à augmenter. Donc quoi qu'il arrive, il sera nécessaire de faire TESO.

DEL-16-0075 - Approbation de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune d'Aucamville suite à enquête publique
 ⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-16-0073 - 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole, Commune de Cornebarrieu : Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 6Aub secteur "AéroConstellation Ouest"
 ⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-16-0143 - Adoption de la Déclaration de Projet concernant la réhabilitation du Petit Cab emportant approbation de la Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de FLOURENS
 ⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-16-0108 - Approbation de la 5ème modification du Plan d'Occupation des Sols de Toulouse Métropole, Commune de Mons
 ⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-16-0126 - Projet Toulouse EuroSudOuest - Ouverture de la première étape de concertation préalable : le plan guide urbain
 ⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-16-0124 - Projet Toulouse Eurosudouest - Aménagement du pôle d'échanges multimodal de Toulouse Matabiau : Convention relative à la conduite des études d'avant-projet (AVP) de l'étape d'aménagement (2017-2018)
 ⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

DEL-16-0089 - Secteur Saint-Martin du Touch (commune de Toulouse) : instauration d'un périmètre d'étude L424-1
 ⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

8- AMÉNAGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE

M. MOUDENC

Avant de donner la parole à Dominique COQUART pour rapporter les délibérations, je voulais préciser pour la délibération prévoyant la désignation des membres de la commission d'avis sur propositions reçues pour la passation d'une concession d'aménagement du site Guillaumet, que j'ai reçu les cinq candidatures suivantes :

Titulaires : Jean-Luc LAGLEIZE, Dominique COQUART, Jean-Michel LATTES, Franck BIASOTTO, Laurent LESGOURGUES ;

Suppléants : Maxime BOYER, Karine TRAVAL-MICHELET, Thierry FOURCASSIER, Pierre TRAUTMANN, Jean-Baptiste DE SCORRAILLE.

La personne chargée de mener les discussions et signer la concession sera : Annette LAIGNEAU.

Y a-t-il des demandes d'interventions concernant les points relatifs à l'aménagement et la politique foncière ?

M. RAYNAL

Une demande d'intervention sur la délibération prévoyant l'approbation du CRACL 2014 du secteur de Bordelongue-Langlade

M. COQUART

Un précision Monsieur le Président concernant cette délibération, que je voudrais replacer dans le cadre des différentes délibérations qui concernent les CRACL, puisque ces délibérations portent sur l'approbation des comptes-rendus annuels d'activités faits par Oppidea. Vous remarquerez tous que ces délibérations arrivent tard par rapport aux autres CRACL 2014, que nous avons approuvés beaucoup

plus tôt. Si ces CRACL arrivent tard, c'est qu'ils posent un peu plus de questions que les CRACL que nous avons été amenés à voter auparavant. Les CRACL de la ZAC du Parc l'Escalette, de Balma-Gramont et de Tucard sont des CRACL, en quelque sorte, secs. On relate ce qui s'est passé en 2014 et on remet à plus tard la réflexion sur les évolutions dans les programmations de ces trois ZAC. De toutes façons, tous ces CRACL 2015 seront examinés à notre prochain Conseil de juin 2016. Pour le projet Bordelongue-Langlade, il nous a semblé urgent, en commission, de prendre une décision, de manière à ne pas laisser la situation se dégrader. Je crois que la plupart des conseillers savent que sur ce projet nous rencontrons, depuis plusieurs années, un certain nombre de difficultés. Nous avons essayé de les lever, il y a plusieurs années déjà, notamment en étudiant la possibilité d'une meilleure desserte du secteur Bordelongue en particulier, qui est un secteur extrêmement enclavé et sur lequel nous sommes confrontés à de très gros problèmes de commercialisation. La question pour Langlade est quelque peu différente, puisque c'est un secteur qui, à terme, peut être porteur d'opérations. D'autant que suite aux travaux entrepris sur les digues, le PPRI sera probablement révisé, ce qui permettra de gagner un certain nombre de surfaces et de crédibiliser des aménagements. Le projet de délibération qui vous est proposé prend acte de la difficulté que nous rencontrons sur Bordelongue en terminant l'aménagement des espaces publics et en actant, en quelque sorte, un déficit d'opérations. Sur Langlade, l'idée est de se donner un peu de temps, notamment d'attendre une éventuelle révision du PPRI pour réétudier un projet. Dans l'attente, la proposition qui est faite dans la délibération est de demander à l'EPFL de porter ces terrains. Voilà en gros la philosophie de cette délibération. Et vous avez, dans le projet de délibération, les montants en jeu qui sont un peu inférieurs au million d'euros, en ce qui concerne le déficit de l'opération, et un peu moins d'1 million d'euros en ce qui concerne les terrains à porter.

M. RAYNAL

La présentation qui vient de nous être faite commente l'aspect déficitaire de Bordelongue. C'est une vieille opération, dont on sait tous qu'elle est compliquée. Elle est surtout très mal desservie. On pouvait le constater presque dès l'origine. Le fait qu'on en vienne à arrêter et solder cette opération ne pose pas de difficultés. On peut espérer que de meilleures opérations couvriront ce secteur. Même s'il est toujours désagréable de solder une opération, c'est comme ça. Cela ne pose de difficulté particulière, en tout cas. Par contre, je maintiens mes propos sur l'EPFL, il y a aujourd'hui une transformation de l'utilisation de l'EPFL qui ne me paraît pas souhaitable. En tout cas, cela présente un risque. A ce stade, je ne fais pas de procès d'intention, mais il faudra le vérifier. J'attire l'attention de tout le monde sur l'idée que l'EPFL n'est pas là pour porter des terrains sur lesquels il n'y a pas de projet. Je le redis, ça vaut pour cette opération, mais ça peut valoir aussi pour d'autres ZAC sur lesquelles on aurait la tentation de faire porter par l'EPFL des terrains sur lesquels on ne veut plus les opérations. Ce n'est pas le cas sur celle-là, où il s'agit plutôt de terrains résiduels à ce stade, c'est-à-dire sans projet. Mais l'EPFL n'a pas cette vocation-là. Si l'EPFL porte ces terrains, il faut qu'il soit dit dès le départ au nom de qui c'est porté. Si c'est au nom de la Métropole, il faut indiquer l'objet de ce portage, son objectif. S'il n'y a aucun projet, aucun objectif, il vaut mieux intégrer, là aussi, la perte. On la constate, on l'intègre et puis c'est fini. Parce que sinon, on va transférer la charge sur l'EPFL, mais ça

nous reviendra dans quelques années de manière mécanique si on ne construit pas un projet pour l'utilisation de ces terrains. Je mets donc en garde contre cette pratique, parce que je la vois, je la sens se développer.

Je ne voudrais pas que l'EPFL, j'y ai beaucoup veillé quand j'étais en charge de ces questions-là, devienne une espèce de récipient qui récupère les mauvais coups et les mauvaises affaires.

M. CARLES

Je voudrais m'inscrire dans la lignée de ce que vient de dire Claude RAYNAL. L'EPFL ne doit pas être un outil de défaisance sur des opérations qui, effectivement, connaîtraient des sorts compliqués. Il me semble que c'est dans la nature des choses d'avoir des opérations pour lesquelles on peut de fait avoir une sortie déficitaire d'opération. En effet, quand on la lance, on est toujours face à l'incertitude. Il faut que la collectivité le fasse et qu'elle prenne ses responsabilités. Transférer sur l'EPFL ces opérations ne me paraît pas conforme à sa destination. Il a été constitué pour générer des réserves foncières, dans une

perspective de développement liée à des projets. Il faut que l'on y soit attentif. Je ne parle pas de ces opérations-là spécifiquement, mais je m'inscris exactement dans la ligne de ce que dit Claude RAYNAL. Soyons attentifs à essayer de faire en sorte que l'EPFL conserve sa vocation originelle. Soyons prudents par rapport à cet outil, d'autant plus lorsqu'on regarde son financement, réparti sur l'ensemble des contribuables. A un moment, on avait imaginé aussi une sorte de droit de tirage des communes au regard de leurs contributions. Il faudrait aujourd'hui, qu'on ait un état des lieux sur les usages faits, par rapport à ce que sont les contributions à l'échelle des territoires, pour qu'on ait là aussi cette vision. Ça n'est qu'une mise en garde, ça ne m'empêchera pas de voter cette délibération, mais cette mise en garde me paraît importante. Je rejoins là-dessus les remarques de Claude RAYNAL.

M. COQUART

Si vous le permettez, Monsieur le Président, dire qu'on sollicite l'EPFL sans projet, dans le cadre de l'opération Langlade, n'est pas tout à fait exact, puisqu'on est bien confronté à la question du PPRI et à son évolution qui devrait ouvrir des perspectives nouvelles. Ce portage temporaire sera aussi l'occasion d'une évolution des conditions de commercialisation. Donc il n'y a pas zéro projet. On ne dit pas on fait porter par l'EPFL et on verra dans 20 ans. Ce n'est pas exactement cela l'esprit. Deuxième commentaire, je crois qu'on partage tous, dans cette assemblée, le souci que nos ZAC soient équilibrées. Ce sont des projets longs. On est sur du 10, 15, 20, 25 ans. Les conditions d'environnement de ces ZAC changent. Donc il est tout à fait possible que ces conditions, à un moment, génèrent des difficultés sur certaines opérations et qu'il faille y faire face. Ce qui me paraît très important, c'est d'être extrêmement attentif et d'analyser d'où viennent ces difficultés. Est-ce que ce sont des difficultés dues au fait qu'on s'est « planté » dans le programme de ZAC ? Est-ce que ce sont des difficultés qui tiennent à des évolutions du marché ? Est-ce que ce sont des difficultés qui tiennent à des phénomènes d'auto-concurrence entre certaines opérations ? Est-ce que ce sont des difficultés qui viennent de demandes de nos collectivités en faveur d'une évolution de la programmation ? C'est sur la base de ces éléments-là, me semble-t-il, avec toujours comme perspective la recherche de l'équilibre, qu'on peut être amené à prendre ici telle ou telle décision.

M. MOUDENC

Nous sommes d'accord.

M. COQUART

Au sujet du site Guillaumet, je crois que tout le monde le repère. On le connaît plus, sans doute, sous le nom de site du CEAT (Centre d'Essais Aéronautique de Toulouse). Il accueillait, il y a encore assez peu de temps, les installations de l'ISAE (Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace), anciennement ENSICA (École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Constructions Aéronautiques).

Dans l'ordre du jour de ce Conseil, quatre délibérations portent sur le site Guillaumet. Une première délibération concerne l'adoption d'un protocole entre l'État et Toulouse Métropole, en vue de l'acquisition du site Guillaumet. La deuxième correspond au lancement de la procédure et à

l'approbation de programme prévisionnel de cette opération. La troisième, la procédure d'attribution de la concession. Et la dernière, le lancement de la consultation.

Le site Guillaumet, c'est globalement un peu plus de 16 hectares, pratiquement 17 hectares. Sa localisation a un potentiel important, parce que quasiment centrale dans la ville de Toulouse et dans notre Métropole. C'est un terrain qui appartient à l'État. L'État est susceptible de le céder, dans le cadre de la loi Duflo, avec possibilité de décote sur le prix du terrain, en fonction du programme de logements sociaux. Un premier projet de protocole d'intention avait été élaboré en janvier 2014, discuté avec les services de l'État. Ce projet portait alors sur une première tranche, qui se limitait aux seules installations du CEAT. Aujourd'hui, les discussions qui ont été reprises portent sur un ensemble beaucoup plus vaste qui n'exclut, sur le site, que les anciens locaux de l'ENSICA et le parc qui accompagne l'ENSICA. On est donc sur une surface plus importante par rapport au premier projet qui était, il me semble, sur 9 hectares au lieu des 13 hectares aujourd'hui. Les services de la Métropole et les services de l'État se sont rencontrés pour définir un programme avec les souhaits d'évolution du président Jean-Luc MOUDENC. Un accord a été trouvé sur les bases qui figurent dans la délibération,

une parcelle de 13,2 hectares, auxquels s'ajoute un bâtiment de 4 400 mètres carrés aménagé en résidence étudiante. Le programme, tel qu'il devrait figurer dans le protocole porte sur un peu plus de 100 000 mètres carrés de surface de plancher, avec un programme de logement sur 78 000 mètres carrés. Cela correspond à 1 000 ou 1 100 logements. Tout dépend, vous le comprenez, de la taille des logements. Concernant la typologie de ces logements, on est sur un programme qui comprendrait 55 % de logements familiaux en accession, dont 10 % en PSLA (Prêt Social Location Accession) et 45 % de logements familiaux à caractère social. Sur ces 45 % de logement familial à caractère social on retient 30 % en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLAI (Prêt Locatif aidé d'Intégration), et 15 % en PLS (Prêt Locatif Social). Outre ce programme de logements, on a des programmes tertiaires et d'équipements. Le programme tertiaire représente 21 000 mètres carrés. Les programmes d'équipements sportifs extérieurs représentent 17 200 mètres carrés. Cela nous fait un total de 38 200 mètres carrés. L'emprise foncière étant beaucoup plus importante que dans le programme précédent, les chiffres sont évidemment assez différents.

Il s'agit donc de solliciter l'avis du Conseil sur ce pré-programme d'aménagement et d'autoriser le président à signer un protocole d'intention entre l'État et la Métropole sur les bases financières et programmatiques présentées. Sachant, bien entendu, qu'il y a des fondamentaux : c'est ce qui sera signé, et les éléments qui pourront évoluer à la marge en fonction des concertations qui devraient être entamées sur le site. La décote, conformément aux règles en vigueur, serait de 9 millions d'euros. Il y a un délai de réalisation du programme d'une dizaine d'années, soit environ 100 logements par an. Voilà pour les éléments principaux, Monsieur le Président.

M. MOUDENC

Merci. Il me semblait juste que la décote était plutôt de 11,8 millions d'euros.

M. COQUART

Je vais le vérifier.

M. MOUDENC

Donc j'ouvre le débat.

M. GODEC

Nous voterons contre cette délibération. C'est la reprise d'une négociation lancée en décembre 2013 que nous avons eu l'occasion de voter quasiment à l'unanimité. Une délibération sur le protocole de cession avait donc été votée ici dans cette assemblée. Ce qu'on peut constater aujourd'hui, c'est que le niveau de densité a été maintenu sur le projet urbain du CEAT et de Guillaumet. Le périmètre est légèrement élargi, il passe de 9,9 hectares à 13,3, mais l'objectif de densité a été maintenu. C'est un élément notable, et presque étonnant, par rapport au discours qu'on a pu entendre lors de la campagne électorale.

M. MOUDENC

Vous avez mal entendu, parce qu'à ce sujet-là il y a jamais eu de critique de la densité. Il y a eu une critique sur la répartition de la typologie des logements, pas de la densité.

M. GODEC

Monsieur le Président, j'attends toujours, c'est vrai, une explication un petit peu détaillée du concept d'urbanisme modéré. C'est un principe qui a été régulièrement évoqué dans la campagne des élections municipales. Et aujourd'hui, je vois que ce qui est modéré, ce n'est pas la densité, c'est le nombre de logements sociaux sur l'opération, mais je vais y revenir. Les éléments qui ont été modifiés sur la vente du CEAT, c'est, effectivement, le périmètre car le déménagement de l'ISAE, aujourd'hui, le permet. C'est aussi le prix d'achat. Parce que, si je n'ai pas compris de manière précise le mécanisme de calcul de la décote, si je fais un prix à l'hectare, je constate que le prix de 2013 était environ de 0,7 million d'euros, et aujourd'hui on a un prix de 1,17 million d'euros. Donc je m'étonne de la manière dont la négociation a été menée pour arriver à un prix de l'hectare plus important. Mais peut-être que l'explication se trouve dans l'évolution que vous avez portée sur la constitution du logement social, car dans le premier protocole, il y avait une ligne qui prévoyait d'avoir 40 % de logements en PLS et en PSLA. C'était sur la même ligne. J'anticipe un petit peu le débat qui va venir peut-être sur le chiffre que vous avez annoncé d'une opération à 70 % de logement social. Vous avez ajouté, à cette ligne de 40 % de PLS et PSLA, la ligne qui concernait les 30 % d'autres catégories de logement social, le PLUS et le PLAI. Mais cela ne fait pas 70 % de logement social, en vérité, car dans la ligne de 40 % il y avait bien de l'accession sociale à la propriété. Vous avez modifié le programme, ce que vous appelez la typologie, en réduisant le PLS à 15 % et le PSLA à 10 %. En vérité, mécaniquement, ce qui a augmenté, c'est la part en accession libre, qui est montée à 45 %. La seule modification, c'est la réduction, donc, du nombre de logements en PSLA, et de la catégorie la plus haute destinée aux classes moyennes, soit les logements en PLS. Cela me semble dommageable pour les habitants de la Métropole, mais aussi du point de vue de la décote, ce levier proposé par l'État, car justement, si le prix du terrain est plus élevé, c'est que vous n'avez pas utilisé cette décote. Elle peut, en effet, aller de 0 à 50 % pour le PLS, avec la partie en accession libre. Je trouve cela d'autant plus dommageable qu'en fait, vous réagissez peut-être à une pression que nous connaissons tous. Une pression que les maires de communes ont à subir, les préjugés à l'égard du logement social. Effectivement, il y a un certain nombre d'habitants qui craignent le logement social pour leurs quartiers. Ils interviennent dans les réunions pour exprimer cet état de fait. Mais il faut bien savoir que le PLS, que vous avez donc diminué dans l'opération, c'est une catégorie de locatif social à destination de personnes qui ont des revenus assez importants. Le plafond de revenu fiscal de référence en 2016 a été fixé à 26 000 euros annuels pour une personne seule et 50 000 pour un couple avec deux enfants. Ce sont ces personnes qui ne pourront pas bénéficier d'un prêt locatif social sur l'opération de Guillaumet. Elles devront quand même venir sur l'opération et elles n'auront pas accès à ce levier, mis en place par les pouvoirs publics. Elles devront donc le trouver dans ce qui est appelé l'accession libre. En vérité, l'accession libre, on le sait, sur l'agglomération, ce sont à 80 % des investisseurs. C'est la logique du marché. C'est ainsi que le marché est constitué dans l'agglomération. Ces catégories sociales ne bénéficieront pas du levier public et elles devront de toutes façons se loger. Donc avec des difficultés plus importantes, car elles auront un prix extrêmement important.

Sur la concertation elle-même, évidemment, nous souhaitons qu'il y ait une concertation sur ce projet-là. D'autant plus que c'est un site qui est actuellement fermé sur le quartier. Il y a donc des enjeux urbains extrêmement importants, sur l'insertion urbaine de ce quartier. C'est à peu près 1 000 logements, si j'ai compris, qui vont être construits à cet endroit-là. Il y a une nécessité de travailler la jonction avec le quartier existant. Un certain nombre d'équipements publics sont également nécessaires. J'ai lu qu'aujourd'hui, vous ne saviez pas s'il fallait construire une école, construire une crèche... Pourtant, le calendrier de l'opération me semble extrêmement serré. Donc la concertation nous semble nécessaire, et dans le projet qui est présenté, elle semble extrêmement réduite. Les éléments du programme sont déjà assis, par la délibération et par la négociation avec l'État, mais on prévoit dans la délibération, il me semble, une concertation d'environ un mois. Ce sont peut-être des éléments minima,

peut-être qu'il y a d'autres éléments qui sont prévus par ailleurs, mais dans la délibération, il est bien noté qu'il y a une réunion publique et une exposition. Cela ne nous semble pas à la hauteur du projet urbain.

Enfin, nous y reviendrons à la fin du Conseil de la Métropole, les élus écologistes souhaitent que l'on propose à l'État la création d'un centre d'accueil des demandeurs d'asile sur le terrain de Guillaumet. Je ne vais pas développer ce sujet maintenant, mais cela permettrait de répondre à la demande que vous avez faite à l'État, vis-à-vis de la crise des migrants, de créer des centres supplémentaires. Nous avons là une opportunité sur un site, justement, qui est vendu par l'État et sur les catégories qui peuvent être dévolues dans le protocole de cession.

M. COHEN

Nous nous excusons pour ces débats, certains doivent trouver le temps long, en particulier sur des sujets qu'ils trouvent relativement mineurs. Mais ce sont des sujets extrêmement importants. C'est la Métropole qui a la compétence, donc ces sujets doivent être discutés ici. C'est un sujet que je considère comme important, parce que c'est une spécificité toulousaine. Sur beaucoup de communes, depuis très longtemps, on n'a plus de capacité en termes de terrains pour pouvoir construire une ville dans la ville. Toulouse a la chance d'avoir encore énormément de superficie. C'est ce qui fait, d'ailleurs, une grosse différence entre les villes de la périphérie et la ville de Toulouse. Aujourd'hui, nous avons encore des perspectives. Nous avons eu la Cartoucherie, on a encore ce terrain, il y a TESO, il y a un grand nombre de projets. On ne peut pas, évidemment, gérer ces terrains dans une sorte de délégation auprès des promoteurs, parce que la ville aujourd'hui, on le voit dans la presse, est un sujet majeur. Je voudrais donc dire plusieurs choses.

Tout d'abord, je trouve qu'il y a une manipulation. Pendant la campagne électorale, c'est normal. Mais continuer à dire, aujourd'hui, qu'il y avait une proposition de 70 % de logements sociaux, ce n'est pas possible. Les logements sociaux, ce sont des logements locatifs HLM. Il y en avait 30 % dans le projet que nous avons proposé, 30 % de projets que vous êtes en train de négocier, sur lesquels nous allons délibérer.

Ensuite, qu'est-ce que signifie aujourd'hui la mixité ? Même si ce n'est pas le cas ici, est-ce du HLM et 70 % de logements en accession libre laissés aux investisseurs ? Ce serait une erreur. Et dans le dosage de logement social, il y a des tiers « à la Raimu, » avec des petits tiers et des gros tiers. Il n'empêche qu'il faut un tiers de logements sociaux HLM locatifs, avec du très social et du social, ce que vous avez maintenu, de l'accession sociale à la propriété ou du logement intermédiaire. C'est vraiment l'outil qui permet à des personnes de pouvoir accéder à la propriété, dans la ville, en dehors de la promotion immobilière. Promotion immobilière qui peut, s'il y a une rareté de l'offre du logement, générer des coûts qui s'envolent. Evidemment, il faut du logement en accession libre. Encore que, dans l'accession libre, il y a toujours une différence entre les investisseurs et la vente à de futurs propriétaires qui vont résider dans la ville. Pourquoi l'accession sociale est importante ? Parce que c'est l'occasion d'avoir des habitants qui construisent un territoire, un quartier, dans le temps. Parce qu'ils sont propriétaires et qu'ils s'approprient la façon dont le territoire va évoluer, va vivre. Je trouve donc dommage, à travers un discours que Régis GODEC a rectifié sur les densités, sur les peurs liées au logement social, de faire que l'accession sociale à la propriété ne soit pas un outil majeur pour construire des quartiers. Surtout quand ces quartiers sont de l'ordre de 13 hectares. Deuxièmement, sur la décote, il est vrai que vos promesses électorales coûtent. Parce que si on regarde ce que l'on a aujourd'hui, avec 30 % de logements sociaux sur les deux projets. Vous avez mis 15 % de logements sociaux intermédiaires, 55 % de logements en accession, dont 15 % qui sont en accession sociale. En fait, on a perdu presque 2 millions d'euros de négociation avec l'État, pour 15 % de logements d'accession sociale à la propriété. Parce que le prix de la décote, sur neuf hectares, c'était 9,9 millions d'euros. Vous avez aujourd'hui pratiquement l'équivalent de 0,9 million par hectare avec les 13 hectares. Avant, c'était 1,1. Donc sur neuf hectares, en gros, parce que ce n'est pas tout à fait le même périmètre, vous perdez l'équivalent de 2 millions d'euros. Et sur une opération qui sera la même, à quelque chose près. Sauf peut-être avec cette part un peu plus importante pour le privé. Je pense qu'il aurait fallu un peu plus d'accession sociale à la propriété. Monsieur le Président, à un moment où nous n'avons plus d'argent, puisque vous n'arrêtez pas de dire qu'il faut absolument contester la baisse des dotations de l'État, nous faisons quand même, là, pour des considérations électorales, un cadeau à l'État de 2 millions d'euros. C'est quand même dommage.

Dernier point, sur la façon dont vous remettez continuellement les projets en perspective d'un Plan Local d'Urbanisme qui n'est pas le vôtre. La plupart des projets qui restaient, disons, problématiques, vous en avez bien profité pendant votre campagne électorale. Pourtant, sur six ans, cinq années de construction sur Toulouse provenaient de votre PLU. Et nous n'avons pas attendu. Même si je suis très heureux d'entendre dire qu'il faudra de nouvelles façons de négocier, et dialoguer avec les habitants. Tout à l'heure, on a évoqué TESO. Vous l'avez dit, c'était la continuité de deux ans d'atelier avec des propriétaires, des locataires et des habitants des quartiers. Et nous avons, dans le cadre du PLU, fait une petite dizaine d'opérations d'aménagement programmé. Donc il y a un certain nombre d'outils qui permettent de dialoguer, nous l'avons initié. J'espère sur ce projet le maintien des équipements publics sportifs, le maintien d'un certain nombre d'équipements nécessaires dans le cadre d'un dialogue à venir, en tout cas en ce qui nous concerne. Sur le discours qui consiste à dire qu'il faut de l'habitat que vous avez évoqué dans la presse, nous vous soutiendrons. Il nous semble, en effet, légitime que la Métropole contribue à faire que la ville de Toulouse puisse être accessible à tous. Surtout avec des logements à la hauteur d'un besoin qui fait que l'offre ne fait pas s'envoler les prix du foncier.

Mme CROQUETTE

Ce terrain, cet emplacement est une véritable pépite. Il réunit un triptyque particulièrement intéressant : il est proche du centre-ville, il est proche du métro et il est proche de la gare. Donc, quand on a aligné ces trois éléments, on se dit que les 45 % de logements en accession libre vont intéresser particulièrement les promoteurs privés. Effectivement, il est rare d'avoir, sur un même lieu, les trois éléments que je viens d'indiquer. Ils sont des atouts majeurs pour réaliser des ventes. On sait que sur Toulouse, l'accession et la défiscalisation ont repris. Les chiffres le montrent, la défiscalisation se porte très bien. Et on sait très bien que sur ce site, la défiscalisation de la part des investisseurs marchera parfaitement bien. Nous sommes opposés, nous, à ce type de montage. La défiscalisation, ce n'est pas vraiment notre tasse de thé, et le fait qu'il n'y ait pas de propriétaire occupant, non plus. Ces 45 % sont là parce qu'on a rogné sur les 10 % de logements en location/accession. Or, quand on traite ce type de dossiers, on sait que bien que le PSLA se cumule avec le prêt à taux zéro, pour des familles jeunes en particulier, qui ont un revenu d'environ 3 000 euros par mois, voire moins. C'est le créneau qui manque en termes de produits, d'appels pour l'accession. Je regrette qu'on ait descendu ce chiffre à 10 %. Je le répète, nous préférons des propriétaires occupants que des investisseurs. Ce n'est pas eux qui font vivre un quartier, comme ça vient d'être dit.

Par ailleurs, sur le panel de logements sociaux présentés, entre le PLS, le PLUS et le PSLA, il y a moyen de faire de la mixité. Donc de construire des équilibres dans le territoire, même en logement social. Le programme de logements ne répond pas aux enjeux, pour l'essentiel. Rappelons ici que de par les revenus des Français, 70 % de la population est éligible au logement social. Quand on met bout à bout tous ces chiffres, ce qui nous est présenté là en termes de produits de logement ne correspond pas vraiment aux besoins de la population. Et je le répète, ce terrain est une pépite.

Deuxième élément qui nous pose problème, la concertation. Tout d'abord, ce quartier a déjà fait l'objet, préalablement, de beaucoup de concertation. Je ne sais pas, au vu de ce qui nous est présenté dans la délibération, sur quoi les habitants vont pouvoir se prononcer. Peut-être sur la couleur des bâtiments, puisque là, on a un programme pratiquement bouclé. Je ne sais pas sur quoi la concertation va se faire. Il aurait peut-être mieux valu procéder autrement pour que ce soit, non pas de l'information, mais une vraie concertation. Il y a une approche de cette thématique qui ne nous convient pas vraiment. Je pense que cela posera quelques questions, d'ailleurs, surtout dans un quartier qui a l'habitude d'être beaucoup concerté, qui a eu l'habitude de travailler beaucoup en co-élaboration. Et là, je ne vois pas comment ça va être co-élaboré.

Dernier élément sur la question de la concession de l'aménagement. Nous sommes, nous, très attachés au fait que des bailleurs sociaux, qui ont la capacité d'être aménageurs, c'est le cas d'un certain nombre, soient dans la boucle d'un aménagement de territoire.

Mme LAIGNEAU

Je vais répondre un peu globalement, les trois intervenants ayant à peu près tous dit la même chose. Ils ont surtout insisté, c'est le mot que j'ai beaucoup entendu, sur le PSLA. Cela me surprend. J'ai même entendu dire que nous descendions le nombre de logements en PSLA. J'ai sous les yeux le protocole que vous aviez signé, et je vois du PLAI, du PLUS et du PLS. Je ne vois pas écrit de PSLA. Et dans votre protocole, il y avait 30 % de PLUS-PLAI, 40 % de PLS, ce qui fait 70 % de logements sociaux. C'était votre programme, c'est incontestable. Et il y avait 30 % de logements libres. Et nous, nous faisons 30 % de PLUS - PLAI, 15 % de PLS, et, en plus, 10 % de PSLA. Donc, je voudrais vous faire remarquer que ce que vous nous reprochez, vous devriez vous le reprocher à vous-même. J'ai le protocole sous les yeux. J'ai participé à une négociation avec le Secrétaire général de la préfecture, et j'ai eu l'occasion d'expliquer que ce quartier avait un nombre de logements sociaux très important actuellement. Il a convenu que, dans le cadre de nos projets, il fallait équilibrer l'ensemble des quartiers. Le quartier Soupetard, le quartier qui est à proximité du site Guillaumet dispose d'environ 40 % de logements sociaux actuellement. Nous avons souhaité équilibrer la répartition des logements sociaux sur l'ensemble du territoire de la ville de Toulouse, et par conséquent sur le CEAT également. Le préfet, qui est le représentant de l'État, n'a en rien critiqué notre souhait. Nous respectons la loi Duflot. Nous privilégions l'accession à la propriété par l'accession sociale à la propriété, mais nous travaillons aussi beaucoup avec les promoteurs. Ils souhaitent développer eux-mêmes ce qu'ils appellent une accession à la propriété dans le cadre de prix mesurés ou de prix abordables. C'est une négociation que nous avons avec eux. Donc nous ferons en sorte qu'il y ait de l'accession à la propriété pour des propriétaires occupants sur ce territoire.

La grosse différence qu'il y a entre nos projets, ce sont les équipements publics. Dans votre projet, il y avait 2 000 mètres carrés d'équipements publics, nous en proposons 21 000, c'est quasiment dix fois plus. La grosse différence, elle est là. De ce fait, il y aura moins de densité, puisqu'il y aura moins de logements. Je crois qu'en surface, on a 78 % de logements, le reste est constitué d'équipements publics. Pour ce qui concerne la concertation, nous n'avons pas attendu la concertation prévue par la loi pour rencontrer les habitants du quartier. Jean-Luc MOUDENC avait souhaité que les maires de quartier travaillent au quotidien avec les habitants. Je peux vous assurer que le maire de quartier, il est ici, il peut en attester, a beaucoup travaillé avec les habitants. Il organise lui-même de nombreuses réunions dans son quartier. Et pour répondre à votre préoccupation, sur la première réunion organisée sur ce sujet du CEAT, nous avons attendu que nous délibérions, c'était la moindre des choses. Nous rencontrons tous les habitants du quartier demain soir. Demain soir à 20h, nous allons leur présenter la délibération et les documents qui vous ont été présentés aujourd'hui. Donc, non seulement il y aura une concertation, bien sûr prévue par la loi, mais nous avons prévu de travailler avec les habitants du quartier pour qu'ils définissent eux-mêmes les besoins de leur quartier. Les 21 000 mètres carrés d'équipements publics que nous prévoyons, les habitants du quartier y participeront eux-mêmes. Ces 21 000 mètres carrés concerneront à la fois des besoins du quartier, puisque vous le savez, la création d'un nouveau quartier ne doit pas créer une nuisance supplémentaire, mais au contraire doit améliorer la qualité de vie de l'ensemble des populations. Sur ce quartier, il y aura des équipements publics pour le besoin de ce nouveau quartier, de cette nouvelle entité, qui devront également pouvoir servir aux habitants des quartiers avoisinants.

Vous évoquiez, également, le problème des équipements sportifs. Bien sûr, ces équipements sportifs seront maintenus, peut-être déplacés si le plan d'ensemble de l'aménagement le prévoyait. Quelqu'un a abordé la densité modérée, cela veut dire quoi ? Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas de densité. La densité modérée, Monsieur COHEN, vous le savez, vous étiez député à une époque, vous connaissez très bien le problème. La densité modérée, c'est une densité qui est acceptée et acceptable, et qui tient compte de l'identité des quartiers. Ce quartier est un quartier particulier, parce qu'il est vraiment à l'intersection, sociologiquement, de plusieurs typologies de quartiers. Il y a du pavillonnaire, il y a des grands ensembles, et vous l'avez évoqué, Madame CROQUETTE, il y a deux stations de métro. Ce quartier est excessivement bien situé. Par conséquent, nous devons vraiment réfléchir à son intégration dans les coutures des quartiers limitrophes. Dans ce cadre, à côté des zones pavillonnaires, nous prévoirons une densité très faible. Elle pourra être un peu plus forte à proximité des voiries

importantes et surtout des stations de métro. C'est en cela que ce sera une densité modérée, c'est une densité qui tient compte des quartiers existants.

S'agissant des bailleurs sociaux, bien évidemment ils seront invités. Ils sont invités à répondre à la consultation, vous avez bien vu qu'il s'agit d'une consultation pour désigner un concessionnaire d'aménagement. Il pourra s'associer avec un bailleur social, bien évidemment, pour répondre à nos besoins.

M. MOUDENC

Je voudrais préciser une chose : on n'a fait aucun cadeau à l'État, je tiens à le dire à Pierre COHEN. Puisque le prix d'acquisition, qui est supérieur à l'opération que vous aviez vous-même conduite à l'époque, nous sera entièrement remboursé par le concours que nous lançons. Et le promoteur, ou le groupement de promoteurs qui sera acquéreur aux fins d'aménagement, paieront à la collectivité le prix de l'acquisition. Il n'y a véritablement aucun cadeau fait à l'État, aux frais du contribuable toulousain sur le budget de la collectivité. Voilà ce que je tiens à préciser. Je vais donner la parole à Laurent LESGOURGUES qui souhaitait intervenir. J'aimerais qu'il nous détaille la concertation. On a décidé de faire une concertation conforme au texte, en faisant plus. Il y aura une deuxième phase de concertation, une fois que nous aurons le lauréat de l'appel à projets. Bien évidemment, il faudra redémarrer une autre concertation autour du projet lauréat. Donc, ça ne fait que commencer.

M. LESGOURGUES

Juste pour effacer quelques inquiétudes, notamment soulevées par Madame CROQUETTE, sur la concertation. Il est clair que le quartier est extrêmement attentif à ce projet. Il a été engagé, depuis de nombreuses années, dans une dynamique de concertation et de démocratie locale puisqu'il participe également au projet TESO. Il a donc été largement sollicité. Nous allons donc très rapidement revenir vers les riverains et les associations. La concertation, qui est une concertation réglementaire, dure jusqu'à fin avril 2016. Elle ne va pas se limiter à la simple réunion qui va avoir lieu demain soir, bien entendu, qui est une réunion de présentation du protocole d'accord. Nous allons la mener avec mes collègues en charge de l'urbanisme et de l'aménagement urbain. Par contre, nous allons développer, ensuite, une exposition sur l'histoire du site. Je crois qu'il est très important de remettre le site dans son contexte historique, puisque cette histoire a largement marqué toute l'histoire du secteur Est. Nous allons également mettre à disposition un registre d'observations à la mairie de quartier pour que les riverains puissent abonder ce registre. Une page interactive internet sera mise à disposition. Le plus intéressant est de retenir que nous allons créer trois ateliers thématiques de réflexion avec les associations et les riverains. Un premier atelier sur la forme urbaine. Comme le disait Annette LAIGNEAU tout à l'heure, cette forme est définie dans son ensemble pour ne pas impacter les zones pavillonnaires. Mais, ensuite, tout reste sujet à réflexion au niveau de la forme urbaine. Un deuxième atelier sur les paysages, la préservation de la mémoire du site et aussi la mobilité puisque le quartier est saturé. Donc, à ce jour, nous n'impacterons pas en mobilité les déplacements dans le quartier, respectant les engagements que nous avons pris. Et un troisième atelier sur les équipements. Et là, je voulais souligner une chose, par rapport à l'ancien projet : nous augmentons de huit fois le nombre d'équipements publics dans un quartier qui est fragilisé. Ce quartier va donc être plus que largement bénéficiaire de l'apport d'équipements publics que va générer le projet CEAT, puisque nous sommes un petit peu en déficit, avec déjà plus de 40 % de logements sociaux dans le quartier de Soupétard. Nous allons pouvoir rattraper ce retard, avec 21 000 mètres carrés d'équipements publics, en plus des équipements sportifs qui vont être maintenus. Cette phase de concertation va ensuite être présentée au Conseil de la Métropole et incluse dans le cahier des charges. Et nous continuerons ensuite à mener des ateliers avec l'aménageur choisi, afin de continuer à apporter la voix et le regard des riverains au niveau du projet qui va se construire au fil du temps.

M. GODEC

Ce sera assez bref, parce que je crois que nous avons donné notre point de vue sur l'opération elle-même. Je veux quand même corriger quelques éléments factuels que je veux croire être des erreurs dans la lecture des documents, mais qui à force d'être répétés pourraient être interprétés comme étant des mensonges. Pour la sérénité du débat autour de ce projet urbain, il me semble que ce serait bien que nous nous mettions d'accord sur un certain nombre de points. Notamment sur le point du PSLA,

j'invite Annette LAIGNEAU à lire le document qui a été voté le 19 décembre 2013. A la page 11, il y a un tableau sur la nature des constructions.

À la troisième ligne : « logements sociaux de type PLS et PSLA ». Le PSLA, étant l'accession sociale à la propriété, pour un objectif de 20 900 mètres carrés, à savoir 40 % des mètres carrés en surface plancher, tel que je l'ai dit tout à l'heure. Ce protocole a été voté dans cette assemblée, je vous le remettrai Madame LAIGNEAU, parce que vous semblez avoir des difficultés pour le retrouver. Un autre élément qui est erroné dans la présentation que vous avez faite et qui a été reprise par Laurent LESGOURGUES : la multiplication par huit ou par dix du nombre de mètres carrés pour les équipements publics. En vérité, il y a peut-être une augmentation du nombre d'équipements publics, mais le premier protocole ne comptabilisait pas les terrains sportifs. Alors que pour la délibération soumise au vote aujourd'hui, les équipements sportifs sont comptabilisés. Il y a peut-être une augmentation de la surface en équipements publics, c'est une bonne chose, on pourra vous féliciter pour cette amélioration dans la négociation et dans le projet urbain lui-même. Mais je pense qu'il serait faux de dire que ce chiffre est multiplié par huit.

M. COHEN

On va prendre un document qui ne va pas souffrir de subjectivité. Le document que vous avez distribué ce matin à la presse qui montre ce qui a été fait avant et après. Vous félicitez évidemment vos services de communication puisqu'ils disent tout simplement : « Pourcentage de logements = 30 % de logements sociaux avant, 30 % de logements sociaux après (PLUS et PLAI) ; 40 % de logements sociaux intermédiaires PLS et PSLA ». C'est votre document de ce matin qui reprend ce que vient de dire Régis GODEC. Par contre, vous mettez en face 15 % de logements sociaux intermédiaires PLS. Je regrette, mais nous avons bien, dans les 40 %, PLS et PSLA, de l'accession sociale à propriété. Ce qui est normal parce que nous avons toujours considéré que la cité devait se construire en trois tiers. Deuxièmement, Monsieur LESGOURGUES a raison de dire qu'il y a une progression des équipements publics, mais quand on regarde la somme de tout ce qui est équipements publics, d'un côté nous avons près de 20 000 mètres carrés, vous proposez 38 000, donc pratiquement le double, ce qui est bien, je vous félicite, mais on n'est pas sur huit fois plus.

Mme LAIGNEAU

Je voudrais répondre parce que là, je vous assure, j'ai un document sous les yeux qui date du 9 janvier 2014 signé par Pierre COHEN, Henri-Michel COMET, le préfet de l'époque, Kader ARIF, Pierre MOSCOVICI et Cécile DUFLOT. Ce document dit que vous faites du PLAI, du PLUS et du PLS. Ce que nous avons donné ce matin c'est ce que nous allons faire nous ! Je demande à vérifier ce qui a été donné ce matin, nous faisons 30 % de PLUS, PLAI, 15 % de PLS, + 10 % de PSLA. Et si je regarde les équipements publics, Monsieur GODEC, vous oubliez une chose, c'est que nous maintenons les équipements sportifs existants, et nous en créons de nouveaux. Si on fait l'addition, il y a 21 000 mètres carrés d'équipements publics, plus les 17 000 mètres carrés d'équipements actuels. Ce qui fait 38 000 en tout. Donc, nous en faisons 10 fois plus que vous. Voilà, ce sont les chiffres, vous les avez dans la délibération.

M. MOUDENC

On ne va pas s'éterniser sur cette délibération, avec une querelle « toulouso-toulousaine." »

M. COQUART

Je vais peut-être dire un mot, en rappelant que je suis Grand Toulousain et pas Toulousain. Je connais mal le projet initial, je connais un peu mieux le projet actuel. Je voudrais simplement dire un chiffre, la décote, tout à l'heure j'ai un peu hésité, elle est de 11 millions 800 mille euros. Ensuite, moi, ce que j'entends, c'est que globalement les densités sont conservées avec pas exactement la même répartition entre équipements publics et logements. Mais, globalement, on est sur des densités qui sont conservées et qui sont conformes au SCoT. Ensuite, il y a certainement des différences dans la conception de la mixité. J'observe qu'on a malgré tout un taux de logements locatifs sociaux et d'accession qu'on ne retrouve pas dans tous les projets des communes périphériques. Ensuite, plus d'équipements publics, c'est naturel parce que le site est plus grand. C'est pour ça que les comparaisons sont extrêmement difficiles à faire puisqu'on n'est plus tout à fait sur les mêmes emprises foncières. Et je crois que tout le monde

doit se réjouir que le site soit plus grand et permette finalement d'amener aux futurs habitants des 1 100 logements et ceux qui sont autour, un nombre d'équipements plus important.

Sur la concertation, l'idée était de la faire en deux temps. Une sur le temps réglementaire, mais aussi une concertation anticipée. On sait tous que construire plus de 1 000 logements dans un quartier, c'est quelque chose qui est un petit peu compliqué et qu'on a intérêt à concerter très tôt et très longtemps.

DEL-16-0086 - ZAC de l'Escalette (Pibrac) : approbation du compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [127 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)

DEL-16-0076 - Secteur de Bordelongue-Langlade (Toulouse) : approbation du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 et avenant n°2 au traité de concession

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [127 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)

DEL-16-0050 - ZAC Balma Gramont (Balma - L'Union) : approbation du compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [127 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)

DEL-16-0011 - ZAC de Tucard (Saint-Orens) : approbation du compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2014 - Oppidea

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [127 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)

DEL-16-0079 - ZAC Oncopole (Toulouse) : approbation de la quatrième modification du dossier de réalisation

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [128 VOIX]

DEL-16-0080 - ZAC Laubis (Seilh) : approbation du bilan de la concertation

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [128 VOIX]

DEL-16-0102 - Commune de Toulouse - Site Guillaumet : Adoption d'un protocole entre l'État et Toulouse Métropole en vue de l'acquisition du site Guillaumet

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [88 VOIX]
CONTRE [40 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BERGES, MM. ANDRE, SANCHEZ, KELLER, LAURENT, BRIANCON, JIMENA, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE, LACAZE, COHEN, RODRIGUES, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, MERIC.)

DEL-16-0103 - Commune de Toulouse - Site Guillaumet - Opération d'aménagement : Lancement de la procédure et approbation du programme prévisionnel

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [88 VOIX]
CONTRE [40 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BERGES, MM. ANDRE, SANCHEZ, KELLER, LAURENT, BRIANCON, JIMENA, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE, LACAZE, COHEN, RODRIGUES, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, MERIC.)

DEL-16-0106 - Commune de Toulouse - Site Guillaumet : Modalités de concertation préalables à l'attribution de la concession pour l'opération d'aménagement du site Guillaumet

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [92 VOIX]
CONTRE [36 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BERGES, MM. ANDRE, SANCHEZ, KELLER, LAURENT, BRIANCON, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE, LACAZE, COHEN, RODRIGUES, CUJIVES, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, FRANCES, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, MERIC.)

DEL-16-0104 - Commune de Toulouse - Opération d'aménagement du site Guillaumet : Lancement de la consultation pour la passation d'une concession d'aménagement et constitution de la commission d'avis sur les propositions reçues

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [92 VOIX]*

CONTRE [36 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MALEM, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BERGES, MM. ANDRE, SANCHEZ, KELLER, LAURENT, BRIANCON, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE, LACAZE, COHEN, RODRIGUES, CUJIVES, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, FRANCES, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, MERIC.)

DEL-16-0005 - Contrat de Ville - GPV : Adoption du protocole de préfiguration des nouveaux projets de renouvellement urbain ANRU

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-16-0090 - ZAC Saint-Martin du Touch (Toulouse) : instauration d'une participation des constructeurs au titre de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-16-0084 - Commune de Pin-Balma - Déplacement de la clinique psychiatrique d'Aufréry : approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la clinique Aufréry

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-16-0120 - Commune de Quint-Fonsegrives – Lasbordes-Ribaute : approbation de l'avenant n°3 à la convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) entre Toulouse Métropole et la société ICADE SANTE en substitution de la SCI du Parc Saint-Jean, filiale du groupe CAPIO

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-16-0082 - Secteur Densus (Villeneuve-Tolosane) : approbation d'une convention de projet urbain partenarial avec Green City et Nouveau Logis Méridional

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MMES RONCATO, FAURE.)

DEL-16-0055 - ZAC Toulouse Montaudran Aerospace - Projet IRT : acquisition auprès d'Oppidea d'un ensemble immobilier en l'état futur d'achèvement

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)

DEL-16-0053 - Opérations foncières - Commune de Tournefeuille - 54 avenue Jean Jaurès : Cession de lots à la SA d'HLM Cité Jardins

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MM. CARLES, BIASOTTO.)

DEL-16-0148 - Opérations foncières - Toulouse – Quartier Lespinet - ZAC Toulouse Montaudran Aerospace – cession d'emprises foncières : Modification de la délibération du 10 novembre 2015 (DEL-15-664)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)

DEL-16-0054 - Projet Toulouse Euro Sud Ouest (TESO) : Adoption d'une convention d'opération avec l'EPFL

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-16-0152 - ZAD Aéroconstellation : Reprise de biens à l'EPFL

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

9- DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le point relatif aux déplacements et transports?

DEL-16-0062 - Politique cyclable de Toulouse Métropole - Convention d'objectifs et de moyens, années 2015-2016-2017 avec l'association "La Maison du Vélo" : Adoption de l'avenant n°1 et attribution d'une subvention au titre de l'année 2016
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [128 VOIX]*

10- COHÉSION SOCIALE

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le point relatif à la cohésion sociale?

DEL-16-0066 - Contrat de Ville 2015-2020 : Attribution de la dotation annuelle de fonctionnement aux Conseils Citoyens (2016)
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [128 VOIX]*

11- ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉNERGIES

M. LÉPINEUX présente les points relatifs à l'Environnement.

Mme BLEUSE

L'actualisation de la convention relative à l'occupation du domaine public national pour la gestion des espaces publics, sur le domaine public fluvial de la Garonne et des digues domaniales de l'État, qui a nécessité que nous délibérions aujourd'hui, m'amène à pointer deux choses, à savoir que celle-ci entre dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne, avec des objectifs que nous aurions voulu plus ambitieux et hiérarchisés. Nous l'avions dit quand il avait été soumis à notre Conseil. Il est également mentionné des choses dont on ne parle pas beaucoup dans cette instance, à savoir le respect des mesures définies pour le site Natura 2000 Garonne. Nous considérons que cette convention est un peu une occasion ratée. Cela peut vous sembler marginal, mais par exemple, en fin d'article 3, sur les modalités d'entretien, il est indiqué : « le tronçon 5 du pont de Blagnac à Fenouillet sera géré en gestion différenciée avec fauche tardive ». Nous considérons, justement pour pouvoir respecter un grand nombre d'engagements transversaux de notre Métropole, que la totalité des tronçons aurait mérité d'être gérée en gestion différenciée avec fauche tardive.

DEL-16-0069 - Environnement sonore : Adoption de la carte du bruit
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [126 VOIX]*

DEL-16-0071 - Observatoire de l'environnement sonore : Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2016 - 2018 avec l'association Acoucité
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [124 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MMES COSTES-DANDURAND, TOUTUT-PICARD.)

DEL-16-0072 - Plan Climat Énergie Territorial : Avenant 2016 à la convention 2015-2017 avec Unis Cité pour le financement du programme Média Terre
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [126 VOIX]*

DEL-16-0085 - Plan Climat Energie Territorial : Adoption de la convention avec l'Association Nationale des Compagnons Bâisseurs pour le financement de l'atelier solidaire d'Empalot – année 2016
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [126 VOIX]*

DEL-16-0138 - Lancement de l'étude de gouvernance en vue de la mise en place de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur le bassin versant de l'Hers et du Girou

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

DEL-16-0139 - Lancement de l'étude de gouvernance en vue de la mise en place de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur le bassin versant du Touch et de l'Aussonnelle

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

DEL-16-0140 - Occupation du domaine public national pour la gestion des espaces publics, sur le domaine public fluvial de la Garonne et des digues domaniales de l'État : adoption de la convention 31TV002

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

12- CULTURE

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à la Culture?

DEL-16-0144 - Approbation de la convention de partenariat "Pass Tourisme" entre Toulouse Métropole et l'Office du Tourisme de Toulouse pour 2016

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-0154 - Quai des Savoirs - convention cadre avec l'association Planète Sciences : adoption de l'avenant n° 2 - contrat de co-production médiation

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-0122 - Muséum - Convention entre l'Institut de Bruxelles et le Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse pour l'exposition "Bébés Animaux" : Adoption de l'avenant n° 4 pour tirage supplémentaire de produits dérivés

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-0123 - Muséum - Festival "Terre d'ailleurs" : adoption d'une convention de co-réalisation avec l'association "Délires d'Encre"

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-0125 - Muséum - Réalisation de documents d'information : Adoption d'une convention de partenariat avec l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées et la Maison pour la Science

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-0158 - Muséum : approbation d'une convention cadre de partenariat avec l'association Les Vidéophages

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

13- VOIRIE

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à la voirie ?

DEL-16-0015 - Suppression du Passage à niveau préoccupant n°189 Bis situé Chemin Carrosse à Toulouse : Adoption d'un avenant n°1 à la convention financière SNCF Réseau/TM pour la réalisation des préliminaires pour la création d'un passage inférieur mode doux Chemin Carrosse permettant la liaison d'un quai à l'autre de la halte Montaudran
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-0065 - Chemin Carrosse (Toulouse) : adoption d'une convention avec SNCF Réseaux relative au financement de l'étude AVP de la création de l'ouvrage dénivelé (pont rails)
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-0017 - Communes de Launaguet et de Toulouse - Requalification du Chemin des Izards : Adoption du Bilan de la concertation et du dossier Projet (PRO) des études et des travaux
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-0018 - Communes de Launaguet et de Toulouse - Requalification du Chemin des Izards : Approbation du dossier d'enquête d'utilité publique (Déclaration d'Utilité Publique et enquête parcellaire) et lancement de l'enquête publique
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-0019 - Commune de Toulouse - PAE Bordeblanche - 2ème phase - Réaménagement du chemin de Bordeblanche et d'un cheminement modes doux vers le chemin de Ramelet Moundi : Adoption du bilan de concertation
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

DEL-16-0021 - Opération de sécurité - Remise en état de la bretelle ouest de l'échangeur du Palays sur la RD916 et de la piste cyclable reliant l'ENSIACET au giratoire des Cosmonautes à Toulouse : Approbation de l'avant projet, du montant prévisionnel des travaux et de la convention de financement Etat/Conseil Départemental 31/Toulouse Métropole
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

14- EAU ET ASSAINISSEMENT

M. ZONABEND présente le point inscrit à l'ordre du jour.

Mme BLEUSE

Comme la délibération permettant l'occupation du domaine public pour la gestion des espaces sur le domaine public fluvial que nous venons de voter, vous allez intervenir là-aussi à double titre, en tant que maire de Toulouse et président de la Métropole. Dans cette délibération, il s'agit de signer une convention entre la ville de Toulouse, Toulouse Métropole et l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Les élus écologistes, quand ils lisent dans une délibération : « gestion durable et solidaire de l'eau », ils y regardent à deux fois, parce que nous savons que vous savez employer les mots, vous nous l'avez dit et vous avez d'ailleurs félicité votre cabinet pour sa communication. Si vous me permettez une parenthèse, ce n'est pas tellement de communication dont il s'agit, mais plutôt de la façon de communiquer et de considérer cette instance comme une instance d'enregistrement ; je ferme ma parenthèse. Concernant cette délibération, il y a des choses particulièrement importantes que nous voulons pointer. Nous considérons, nous, élus écologistes, que la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations est une compétence particulièrement importante. Pour nous, ça ne doit pas être considéré comme une contrainte, mais comme une opportunité. Une opportunité de respecter des engagements que vous nous indiquez très régulièrement être des engagements transversaux. A nouveau ici, il est fait référence au SDAGE.

Si on regarde le contenu de la convention, qui est fort longue, mais je ferai juste un focus sur une petite partie de ce que l'on appelle « le grand cycle de l'eau ». Effectivement, il y a beaucoup de termes qui pourraient donner envie, quand on s'intéresse de près à la gestion et à la préservation de la biodiversité. J'y lis par exemple des éléments sur *l'aménagement et la renaturation des berges*. Et je ne peux pas ne pas faire le lien avec des positions divergentes que nous avons eues, mais là, c'était avec Monsieur le maire de Toulouse qui considère qu'une zone comme celle où vous voulez bâtir le futur golf, à proximité du couloir garonnais, est une zone naturelle. Donc nous sommes un peu inquiets parce que nous ne donnons pas, Monsieur MOUDENC, le même sens que vous aux mots et aux expressions. Là où nous voyons une artificialisation d'une zone naturelle, vous voyez un golf comme une zone naturelle. Ailleurs, il est indiqué des *corridors écologiques qui vont mailler le territoire en trames vertes et bleues*. Cela nous inquiète parce qu'on n'y donne pas le même sens... Un peu plus loin, on lit *préserver, restaurer, valoriser les espaces pour permettre le fonctionnement naturel des milieux et la sauvegarde de la biodiversité*. Monsieur MOUDENC, on regardera ça de près et vous savez comme nous sommes attachés à ce que les mots se transforment en actions. Sur ces thématiques-là, nous serons extrêmement vigilants à ce qu'il s'agisse réellement d'une gestion durable et solidaire de l'eau.

M. MOUDENC

Vous interviendrez également vous-même à double titre, lors du Conseil municipal.

DEL-16-0127 - Convention de partenariat pour une gestion durable et solidaire de l'eau entre la Ville de Toulouse, Toulouse Métropole et l'Agence de l'Eau Adour Garonne
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [124 VOIX]

15- SPORTS ET BASES DE LOISIRS

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs aux Sports et Bases de Loisirs ?

M. LÉPINEUX

Je souhaite intervenir sur un dossier géré par la Commission Sports et Bases de loisirs et qui a fait déjà l'objet d'une intervention de ma part lors de la Conférence métropolitaine du 4 février. Je souhaitais partager ma réflexion avec tous les élus, non pas uniquement les membres de la Conférence. Il s'agit tout simplement de la baisse de subvention au Syndicat de Bouconne, qui a donc été déjà réduite de 55 000 euros, soit une baisse de 26 %. Elle va certainement encore être diminuée fortement en 2016. Je ne souhaite pas faire de polémique sur les méthodes de communication sur cette baisse de subvention, la manière dont a été traité le dossier. Je remercie Vincent TERRAIL-NOVÈS d'avoir organisé une réunion à ce sujet en juillet. Suite à celle-ci, il y a eu cinq demandes de pièces complémentaires, mais au final, il n'y a pas eu de réelle discussion et cette baisse a été entérinée. Cette probable baisse en 2016 m'inquiète fortement. Je ne souhaite pas partager plus de chiffres pour expliquer l'investissement, les charges réparties entre la base de loisirs et le centre de loisirs, car nous risquerions de perdre toute l'assemblée. Je me contenterai juste d'expliquer que la base de loisirs de Bouconne, notamment pour les familles modestes qui restent sur Toulouse pendant les périodes estivales, est un outil de sensibilisation à la biodiversité grâce aux manifestations annuelles, les parcours nature... C'est un outil économique, grâce aux emplois générés, mais un outil de lien social également. Je rappelle que plus de 70 % des usagers viennent de Toulouse Métropole. C'est donc aussi une valorisation de notre poumon vert tel qu'il est décrit dans les documents de diagnostic du PLUi-H. Certes, la base de loisirs est à proximité de Pibrac, à moins de 500 mètres de la métropole. Nous devons aussi réduire nos charges de fonctionnement, mais je souhaite vous alerter sur le fait que la Communauté de communes de la Save-au-Touch ne pourra compenser cette perte de subvention de la Métropole. Je souhaite que nous prenions conscience collectivement qu'à terme, cette base de loisirs a une forte probabilité de fermer. Oui, j'aurais souhaité que nous maintenions nos engagements suite aux transferts de charges.

J'aurais préféré qu'on considère cet outil comme faisant partie du schéma métropolitain et que nous ne le laissions pas déperir. Voilà, je souhaitais au moins informer cette assemblée et je déplore personnellement que nous ne trouvions pas d'issue, en tout cas, de soutien plus important pour cette base de loisirs.

Mme DURRIEU

Monsieur le Président, je voulais intervenir sur la première délibération et sur la question de l'occupation privative du domaine public, en l'occurrence, des bases de loisirs. Cela nous interpelle car vous faites payer ces occupations à des associations qui jusqu'à maintenant bénéficiaient de la gratuité. Nous n'y sommes pas favorables puisque la plupart d'entre elles offrent des activités gratuites ou avec une simple participation. Nous sommes pour le maintien de la gratuité. Par contre, sur l'événementiel, nous sommes opposés à ce que le domaine public soit privatisé et même de façon tout à fait temporaire. Bien sûr, s'il s'agit d'une occupation plutôt pérenne d'activités qui peuvent être effectivement lucratives, c'est plus acceptable puisque ce sont de tout petits périmètres qui peuvent offrir de l'attrait pour le public qui fréquente ces bases de loisirs. Mais nous sommes opposés sur la question de privatiser le domaine public contre redevance.

M. TERRAIL-NOVÈS

Cette délibération vient régulariser une situation qui nous débordait un peu, à travers la multiplication d'événements sur des espaces de loisirs de la Métropole, événements que nous qualifions d'événements plutôt sportifs certes, mais avec un certain caractère commercial et lucratif. Je pense notamment à la course à pied festive « Color Me Rad » qui s'est déroulée sur la base de loisirs de La Ramée. Nous avons déjà un certain nombre de sollicitations pour la saison qui s'annonce. Nous proposons d'instituer, notamment quand ces activités sont commerciales, une redevance composée d'une part fixe et d'une part variable qui prend en compte justement le chiffre d'affaires réalisé lors de cette manifestation. Quand vous proposez de faire payer les personnes qui viennent faire du business sur le domaine public, je crois qu'on répond tout à fait à la demande qui est la vôtre. Pour ce qui est de la gratuité pour des associations, je rappelle qu'il existe 4 critères cumulatifs pour permettre la mise à disposition gratuite de l'espace public. Il faut que l'organisation soit assurée par une association régie par la loi de 1901 ; il faut que la manifestation soit ouverte et gratuite pour le public et/ou les participants ; il faut qu'elle soit dépourvue de tout caractère commercial et il faut qu'elle relève d'un intérêt général et/ou local. Donc, je dirais que la très grande majorité des manifestations organisées sur nos bases de loisirs aujourd'hui conserve la gratuité dont elle bénéficiait jusqu'à présent. Maintenant, si vous avez des cas particuliers qui ne rentreraient pas en compte, on veut bien les examiner en réunion du Bureau de la commission.

M. GODEC

Juste une remarque sur cette délibération et un travers susceptible d'arriver : ces manifestations payantes que vous venez d'évoquer sur les bases de loisirs peuvent aussi venir sur le domaine public municipal qui, lui, reste gratuit. Vous avez évoqué une manifestation qui s'est déroulée sur une base intercommunale, « Color me Rad ». Il me semble qu'elle s'est déroulée l'année suivante à la Prairie des Filtres puis au centre-ville de Toulouse. Cette différence de traitement est assez dommageable parce que d'ailleurs le travail pour les employés est d'autant plus important sur le site de la Prairie des Filtres et du centre-ville qu'il ne l'était sur une base comme Sesquières. Donc, je vois là une inégalité de traitement et de situation que la délibération que vous présentez ne fait qu'accroître.

Enfin, une remarque sur la délibération relative au marathon de Toulouse et son évolution. C'est une bonne chose de donner plus d'ambition au marathon et d'y ajouter notamment des manifestations tel qu'un 10 kilomètres et un semi-marathon. Par contre, il faudra voir de manière rapide qui sera l'organisateur du prochain marathon. J'ai cru comprendre qu'il y avait la possibilité de solliciter la Fédération Française d'Athlétisme pour l'organiser, mais apparemment rien n'est acté. Or cette manifestation a lieu dans peu de temps, en tout cas à l'échelle des nécessités d'organisation, c'est dans quelques mois à peine.

M. TERRAIL-NOVÈS

Sur la remarque concernant la manifestation qui s'est décalée sur la ville de Toulouse, nos services travaillent aujourd'hui à une convergence de la tarification pratiquée sur les équipements sportifs toulousains et ceux qui sont métropolitains, notamment pour ceux de Sesquières, qui ont été alignés sur ceux de la ville de Toulouse. Sur le glissement de certaines manifestations des bases de loisirs vers la ville, il faut le voir effectivement sous un aspect économique, mais aussi par la problématique du stationnement. Nos bases de loisirs sont en effet limitées en termes de places de stationnement, notamment lorsque « Color Me Rad » s'est tenu à la Ramée lors de l'édition 2014, si mes souvenirs sont bons.

Sur le marathon, effectivement, nous avons la volonté de rendre cet événement encore plus populaire, encore plus important et de l'inscrire dans le cadre de ce qui se fait dans d'autres métropoles. Et donc de passer assez rapidement la barre des 10, 12 000 participants. Effectivement, nous estimons être aujourd'hui au maximum de notre capacité d'organisation et si nous voulons augmenter le nombre de courses et augmenter le nombre de participants, nos ressources internes font que, même s'il y a beaucoup de bonne volonté, nous avons atteint la limite. Nous avons donc réfléchi à la possibilité de passer un partenariat avec des gens qui sont compétents, qui en ont l'habitude. Nous avons deux possibilités, soit un partenariat totalement privé avec de grands groupes, qui savent très bien faire, qui font beaucoup de bénéfices ce qui est bien normal parce que c'est beaucoup de travail. Soit la possibilité d'inscrire un projet sportif plus général, plus global, comme le proposait la Fédération Française d'Athlétisme, assimilée à un service public. La FFA défend un objectif sportif très important qui consiste à dire : « On ne vient pas là pour faire de l'argent, on vient là pour couvrir nos frais, pour faire grossir le marathon. D'abord, on a une expérience, et par ailleurs, on développe un projet sportif, c'est-à-dire que notre objectif, c'est de toucher un maximum de participants, des coureurs, des Haut-Garonnais, des Midi-Pyrénéens, pour augmenter le nombre d'affiliés et le nombre de licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme ». C'est sur ce point, celui de la participation, que la fédération va faire, en quelque sorte, un retour sur investissements. Aujourd'hui, rien n'est finalisé. C'est la raison pour laquelle on vous demande aujourd'hui de prendre une délibération en l'état, qui nous permet de développer le marathon, quelles que soient les solutions, partenariat ou pas, qui seront amenées pour l'édition 2016.

Un mot enfin sur la forêt de Bouconne et sa base de loisirs. C'est un sujet très complexe. À Bouconne, il y a une base de loisirs, il y a un centre de loisirs et il y a une piscine. La participation de la Métropole ne cessait de croître depuis un certain nombre d'années, atteignant un peu plus de 200 000 euros sur la dernière année budgétaire. Au vu de la réduction des concours de l'État, sans avoir le choix donc, nous avons tous été amenés à diminuer nos dépenses. Nous l'avons fait dans tous nos budgets et l'enveloppe de voirie, nous en parlions tout à l'heure, en a fait les frais de la même façon. Sur les bases de loisirs métropolitaines, nous avons appliqué 67 % de diminution des dépenses de fonctionnement, et nous avons également appliqué une décote de 50 000 euros, 59 000 euros même, sur la participation de la métropole au syndicat de Bouconne. Il est clair que la Métropole n'a pas vocation à financer le centre de loisirs ou la piscine de Bouconne. C'est la raison pour laquelle nos discussions ont été longues, parce que nous demandions une véritable individualisation de la comptabilité de chacune des parties : base, centre et piscine. A partir de là, nous avons vu qu'avec une dotation de 100 000 euros, et non plus de 200 000 euros, nous assurions tout de même le fonctionnement quotidien de la base de loisirs. Aujourd'hui, mon cher François LEPINEUX, nous en sommes là mais la discussion reste ouverte. Nous nous sommes engagés à revenir vers le syndicat pour exposer cela. Il n'en demeure pas moins qu'au fur et à mesure des années, on a vu des communes comme Colomiers ou Cornebarrieu, petit à petit, se retirer du syndicat de la base de loisirs. Aujourd'hui, il y a effectivement deux communes de la Métropole qui y demeurent. Je note que dans les 100 000 euros que nous proposons en termes de financement, nous sommes bien au-delà de l'estimation du transfert des charges qui avait été acté. Et d'autre part, si je ne suis pas hostile au fait que nous pourrions augmenter les concours de fonctionnement de cette base, il faudrait alors, au sein de la Commission Sports et Bases de loisirs, nous dire sur quel budget de fonctionnement on prend l'abondement pour la base de loisirs de Bouconne. J'avoue qu'avec Philippe PLANTADE, nous n'avons pas aujourd'hui la réponse, mais on peut très bien demander lors d'une Commission de choisir quelle est la part du budget qui diminue pour abonder un peu plus la base de loisirs. Nous aurons une réunion dans les semaines qui viennent avec le maire de Pibrac, Bruno COSTES, qui m'a sollicité et qui a des solutions qui me paraissent très intéressantes pour essayer d'obtenir des budgets et des crédits supplémentaires.

Mais il est évident qu'en répercutant une partie de la baisse des dotations de l'État sur nos différents partenaires, dont le syndicat de Bouconne, nous sommes conscients que nous vous mettons en situation de devoir gérer différemment cet équipement. Cela doit peut-être passer par une diminution des animations ? Par une réduction du personnel ? Bref, libre à vous de vous adapter à cette dotation pour vous permettre de continuer un fonctionnement qu'aujourd'hui, avec 100 000 euros, nous ne jugeons pas mis en péril.

M. GODEC

Une précision sur notre vote sur la délibération qui concerne l'organisation du marathon. Si la délibération elle-même ne prend en compte que l'adoption des tarifs d'inscription, évidemment nous la voterons, parce que cela permettra de réaliser le marathon et les épreuves nouvelles dans tous les cas de figure. Mais si la délibération engage, comme j'ai cru l'entendre l'idée d'un partenariat avec des groupes privés cités par Vincent TERRAIL-NOVÈS, évidemment, nous ne voterons pas cette délibération aujourd'hui.

M. TERRAIL-NOVÈS

Oui, cette délibération ne concerne que les tarifs et uniquement les tarifs. D'autre part, il n'est pas question aujourd'hui d'avoir un partenariat privé. D'abord parce que nous nous inscrivons dans une mise en concurrence, dans un marché qui est une procédure très lourde et qui ne nous permettrait pas, quand bien même on le souhaiterait, de réaliser cette édition 2016. Et d'autre part, nous privilégions aujourd'hui le partenariat avec la FFA qui est assimilée à un service public, parce que nous pensons que cela correspond un peu plus à l'état d'esprit de notre marathon et de ce que souhaite le Président.

M. LÉPINEUX

Un dernier mot pour conclure en ce qui me concerne. L'augmentation de la subvention constatée ces dernières années tient tout simplement à une augmentation annuelle naturelle. La population ayant augmenté sur Tournefeuille, Colomiers, Pibrac, Brax, nous avons eu cette augmentation de subvention. C'est un équipement que je considère personnellement comme étant métropolitain. Encore une fois, 70 % des usagers sont métropolitains.

Mme DURRIEU

Sur les tarifs d'occupation des bases de loisirs, l'idée générale qui ressortait de cette délibération, pour moi, c'est qu'en fait, on fait payer un peu les associations. Il y a des inquiétudes à ce sujet chez certaines associations. Mais au-delà, cette grille des tarifs aujourd'hui éclaircis, cela ne va-t-il pas constituer un appel d'air pour de l'événementiel beaucoup plus lucratif qui se déroulerait dans les bases de loisirs ? Pour nous, ce n'est pas souhaitable. Pour le moment, il y en a peu et nous ne souhaitons pas qu'on « vende » ces bases de loisirs pour des actions lucratives qui viendraient gêner d'autres manifestations de nature associative ou plus culturelle, qui certes, parfois font payer puisque il y a toujours des participations, mais qui n'ont pas comme but de faire de l'événementiel pur. Ce que nous voulons éviter, c'est donc de rentrer dans une espèce de spirale vers du commercial. Voilà mon inquiétude sur cette délibération.

M. TERRAIL-NOVÈS

Je vous rassure, ce n'est pas du tout l'objectif de la délibération qui vise les manifestations lucratives qui se déroulent aujourd'hui sur nos bases, pour les faire payer. C'est ça l'objectif. Ce n'est pas de faire un appel d'air. Et quand bien même il y aurait plusieurs candidats, nous avons toujours le choix de refuser un certain nombre de manifestations, si nous jugeons qu'il y en a trop sur nos bases, qu'elles nuisent à la tranquillité des usagers et que ce n'est plus le sens de nos bases de loisirs. Si nous ne l'avions pas fait, vous auriez pu nous reprocher de permettre à des actions lucratives de venir sur nos bases gratuitement. Je crois qu'on est dans la mesure et dans le juste milieu. L'objectif n'est pas de faire appel d'air pour multiplier le nombre d'actions lucratives avec des privés sur les bases, soyons très clairs là-dessus.

DEL-16-0101 - Bases de Loisirs de Toulouse Métropole : Adoption des conditions d'occupation et des modalités de fixation d'une redevance

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [114 VOIX]

ABSTENTION [8 VOIX] (MMES MAUREL, BLEUSE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, MAURICE, GODEC, FOURMY.)

DEL-16-0146 - Adoption de l'avenant n°2 à la convention initiale avec le Stade Toulousain Rugby, relatif à l'utilisation du Stadium avant l'Euro 2016

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [122 VOIX]

DEL-16-0142 - Association Groupement nautique Toulousain : Adoption d'une convention portant autorisation d'usage des lacs de la Ramée et de Sesquières ainsi que des locaux pour l'organisation d'activités nautiques payantes

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [122 VOIX]

DEL-16-0163 - Marathon de Toulouse Métropole - édition 2016 : adoption des tarifs d'inscription

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [122 VOIX]

16- VOEUX

M. GODEC présente le vœu du groupe des élu-e-s écologistes pour la création d'un centre d'accueil des demandeurs d'asile sur le site de l'ex-CEAT.

Ce vœu concerne la possibilité d'honorer les engagements de la collectivité et notamment des paroles sages qui ont été portées par le Président de Toulouse Métropole, il y a quelques mois, au moment du pic de la crise des migrants, en tout cas de sa manifestation médiatique. Effectivement, Monsieur MOUDENC, vous avez dit à plusieurs reprises que la situation des réfugiés était dramatique et qu'il fallait que l'État puisse y apporter une réponse pour le traitement du droit d'asile dans notre pays. Et vous avez invité l'État à prendre ses responsabilités en créant un plus grand nombre de centres d'accueil pour les demandeurs d'asile. C'est justement ce que nous vous proposons de faire, et nous vous proposons de le faire sur un terrain que nous allons bientôt acquérir, à savoir le terrain du CEAT Jolimont, le terrain de Guillaumet dont nous parlions tout à l'heure. Sur ce terrain, il y a le foncier disponible, on l'a vu dans les éléments qui ont été votés tout à l'heure sur le protocole. Il permettrait de créer les places nécessaires. Car les places sont déjà recensées et l'État a déjà pris la décision par un arrêté ministériel le 21 décembre 2015, de créer 2 000 places supplémentaires dans la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Nous pourrions ainsi être force de proposition en direction de l'État pour avoir un partenariat vertueux sur cet élément-là. Car la Haute-Garonne, on le sait, est déficitaire en centres d'accueil des demandeurs d'asile et notre Métropole pourrait être force de proposition. Je rappelle que nous avons une histoire particulière qui est liée à la situation des exilés, l'histoire particulière qui est celle en particulier des réfugiés espagnols, nous nous en souvenons, il y a près de 80 années. Sur notre territoire, nous honorons régulièrement la mémoire de ces exilés espagnols qui fuyaient la guerre civile entre 1936 et 1939 et nous saluons régulièrement l'apport qu'ils ont amené à notre histoire, la participation qui a été la leur au combat de la Résistance, et je crois que ce serait tout à l'honneur de cette mémoire particulière que notre Métropole soit force de proposition. Voilà ce que nous vous proposons à travers ce vœu.

M. BRIAND

Comme vous l'avez soulevé, ce sujet relève de la responsabilité de l'État. Et pour le moment encore, l'État reste propriétaire du CEAT et restera propriétaire d'une partie. Il a donc tout le loisir, s'il le considère nécessaire, d'élaborer un projet. En l'état et en toutes hypothèses, nous ne sommes saisis par l'État d'aucune demande sur ce terrain-là. Probablement parce que dans l'identification des besoins de création de places, il y a d'autres zones géographiques privilégiées en France et qu'il ne sert probablement pas à grand-chose de déplacer de force des réfugiés dans des secteurs géographiques pour que, immédiatement, ils fassent tout pour reprendre le train et remonter vers la destination qu'ils souhaitent. Nous l'avons vu dans certains éléments anecdotiques de l'actualité récente.

Mais surtout, puisque vous le dites, et vous le dites souvent, vous êtes dans la co-construction citoyenne, je crois qu'il y a demain une réunion de concertation sur le projet du CEAT et je vous invite à aller y partager avec les citoyens votre proposition, dans le cadre de cette logique. Et je vous invite également, avec vos collègues élus écologistes, qui dans certaines communes participent à la majorité municipale, de porter également cette proposition pour que, sur l'ensemble du territoire de Toulouse Métropole, dès lors que l'État aura identifié des besoins, nous puissions tous ensemble avoir une réponse commune qui nécessairement se basera sur une vision d'humanité et de responsabilité partagée. Le groupe Métropole d'Avenir naturellement votera contre ce vœu pour l'ensemble de ces raisons.

M. GODEC

Je vous avoue que je suis déçu par la réponse de Monsieur BRIAND. Déjà quand vous évoquez des éléments anecdotiques qui sont en vérité des situations dramatiques pour des familles qui fuient la guerre, c'est un terme qui est pour moi malheureux.

M. BRIAND

Je ne fais pas référence à cela.

M. GODEC

On est dans un univers feutré où l'on peut parler par circonvolutions en disant : « Allez vous-même expliquer aux habitants que vous voulez accueillir des demandeurs d'asile et vous verrez leur réaction ». C'est ce que vous dites, en creux. Et bien, moi, j'irai demain à la réunion publique et effectivement, je peux porter devant les habitants cette proposition. Car des centres d'accueil de demandeurs d'asile, nous en avons déjà dans la ville de Toulouse. Nous en avons dans certains quartiers, par exemple, au quartier des Pradettes. Et dites-moi, Monsieur BRIAND, quelles sont les problématiques qui sont créées par les demandeurs d'asile qui sont au quartier des Pradettes ? Quelles sont les problématiques créées par les demandeurs d'asile qui sont scolarisés au quartier des Pradettes ou dans d'autres écoles ? Car il y a eu des procédures, et je vous en félicite, pour scolariser un certain nombre de personnes, notamment des réfugiés syriens, qui sont dans des situations dramatiques. Je pense comme vous que c'est de la responsabilité de l'État et que ça doit le rester. Mais au lieu de simplement commenter et faire des petits jeux en disant : « Allez vous-même l'expliquer aux habitants », ce serait tout à notre honneur et notamment à l'honneur de notre histoire particulière comme je disais tout à l'heure, d'être force de proposition en disant : « Oui, nous devons honorer le droit d'asile ». Il s'agit simplement du droit d'asile. Dans notre pays, nous devons créer des centres d'accueil pour le traitement des demandeurs d'asile. Il ne s'agit que de cela. Accueillir des personnes le temps que l'on puisse traiter leur demande d'asile et savoir si effectivement cette demande est justifiée. Je pense que oui, les élus écologistes peuvent aller devant les habitants et dire que ce serait à l'honneur de notre collectivité de s'engager et d'être force de proposition en direction de l'État et de proposer un ou plusieurs terrains.

M. RAYNAL

Oui, je crois qu'on peut tout à fait comprendre Régis GODEC sur son propos faisant appel à une réflexion sur les centres d'asile s'il y en a besoin et si la préfecture nous demande effectivement de créer des centres d'asile sur le territoire de Toulouse Métropole. Mais par contre, son appel en direction d'un terrain particulier, sur une ville particulière, sans faire l'objet d'un débat entre nous, nous ne pouvons pas l'accepter. Donc évidemment nous ne participerons pas au vote sur cette délibération.

M. MOUDENC

Je mets le vœu aux voix. Il n'est pas adopté.

Marc PÉRÉ présente le vœu appelant l'Etat à renégocier avec Vinci en faveur de la suppression du péage de L'Union

En fait, c'est un vœu non pas du Groupe « Métropole citoyenne » mais cosigné par 7 maires de l'est toulousain : Balma, Beaupuy, Mondouzil, Montrabé, Pin-Balma, Saint-Jean et l'Union et je me fais leur porte-parole. Ils proposent d'adopter un vœu qui demande à l'État de renégocier avec Vinci pour la suppression du péage de l'Union. Vous savez qu'en novembre, quatre maires ont écrit au ministre des Transports sur ce sujet-là. Vous savez que le Conseil Départemental a adopté à l'unanimité un vœu équivalent. Et vous connaissez la réalité, je ne vais pas alourdir la soirée, de ce péage qui est un non-sens, à la fois pour les 42 000 habitants qui habitent à proximité mais également pour le développement économique de la zone, qui fait que les sorties 14 et 15, route de Lavaur et route d'Albi sont totalement surchargées aux heures de pointe. Il est donc très important que le Conseil de la Métropole apporte sa contribution en votant ce vœu.

M. BRIAND

Oui, nous nous associons bien volontiers à ce vœu tel qu'il est proposé puisqu'il s'agit d'une demande très ancienne à la fois des usagers du secteur, des élus du secteur. On me parlait encore des interventions nombreuses de Georges BEYNEY sur ce sujet. Il est important effectivement de bien préciser qu'il appartient à l'État, dans le cadre de la négociation du contrat de concession, d'examiner cette demande.

M. MOUDENC

Je mets le vœu aux voix.

DEL-16-0287 - Vœu appelant l'Etat à renégocier avec Vinci en faveur de la suppression du péage de L'Union
⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [98 VOIX]**

M. MOUDENC

L'ordre du jour étant épuisé, y a-t-il des questions diverses ? Il n'y en a pas. La séance est levée.

La séance est levée à 18h50.